

RAPPORT ANNUEL 2013

SYNERGIE

**GESTION
GLOBALE
DES
RESSOURCES
HUMAINES**





SOMMAIRE

2 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE

3 LE MOT DU PRÉSIDENT

4 L'ACTIVITÉ DU GROUPE

9 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 JUIN 2014

10 Rapport de Gestion

35 Texte des projets de résolutions

41 COMPTES CONSOLIDÉS

42 Données Financières

73 Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes consolidés

75 COMPTES SOCIAUX

76 Données Financières

95 Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes annuels

97 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

98 Rapport du Président sur la gouvernance
d'entreprise et le contrôle interne

105 Rapport des Commissaires aux Comptes
sur le rapport du Président

106 Informations complémentaires

109 AUTRES INFORMATIONS

110 Autres informations juridiques

117 Responsables du contrôle des comptes

118 Liste des sociétés du Groupe

ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Daniel AUGEREAU	Président
Nadine GRANSON	Administrateur
Yvon DROUET	Administrateur
Julien VANEY	Administrateur

DIRECTIONS

Daniel AUGEREAU	Président-Directeur Général
Yvon DROUET	Finance Groupe
Sophie SANCHEZ	Ressources Humaines
François PINTE	Secrétariat Général
Martine MICHELI	Développement Europe
Jean-Philippe CAVALIER	Opérationnel France
Nadine GRANSON	Gestion Trésorerie
Florence KRYNEN	Juridique
Martine BAUD	Exploitation
Martial LOYANT	Finance et Comptabilité France
Marc de TERNAY	Recouvrement Clients
Florence CORMERAIS	Communication
Arnaud HUGUES	Marketing

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cabinet FIGESTOR
Cabinet JM AUDIT et CONSEILS



LE MOT DU PRÉSIDENT



Mesdames et Messieurs, Chers actionnaires,

Encore et toujours, SYNERGIE progresse et tient ses promesses de développement. En 2013, malgré les incertitudes de la conjoncture économique dans l'Hexagone, nous avons à nouveau renforcé notre position de 1^{er} Groupe français indépendant et de 5^{ème} en Europe dans la Gestion Globale des Ressources Humaines.

Les chiffres clés de l'année 2013 valident nos orientations stratégiques et la solidité de notre modèle. Ils récompensent votre confiance. Avec un niveau record de 1,520 Milliards d'euros, notre chiffre d'affaires progresse de 5%, par rapport à l'an dernier. Avec 225 M€ de fonds propres et une Trésorerie positive, notre solidité financière est encore renforcée.

Nos performances se sont révélées supérieures au marché. C'est le résultat d'une politique pragmatique et ambitieuse fondée sur un positionnement multi-domaines d'activité et multi-clients, sur la conquête des secteurs comme l'aéronautique où nous sommes leader, les énergies nouvelles et les activités tertiaires, sur le développement des *open center* et le déploiement du *Global Cross Sourcing by synergy*, sur l'ouverture européenne et internationale où nous affirmons notre présence dans 15 pays.

En 2014, l'ambition de SYNERGIE reste élevée.

+10% : c'est l'objectif de chiffre d'affaires consolidé que nous nous fixons. Sur les trois premiers mois de l'année, notre croissance est de 8% en France et de 21% à l'international.

Notre environnement évolue. La reprise qui se dessine en Europe, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'emploi (CICE) et le futur pacte de responsabilité annoncé par le gouvernement français, offrent des opportunités de croissance supplémentaires.

Plus que jamais, nous allons amplifier notre développement !

Nous poursuivrons le maillage de nos agences sur les bassins d'emplois porteurs ; nous développerons l'offre de détachement de personnel à l'international où nous réalisons désormais 46% de notre chiffre d'affaires en ce début de l'année 2014 ; nous accélérerons l'activité recrutement/placement en particulier dans les secteurs Tertiaires et la Haute Technologie ; nous investirons les marchés publics où nous tablons sur une croissance de 25% ; nous accroîtrons notre réseau dans les pays à forte rentabilité (Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Italie, Grande-Bretagne) ; nous renforcerons nos expertises pour les prestations à haute valeur ajoutée.

Je crois dans l'engagement de nos 2.315 collaborateurs permanents, nos 600 agences, nos 95.000 clients.

Fortes de leur expérience et de leur solidarité, nos équipes ont la fierté d'appartenir à une entreprise qui gagne et qui n'hésite pas à se moderniser. Avec le projet Synergie 2014/2015, nous travaillons à l'élaboration de notre nouvelle offre commerciale qui entraînera de nouveaux processus et outils. Cette offre qui renforcera notre performance sera déployée dès la fin de l'année.

Afin de vous remercier de votre confiance et de votre fidélité, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 18 juin 2014, le maintien du dividende au même niveau qu'en 2013, soit 0,30€ par action.

Ainsi, ensemble, grâce à la volonté de tous, nous continuerons de faire grandir le Groupe SYNERGIE.

Mesdames et Messieurs, Chers actionnaires, nous vous prions de croire en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Daniel AUGEREAU,
Président-Directeur Général

L'ACTIVITÉ DU GROUPE

1 SYNERGIE EN BREF

UN ACTEUR EUROPÉEN
DE RÉFÉRENCE EN GESTION
DES RESSOURCES HUMAINES :

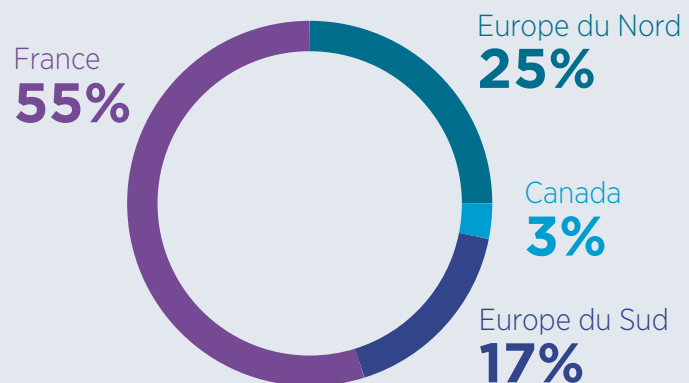
5^e GROUPE EUROPÉEN

INDÉPENDANT EN GESTION
DES RESSOURCES HUMAINES

- 95.000 entreprises clientes
- 2.315 collaborateurs permanents
- Près de 600 agences dans 15 pays
- 1,520 Milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2013
- 225 M€ de fonds propres au 31/12/2013

LE SUCCÈS D'UNE STRATÉGIE
DE CROISSANCE INTERNATIONALE

PART DU CA À L'INTERNATIONAL



UNE GESTION QUI A FAIT SES
PREUVES EN PÉRIODE DE CRISE :

CA 2012 **1448,8** CA 2013 **1519,7**

LES INDICATEURS CLÉS

CHIFFRE D'AFFAIRES

**1.519,7
M€**

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

**40,4
M€**

2012

**61,6
M€**

2013

+52%

RÉSULTAT NET

**15,1
M€**

2012

**32,6
M€**

2013

+116%

FONDS PROPRES

**225
M€**

AU 31/12/2013

UN BUSINESS MODEL QUI PERMET DE FAIRE FACE À LA CONTRACTION DU MARCHÉ

Des positions fortes sur des secteurs porteurs tels
l'Aéronautique (Synergie Aero) et les énergies
renouvelables

Le déploiement et l'amplification du
« *Global Cross Sourcing by synergie* »,

UNE OFFRE DE SERVICES UNIQUE
DANS LA PROFESSION,

avec un chiffre d'affaires annuel 2013 de **17,8 M€**
une progression de

+17% par rapport à 2012

LE GLOBAL CROSS SOURCING
A RÉCEMMENT ÉVOLUÉ ET SYNERGIE
S'EST CONCENTRÉ SUR LA TRÈS FORTE
DEMANDE EUROPÉENNE

- PAYS OFFREURS : Europe de l'Est, du Sud
et Royaume-Uni,
- PAYS DEMANDEURS : Belgique, Pays-Bas,
Suisse, Allemagne, Italie,
- poursuite du détachement de personnels
hautement qualifiés au Grand International
et en particulier en Australie.

LES « OPEN CENTERS SYNERGIE »
RÉVOLUTIONNENT LE MÉTIER
DE L'INTÉRIM ET DU RECRUTEMENT
EN REGROUPANT LES EXPERTISES :

NOTRE MISSION, apporter à nos clients des réponses
globales en matière de recrutement : mission handicap,
travail temporaire, recrutement, ingénierie sociale,
formation, out-placement.

PARIS, LYON, MARSEILLE, BORDEAUX,
TOULOUSE, NANTES, ST-NAZAIRE
OUVERTURES PROGRAMMÉES EN EUROPE :
ROYAUME-UNI, ITALIE, BELGIQUE,



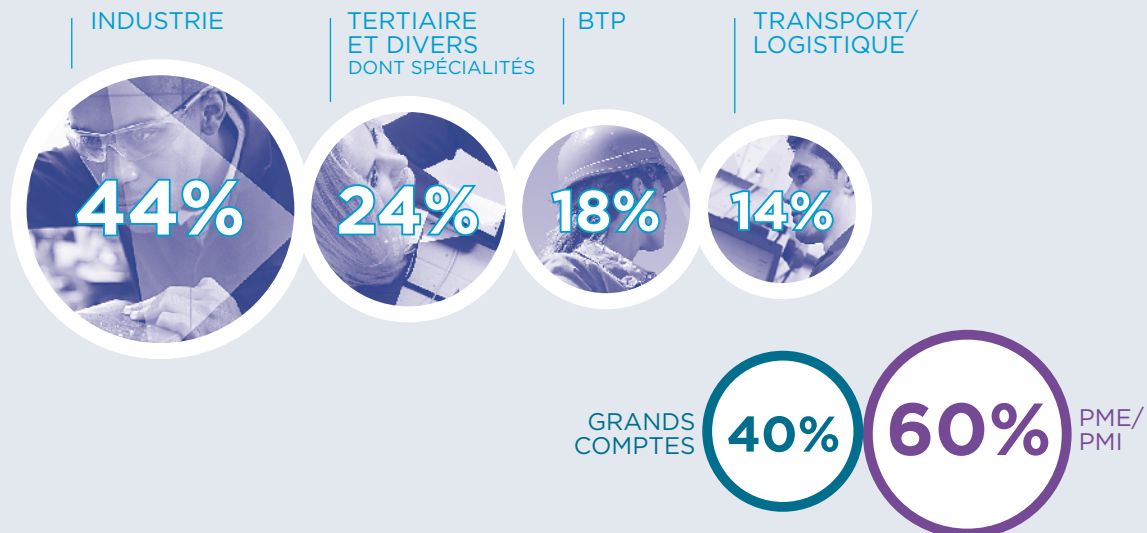
DE NOUVELLES OUVERTURES
PROGRAMMÉES À L'INTERNATIONAL



2013

UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ

GRÂCE À UN POSITIONNEMENT MULTI-SECTEURS ET MULTI-CLIENTS

DES PERFORMANCES
TRÈS SUPÉRIEURES AU MARCHÉ1^{ER} GROUPE FRANÇAIS INDÉPENDANT EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

ÉVOLUTION 2013/2012	SYNERGIE	MARCHÉ
France	+2%	-6%
Belgique	+10,6%	-5%
Italie	+14%	+4%

UN CHIFFRE D'AFFAIRES RECORD :

EN M€	2013	2012	VARIATION
France	850,7	833,8	+2%
Europe du Sud	259,9	236,3	+10%
Europe du Nord et Est	376,7	344,6	+9%
Canada	32,4	34,1	-5%
TOTAL	1.519,7	1.448,8	+5%

ET UN RÉSULTAT NET EN PROGRESSION :

EN M€	S1 2013	S2 2013	2013	2012
Chiffre d'affaires	703,6	816,1	1.519,7	1.448,8
Résultat opérationnel courant	25,4	36,2	61,6	40,4
Soit en % du chiffre d'affaires	3,6%	4,4%	4,1%	2,8%
Résultat net	11,1	21,5	32,6	15,1

NOS OBJECTIFS 2014

UN CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ EN 2014 DE + 10%

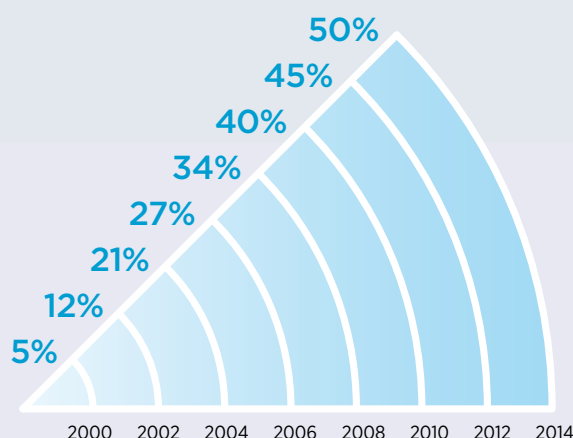
AVEC DÉJÀ POUR LE 1^{ER} TRIMESTRE 2014 :

FRANCE + 8%

(DANS UN MARCHÉ EN RECUL DE -3,5%)

INTERNATIONAL + 21%

QUE L'INTERNATIONAL REPRÉSENTE 50% DE CE CHIFFRE D'AFFAIRES :



ET TOUJOURS POURSUIVRE

- le développement de notre offre de détachement de personnel qualifié à l'international : « Global Cross Sourcing by synergie »,
- le maillage de nos agences sur les bassins d'emplois les plus dynamiques.

ACCÉLÉRER

l'activité recrutement/placement, en particulier dans les secteurs tertiaires et la haute-technologie

ACCROÎTRE

notre réseau dans les pays à forte rentabilité où SYNERGIE est déjà implanté (Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Grande-Bretagne).

Une expertise reconnue dans le secteur de l'Aéronautique par tous ses acteurs et le succès de **synergie.aero** nous permettent de :

RENFORCER NOTRE PRÉSENCE

sur ce marché dynamique demandeur en ressources humaines très qualifiées,

RENOUVELER NOS SALONS SPÉCIALISÉS,

CONCEPT UNIQUE EN EUROPE DE SALON DE L'EMPLOI QUI **GÉNÈRE** UNE HAUSSE SIGNIFICATIVE DES CANDIDATURES



LES MARCHÉS PUBLICS S'OUVRENT RÉSOLUMENT AUX OPÉRATEURS PRIVÉS :

SYNERGIE qui s'est positionné sur cette cible de délégation dans la fonction publique d'État et territoriale, a réalisé plus de 10M€ en 2013 et

TABLE SUR UNE CROISSANCE DE 25% en 2014.

2 LE GROUPE EN AVRIL 2014

Organigramme des sociétés consolidées par secteur d'activité

GESTION GLOBALE DES RESSOURCES HUMAINES

TRAVAIL TEMPORAIRE
AGENCES D'EMPLOIS



RECRUTEMENT / FORMATION /
INGÉNIERIE SOCIALE

FRANCE

SYNERGIE
AILE MEDICALE
SYNERGIE INSERTION

SYNERGIE
AILE MEDICALE
INTERSEARCH FRANCE
SYNERGIE CONSULTANTS
SYNERGIE FORMATION
EURYDICE PARTNERS

EUROPE DU SUD

SYNERGIE ITALIA

SYNERGIE TT
SYNERGIE ETT

Italie
Italie
Espagne
Portugal

SYNERGIE ITALIA
SYNERGIE HR SOLUTIONS
SYNERGIE HUMAN RESOURCE SOLUTIONS
SYNERGIE OUTSOURCING

EUROPE DU NORD ET DE L'EST

GMW PERSONALDIENSTLEISTUNGEN
SYNERGIE BELGIUM
SYNERGIE INTERNATIONAL RECRUITMENT
SYNERGIE LOGISTIEK
SYNERGIE TRAVAIL TEMPORAIRE
ACORN RECRUITMENT
ACORN GLOBAL RECRUITMENT

EXXELL
SYNERGIE SUISSE
SYNERGIE TEMPORARY HELP
SYNERGIE SLOVAKIA

Allemagne
Belgique
Pays-Bas
Pays-Bas
Luxembourg
Royaume-Uni
Royaume-Uni
Royaume-Uni
Royaume-Uni
Suisse
République Tchèque
Slovaquie

GMW PERSONALDIENSTLEISTUNGEN
SYNERGIE SERVICES
SYNERGIE INTERNATIONAL RECRUITMENT
SYNERGIE LOGISTIEK
SYNERGIE PARTNERS
ACORN RECRUITMENT
ACORN GLOBAL RECRUITMENT
ACORN LEARNING SOLUTIONS
EXXELL
SYNERGIE SUISSE
SYNERGIE PRAGUE
SYNERGIE SLOVAKIA

AMÉRIQUE DU NORD

SYNERGIE HUNT INTERNATIONAL

Canada

SYNERGIE HUNT INTERNATIONAL

Océanie

ACORN GLOBAL RECRUITMENT PTY

Australie

ACORN GLOBAL RECRUITMENT PTY



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'Assemblée Générale
du 18 juin 2014

10

RAPPORT DE GESTION

Activité du Groupe SYNERGIE en 2013
Comptes consolidés et comptes sociaux
Événements postérieurs à la clôture et perspectives d'avenir
Gouvernement d'entreprise
Gestion des risques
Rapport sur la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)
Vie du titre SYNERGIE
Autres rappels légaux
Tableau des résultats des cinq derniers exercices

35

TEXTE DES PROJETS DE RÉOLUTIONS

37

RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES
ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES

RAPPORT DE GESTION

1 ACTIVITÉ DU GROUPE SYNERGIE EN 2013

SYNERGIE : un acteur européen de référence en gestion des ressources humaines

Le Groupe SYNERGIE est aujourd'hui un acteur de référence incontournable dans la Gestion Globale des Ressources Humaines et occupe la cinquième place parmi les leaders de la profession en Europe. Plus de 46% du chiffre d'affaires consolidé est désormais réalisé en 2014 à l'International.

Leader en France, présent dans 15 pays (Europe, Canada et Australie) avec un réseau de 600 agences, le Groupe intervient de façon croissante dans les secteurs tertiaires spécialisés, les industries de pointe, comme l'aéronautique et les énergies renouvelables, le BTP, les bureaux d'études, le commerce, les services et les nouvelles technologies de l'infor-

mation et de la communication, en s'appuyant sur la parfaite connaissance des besoins de chaque utilisateur.

Le Groupe SYNERGIE s'affirme ainsi comme l'un des meilleurs spécialistes en travail temporaire, recrutement, out-placement, ingénierie sociale, conseil et formation, chacun de ces métiers nécessitant souplesse, performance et compétitivité afin de répondre aux exigences des clients auprès desquels nous agissons en tant que véritables et fidèles partenaires grâce aux 2 315 collaborateurs permanents qui interviennent quotidiennement pour déléguer près de 50 000 employés en Équivalent Temps Plein (E.T.P.), auprès de 95 000 entreprises clientes, en France et à l'étranger.

Chiffres-clés (données consolidées)

En millions d'euros	2013	2012
Chiffre d'affaires	1.519,7	1.448,8
Résultat opérationnel courant (1)	61,6	40,4
Résultat opérationnel	56,8	35,7
Résultat financier	(1,8)	(1,1)
Résultat avant impôt	55,0	34,6
Résultat net de l'ensemble consolidé	32,6	15,1
dont part du Groupe	32,0	14,8

(1) Résultat Opérationnel courant avant amortissement et dépréciation des incorporels

Les évolutions législatives en Europe

L'environnement législatif continue de favoriser les Entreprises de Travail Temporaire (ETT), grâce à l'évolution des lois depuis le milieu des années 2000, qui permettent d'envisager avec une certaine confiance l'avenir de ce secteur à moyen et long terme, des tendances de fond similaires se dessinant en Europe, conduisant les ETT à développer leurs prestations auprès de tous les secteurs d'activités.

En outre, la Directive Européenne relative au Travail Temporaire a été adoptée définitivement en octobre 2008 par le Parlement Européen et inscrite dans le Traité de Lisbonne, avec un délai de transposition dans les Etats membres arrêté au 5 décembre 2011.

Ce texte vise à assurer la protection des travailleurs temporaires en respectant le principe de l'égalité de traitement. Il garantit un niveau minimum de protection effective aux intérimaires et valorise l'intérim dans certains États.

Les restrictions et interdictions concernant le recours aux travailleurs intérimaires sont désormais très limitées (cf. Art. 4 de la Directive) et le principe de l'égalité de traitement s'applique dès le 1^{er} jour de la mission (Art.5).

Malgré une mise en œuvre de la Directive restant inégale dans les 27 pays de l'Union Européenne, plusieurs pays ont profité de la transposition de la Directive pour favoriser un développement de l'intérim.

Des interdictions ont ainsi été levées concernant la durée maximum des missions, les interdictions sectorielles, les cas de recours trop restreints, etc...

Les préconisations des Institutions de l'Union Européenne en faveur du déblocage du marché du travail dans le cadre d'un juste équilibre entre flexibilité et sécurité ont ouvert de nouvelles perspectives de croissance du marché de l'intérim au sein de l'Union.



1.1 Activité de l'intérim en France, de SYNERGIE et de ses filiales françaises

► 1.1.1 La gestion des Ressources Humaines en 2013 en France

Le chiffre d'affaires global réalisé par les Entreprises de Travail Temporaire (ETT) en France est en baisse de 6% par rapport à 2012, avec 490 000 intérimaires équivalent temps plein en moyenne.

Selon les données établies par le PRISME, syndicat professionnel des Entreprises de Travail Temporaire, ces évolutions ont quasiment concerné l'ensemble des régions françaises, mais de manière contrastée.

Le Travail Temporaire a toutefois maintenu sa présence dans tous les secteurs économiques, les agences étant devenues des « Agences d'Emploi » intervenant dans tous les domaines se rapportant à la gestion flexible des Ressources Humaines et matérialisant ainsi le transfert progressif des missions de Pôle Emploi vers l'intérim.

Les évolutions législatives

Dans un environnement législatif favorable au travail temporaire, et conforté par la Directive Européenne, la Fonction Publique, en France, s'est également ouverte à l'intérim, avec la Loi du 3 août 2009.

Les trois grands corps concernés que sont la fonction publique d'Etat, territoriale et hospitalière totalisent près de 5 millions d'employés et offrent aux ETT de nouveaux débouchés qui pourraient atteindre à terme 100 000 à 150 000 employés en missions temporaires.

Rappelons également que la loi « Borloo » de programmation pour la cohésion sociale (janvier 2005) voit ses effets positifs s'amplifier d'année en année au bénéfice des entreprises spécialisées en Gestion Globale des Ressources Humaines.

Cette dernière a mis fin au monopole de Pôle Emploi dans les domaines du placement et de l'accompagnement des chômeurs en autorisant les ETT à proposer désormais l'ensemble de leurs prestations (placement, recrutement, conseil...) auprès des entreprises utilisatrices qui bénéficient aujourd'hui de leur expertise préfigurant l'externalisation complète de ce secteur.

Il convient enfin de souligner l'importance de deux textes de Loi ayant des effets dès 2013.

En premier lieu, la mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'emploi (CICE),

Ce crédit, destiné à améliorer la compétitivité des entreprises, s'élève à 4% des rémunérations brutes n'excédant pas 2,5 fois le SMIC (taux porté à 6% à compter de 2014).

Il est imputable sur l'impôt société de l'année concernée et des trois années suivantes.

Son utilisation doit être conforme aux objectifs de compétitivité et d'emploi : investissement, recherche et innovation,

formation, recrutement, prospection de nouveaux marchés, transition écologique et énergétique et reconstitution du fonds de roulement.

En second lieu, la Loi du 14 juin 2013, dite de Sécurisation de l'Emploi, a conduit à la taxation des contrats à durée déterminée de moins de trois mois, mais ne concerne pas les contrats de travail temporaire, l'Association des Sociétés d'Intérim s'étant engagée à créer 20.000 contrats à durée indéterminée en 3 ans, ce qui accroît l'attractivité de l'intérim pour les cadres et techniciens hautement qualifiés ; la durée maximum des contrats à durée déterminée a par ailleurs été fixée à 24 heures par semaine à compter du 1er janvier 2014 (les contrats de travail temporaire étant également exclus de cette disposition).

► 1.1.2 SYNERGIE en France

En France, le Groupe a maintenu une activité élevée, en particulier au second semestre, portant ainsi son chiffre d'affaires sur l'ensemble de l'année à 850,7M€, supérieur à 2012 (+2%) dans une activité en baisse d'environ 6% selon l'indicateur du PRISME.

Les investissements stratégiques réalisés ont en effet porté leurs fruits :

- Accélération du développement sur le marché de l'aéronautique, très dynamique et demandeur en personnel très qualifié et spécialisé.

L'aéronautique présente à long terme des perspectives exceptionnelles, qui incitent les constructeurs et leurs partenaires du secteur à étoffer significativement leurs équipes ; SYNERGIE a renforcé ses expertises en conséquence, et renouvelé notamment les salons régionaux qui ont permis de capter des candidatures par centaines.

- Développement des Open Centers

Ce concept innovant pour l'emploi, dédié principalement aux métiers du tertiaire, a permis :

D'optimiser le sourcing des compétences grâce à une mutualisation des expertises sectorielles qui permet de mieux exploiter le potentiel de chaque candidat.

De répondre de façon horizontale à l'ensemble des besoins d'une entreprise ou d'un établissement public qui peut y réaliser des sessions complètes de recrutement.

Ce modèle, mis en œuvre à Paris dès la fin 2008 a été étendu à d'autres grandes métropoles comme Nantes et Toulouse en 2011, puis à Lyon, Bordeaux, Saint Nazaire (dédié à l'aéronautique) et désormais Milan.

La diversification des activités dans le domaine du placement, de la formation et du handicap s'est également poursuivie.

- Accélération des prestations auprès du secteur public

Les réponses positives aux consultations des marchés publics pour lesquels il a été constitué une cellule spécialisée, ont fortement augmenté, et devraient générer un chiffre d'affaires de plus de 10M€ dès 2014.

Une clientèle composée de PME/PMI et de Grands Comptes

SYNERGIE a développé une stratégie très proactive de conquête de nouveaux clients, notamment dans son cœur de cible que sont les PME/PMI, qui représentent toujours près de 60% du chiffre d'affaires du Groupe, et a accéléré ses partenariats avec la clientèle « Grands Comptes » européenne.

Le développement des spécialisations et des expertises

Le besoin de personnel de plus en plus qualifié a entraîné une spécialisation accrue de l'activité de nos agences généralistes, en particulier dans les grandes villes, afin d'offrir des services adaptés aux métiers spécifiques.

Nos expertises ont ainsi été renforcées.

L'offre globale de services

L'offre de services du Groupe se décline désormais autour d'axes majeurs :

- **La qualité**, illustrée par les outils performants de validation de candidats, confirmée par la certification ISO 9001 version 2008 ;

- **Le reporting**, basé sur l'échange de données informatisées. A ce titre, SYNERGIE propose à ses clients des supports de dématérialisation des procédures administratives. Dans un premier temps elle s'est associée en juin 2006 aux trois « majors » du Travail Temporaire pour mettre en place la plateforme PIXID, afin de permettre une meilleure politique de référencement des prestataires par les clients. SYNERGIE propose par ailleurs un autre type de plateforme afin de répondre aux nouvelles attentes de certains d'entre eux ;

- **La Gestion Globale des Ressources Humaines**, permettant à nos clients d'optimiser leurs ressources (identification des besoins, conseils en recrutement, mise à disposition de personnel spécialisé, formation, évaluation, ingénierie sociale, etc.) ;

- **La Responsabilité Sociale et Environnementale** : SYNERGIE a choisi d'axer sa politique RSE en faveur de ses salariés, intérimaires et permanents et a donc fait de la sécurité au travail, de la formation, de l'emploi durable, trois axes prioritaires menés conjointement avec sa politique diversité autour de ses 4 missions : handicap, seniors, insertion, égalité professionnelle des hommes et des femmes.

1.2 Activité du Groupe à l'International présent aujourd'hui dans 15 pays

SYNERGIE a affiché des performances sur l'ensemble des marchés où le Groupe est présent, qui lui ont permis d'atteindre son plus haut niveau historique avec un chiffre d'affaires global de 669M€ à l'International.

Cette activité hors France a représenté 44% de l'activité du Groupe en 2013 contre 11% en 2002 et constitué un véritable relais de croissance et de rentabilité.

Au cours de l'année 2013, la majorité des filiales implantées hors de France a surperformé leur marché respectif.

Le tableau suivant fait état des variations par pays par rapport aux trois principaux marchés sur lesquels le Groupe est implanté, selon les statistiques publiées par l'association professionnelle locale des employeurs de travailleurs temporaires.

croissance 2013/2012	marché	SYNERGIE
France	- 6,0%	2,0%
Belgique	- 5,0%	10,6%
Italie	4,0%	14,0%

Cette excellente résistance a été confortée par une forte intégration de SYNERGIE à l'échelle européenne, qui lui permet de capter de nouveaux grands comptes d'année en année.

Ce développement a conduit le Groupe à constituer une cellule dédiée dans le détachement de personnel qualifié entre pays européens. Ainsi SYNERGIE a créé « Global Cross Sourcing by SYNERGIE », offre inédite pour un groupe français, assurant, grâce à ses expertises multi catégorielles, le détachement d'intérimaires transnationaux et répondant ainsi à un enjeu majeur du marché de l'emploi : les besoins de compétences.

Par ailleurs, l'objectif étant de fluidifier les détachements de personnel qualifié des pays offreurs (Europe de l'Est et du Sud principalement) vers les pays demandeurs (Europe du Nord, mais également Australie, Afrique et Asie), une cellule de recrutement spécifique avait été mise en place dès 2012 par ACORN, la filiale britannique de SYNERGIE, afin de placer à l'International et en premier lieu en Australie du personnel spécialisé dans des secteurs à fort développement économique, tels que l'extraction de pétrole, gaz et minéraux (construction, ingénierie, informatique, logistique...) ; des bureaux ont été ouverts à Perth, Adélaïde et Darwin, permettant également de lancer une activité de travail temporaire dans cette zone.



► 1.2.1 En Europe du Sud

L'évolution de l'activité en Europe du Sud a été marquée par :

- Une activité en nette progression en Italie ;
- Un retour à la croissance dès le second semestre dans la péninsule ibérique.

Dans ces conditions, le niveau d'activité globale a progressé de 10%, le taux de pénétration du Travail Temporaire aux alentours de 1% de la population active dans les trois pays constituant l'« Europe du Sud », laissant augurer des perspectives de croissance encourageantes à court terme.

En millions d'euros	2013	2012
Chiffre d'affaires	259,9	236,3
Résultat opérationnel courant	4,6	3,6
Résultat financier	(0,5)	(0,7)
Résultat net	2,4	1,4

Italie

Le chiffre d'affaires, réalisé avec une clientèle mixte de Grands Comptes et de PME/PMI sur le modèle de la France, a progressé de 14% sur l'ensemble de l'année.

Ce dynamisme, favorisé par la création régulière de nouvelles agences a permis de maintenir la rentabilité opérationnelle à 2,4% du chiffre d'affaires.

Espagne

Le chiffre d'affaires qui atteint 80,6M€ à fin 2013 en progression de 5% par rapport à 2012, grâce à un excellent second semestre, bénéficiant du redémarrage de l'économie locale, dynamisée par les industries exportatrices.

L'acquisition du réseau SOLEMPLEO, en novembre 2013, a permis d'étendre la présence de SYNERGIE TT en Espagne, et d'ouvrir son activité à de nouveaux secteurs (agroalimentaire, construction navale).

Les agences de ce réseau, qui réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 12M€, ont été immédiatement intégrées dans

SYNERGIE TT Espagne et pris la dénomination commerciale SYNERGIE.

L'opération aura un impact positif sur le résultat de 2014, l'effet de taille et la rationalisation des structures améliorant la rentabilité de la filiale espagnole.

Portugal

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2013 est en légère diminution sur l'ensemble de l'année qui a démarré dans un contexte très tendu, la société ayant par ailleurs pris la décision de ne pas poursuivre ses prestations auprès de certains clients.

Toutefois, la hausse de l'activité de 18% au cours du second semestre a permis de dégager un résultat opérationnel bénéficiaire.

► 1.2.2 En Europe du Nord et de l'Est

Le Groupe a poursuivi sa progression en Europe du Nord et de l'Est en 2013 (+9,3%), avec une nette croissance dans les principaux pays (Belgique, Grande Bretagne, Allemagne), qui a généré un fort effet de levier sur les résultats.

En millions d'euros	2013	2012
Chiffre d'affaires	376,7	344,6
Résultat opérationnel courant	16,1	9,4
Résultat financier	(0,5)	(0,4)
Résultat net	6,8	3,7

Belgique / Luxembourg

Le chiffre d'affaires de la zone Belgique / Luxembourg a atteint le record historique de 165,6M€ (+10,3%) confirmant le dynamisme de la filiale belge.

Le résultat opérationnel s'est élevé à 8,9M€ et le résultat net à 5,7M€.

Royaume-Uni

Le chiffre d'affaires s'est établi à 121M€, en forte progression par rapport à 2012 (+ 15,3% à devise constante).

Le résultat opérationnel a en conséquence fortement progressé pour atteindre 3,5M€.

La délégation du management des services en ressources humaines et la pérennité des grands comptes garantissent un bon niveau d'activité pour 2014.

Allemagne

En 2013, GMW a réalisé un chiffre d'affaires de près de 36,7M€ contre 32,3M€ en 2012 (+13,6%).

L'introduction de l'égalité salariale entre salariés permanents et intérimaires («equal pay») n'a pas affecté les marges de GMW, le résultat opérationnel courant s'établissant à 2,7M€.

La demande restant forte en Allemagne, le Groupe a mis en œuvre les moyens afin de répondre à la recherche de main d'œuvre qualifiée, en optimisant le cross sourcing au sein du Groupe.

Pays-Bas

Le chiffre d'affaires réalisé en 2013 s'est élevé à 24,2M€ (contre 23,3M€ en 2012) dans un marché en légère baisse.

Les performances ont à nouveau été contrastées au sein de nos activités, la délégation de salariés issus de l'Europe de l'Est s'avérant particulièrement performante, alors que le transport et la logistique étaient affectés par les difficultés rencontrées par ce secteur à l'échelle nationale.

La rationalisation des structures a permis d'atteindre un résultat opérationnel courant de 1,4M€ contre 0,8M€ en 2012.

La montée en puissance du réseau généraliste, et l'objectif de devenir un acteur national, présagent d'une plus grande contribution de ce pays à l'avenir.

Suisse

Le chiffre d'affaires de SYNERGIE SUISSE, s'est établi à 27,3M€ en progression de 5% à devise constante par rapport à 2012.

La poursuite du développement conforté par la diversification progressive de l'activité a surtout porté ses fruits au cours du second semestre où le résultat opérationnel est redevenu bénéficiaire.

Europe de l'Est

Les filiales tchèques ont réalisé un chiffre d'affaires global de 1,9M€ en 2013, inférieur à celui de 2012, le lancement de la seconde agence de travail temporaire n'ayant pas encore permis de contrebalancer la forte diminution de l'activité réalisée auprès d'un client majeur.

► 1.2.3 Canada

SYNERGIE intervient au Canada avec un réseau de 20 bureaux exerçant leur activité sous la marque HUNT PERSONNEL (3 franchises, les autres en gestion directe).

Le chiffre d'affaires de la filiale canadienne s'est élevé à 32,4M€ en 2013 en légère hausse à devise constante, le gain de parts de marché chez un client majeur du secteur bancaire compensant la diminution du recours à nos services auprès de la clientèle industrielle.

Traditionnellement la reprise de l'activité aux Etats Unis favorise celle du Canada avec un décalage de quelques mois, ce qui laisse penser qu'une véritable reprise pourrait s'amorcer au cours de l'exercice 2014.

2 COMPTES CONSOLIDÉS ET COMPTES SOCIAUX

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration par une délibération en date du 9 avril 2014.

En application du Règlement Européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des Etats membres présentent leurs comptes consolidés en utilisant le référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

2.1 Comptes consolidés du Groupe

► 2.1.1 Le périmètre 2013

Le périmètre des entités consolidées figure en note n°3 de l'Annexe aux comptes consolidés. Il n'y a pas eu de variation significative par rapport à 2012.

► 2.1.2 La structure bilantielle

La lecture du bilan consolidé de SYNERGIE met en évidence :

A l'actif

- le maintien des survaleurs à un niveau modéré (72,6M€), en diminution par rapport à 2012 (75,9M€) ;
- la diminution de 1,4M€ des autres immobilisations incorporelles qui comprennent notamment les clientèles et marques acquises, nettes des amortissements constatés ;
- des immobilisations corporelles supportant l'activité du Groupe s'élève à 25,4M€, et restent stables ;
- la hausse du poste clients liée à l'évolution de l'activité au cours du dernier trimestre ;
- un niveau de trésorerie toujours élevé (29M€ contre 35M€ en 2012).

Au passif

- l'augmentation des capitaux propres qui s'établissent à 225,6M€ (dont part du Groupe 223,7M€) ;
- une diminution des passifs non courants par le remboursement des emprunts moyen terme (4,3M€) ;
- une augmentation des passifs courants, liée à l'activité.



► 2.1.3 Le compte de résultat

Chiffres consolidés significatifs par zone géographique

En millions d'euros	Chiffre d'affaires		Résultat opérationnel courant (1)	
	2013	2012	2013	2012
France	850,7	833,8	40,1	26,5
Italie	160,8	141,1	3,9	3,5
Espagne	80,6	76,0	0,6	0,5
Portugal	18,5	19,2	0,1	(0,4)
Europe du Sud	259,9	236,3	4,6	3,6
Belgique, Luxembourg	165,6	150,2	8,9	5,8
Pays-Bas	24,2	23,3	1,4	0,8
Allemagne	36,7	32,3	2,7	1,7
Royaume-Uni (2)	121,0	109,5	3,5	1,2
Suisse	27,3	26,6	(0,4)	(0,2)
Europe de l'Est	1,9	2,7	(0,1)	0,1
Europe du Nord	376,7	344,6	16,1	9,4
Canada	32,4	34,1	0,8	0,9
TOTAL	1.519,7	1.448,8	61,6	40,4

(1) résultat opérationnel courant avant amortissement et dépréciation des incorporels («ebita»)

(2) l'Australie est rattachée au Royaume-Uni

Le chiffre d'affaires

SYNERGIE a affiché des performances sur l'ensemble des marchés où le Groupe est présent, qui lui ont permis d'atteindre son plus haut niveau historique avec un chiffre d'affaires global de 1.519,7M€.

La part contributive du placement et les autres activités de Ressources Humaines (formation, outsourcing...) s'élève à 1,3% du chiffre d'affaires global, avec un potentiel de marge supérieure à celle de nos activités traditionnelles.

Le résultat opérationnel courant avant amortissement et dépréciation des incorporels

En millions d'euros	2013 (S1)	2013 (S2)	2013	2012
Chiffre d'affaires	703,6	816,1	1.519,7	1.448,8
Résultat opérationnel courant	25,4	36,2	61,6	40,4
Soit en % du chiffre d'affaires	3,6%	4,4%	4,1%	2,8%

Dans un contexte de reprise progressive, la hausse du résultat opérationnel s'explique compte tenu :

- d'une croissance rentable et maîtrisée sur la quasi totalité des zones où le Groupe intervient, avec une progression particulièrement remarquable à l'international ;
- de son accélération au cours du second semestre ;
- de l'effet du Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE) en France.

Les dépréciations de créances douteuses sont de même niveau qu'en 2012 (0,38% du chiffre d'affaires).

Les risques ont été toutefois limités, avec une vigilance accrue en Europe du Sud où le crédit client reste élevé.

Les amortissements (5.303K€) sont en hausse par rapport à 2012, du fait des investissements réalisés, parallèlement au développement du Groupe.

Ebita	2013	2012
	% CA	% CA
France	4,8%	3,2%
Europe du Sud	1,8%	1,5%
Europe du Nord et de l'Est	4,3%	2,7%
Canada	2,5%	2,6%
SYNERGIE consolidé	4,1%	2,8%

Le résultat opérationnel

Les éléments à caractère exceptionnel suivants permettent d'expliquer le passage du résultat précédent au résultat opérationnel en 2013 :

- 1) les amortissements des incorporels liés aux acquisitions se sont élevés à 2M€ contre 2,4M€ en 2012. Une dépréciation complémentaire des survaleurs relatives aux acquisitions antérieures a été constatée pour 2M€ et concerne la filiale suisse ;
- 2) Des éléments exceptionnels peu significatifs en 2013 (0,4M€) contre (0,9M€) en 2012.

Le résultat financier

Le coût de l'endettement financier s'établit à 1,1M€, en baisse sensible par rapport à 2012, du fait de l'arrivée à échéance

des emprunts moyen terme et d'une centralisation de trésorerie renforcée.

Les parités des devises étrangères ont conduit à enregistrer un montant de 0,6M€ en « Autres charges financières » (contre un produit de 0,5M€ en 2012).

Le résultat avant impôt

Il résulte de ce qui précède un bénéfice avant impôt de 55M€.

Le résultat net

Compte tenu de la CVAE (11,7M€) d'une part, de l'impôt sur les bénéfices et de la fiscalité différée d'autre part, le bénéfice net consolidé s'élève à 32,6M€ (dont part du Groupe 32M€).

2.2 Comptes sociaux de SYNERGIE

► 2.2.1 La structure bilantielle

La lecture du bilan au 31 décembre 2013 de SYNERGIE SA met en évidence :

A l'actif

- l'actif immobilisé de l'ordre de 108,6M€, en augmentation par rapport à 2012 ;
- l'actif circulant en hausse, en corrélation avec une activité forte dans les deux derniers mois de l'exercice et compte tenu de l'impact du CICE ;
- une trésorerie largement excédentaire incluant des placements diversifiés à court terme pour 11,3M€.

Au passif

- un haut niveau de capitaux propres à 181,8M€ après versement de dividendes (7,2M€) ;
- un complément de provisions pour risque de change (0,4M€) ;
- le remboursement d'emprunts à hauteur de 3,1M€ ;
- des dettes courantes d'exploitation en hausse et liées à l'activité des derniers mois.

Conformément à la loi, nous vous précisons que le crédit fournisseur (hors formation et factures non parvenues), s'est élevé à 47 jours en moyenne, les échéances dépassées se ventilant comme suit au 31 décembre 2013 :

En milliers d'euros	2013
non échu	330
moins de 30 jours	477
entre 30 et 60 jours	16
entre 60 et 90 jours	40
de 90 à 120 jours	26
plus de 120 jours	524
Total	1.413

► 2.2.2 Le compte de résultat

En millions d'euros	2013	2012
Chiffre d'affaires	836,9	816,2
Résultat d'exploitation	28,8	16,2
Résultat financier	7,5	(2,0)
Résultat net	36,0	10,3



Le bénéfice net de SYNERGIE SA s'élève à 36,0M€ pour un chiffre d'affaires de 836,9M€. La contribution de SYNERGIE SA à l'activité du Groupe, avec 55% du volume des affaires traitées, reste prépondérante tout en se rééquilibrant d'année en année au bénéfice des filiales étrangères.

Il convient de souligner :

- l'incidence significative du CICE sur le résultat d'exploitation ;
- le résultat financier de 7,5M€ qui comprend des dividendes à hauteur de 7M€ ;
- un résultat exceptionnel de 4M€, (alors qu'en 2012 il s'établissait à -0,9M€) généré essentiellement par une cession interne de titres de participation à la filiale espagnole SYNERGIE INTERNATIONAL EMPLOYMENT SOLUTIONS.

La distribution de dividendes de certaines filiales à SYNERGIE SA pour 7M€ en 2013, contre 0,5M€ en 2012, est sans effet sur les comptes consolidés.

Compte tenu de ces résultats et d'une structure financière de SYNERGIE à nouveau renforcée, l'affectation projetée du résultat serait la suivante :

Résultat de l'exercice	35.967.172,76 €
Report à nouveau antérieur	4.683.408,06 €
Résultat disponible	40.650.580,82 €
Réserve légale	(1.798.358,14) €
Bénéfice distribuable	38.852.212,68 €

Dividendes (7.308.600,00) €

Réserve pour actions propres (reprise)	148.210,16 €
Réserve facultative	(148.210,16) €
Report à nouveau	31.543.612,68 €

Il sera proposé de distribuer un dividende pour un montant total de 7.308.600€. Le dividende, mis en paiement le 27 juin 2014, sera de 0,30€ pour chacune des 24 362 000 actions.

La réserve pour actions propres n'est que temporaire et correspond aux titres auto-détenus au 31 décembre 2013.

Les actionnaires fiscalement domiciliés en France ont été informés que la loi de finances n°2012-1509 du 29 décembre 2012 pour 2013 a soumis les dividendes perçus à compter du 1er janvier 2013 à l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu et supprimé le prélèvement forfaitaire libératoire.

Pour le calcul de l'impôt sur le revenu, l'abattement égal à 40% du montant reçu est maintenu en application des dispositions prévues au 2° et 3° de l'article L-158 du code Général des Impôts.

Il a été instauré parallèlement à compter du 1er janvier 2013 un prélèvement au taux de 21% du montant distribué, non libératoire de l'impôt sur le revenu, prélevé à la source, sous réserve de dépenses obtenues dans les conditions prévues à l'article 242 quater du code Général des Impôts.

2.3 Financement de SYNERGIE et du Groupe

► 2.3.1 Financement de SYNERGIE

Au 31 décembre 2013, SYNERGIE SA bénéficie d'une trésorerie nette d'endettement positive de 45,9M€ (retraitée des comptes courants vis-à-vis des filiales du Groupe) contre 40,5M€ à la clôture de 2012.

Par ailleurs, SYNERGIE SA participe au financement du besoin en fonds de roulement de certaines filiales par apports en compte courant et octroi de cautions aux établissements bancaires locaux.

► 2.3.2 Financement du Groupe

En millions d'euros	2013	2012
Capitaux propres consolidés	225,0	199,8
Trésorerie nette	5,2	9,8
Endettement financier	(10,3)	(12,8)
Trésorerie nette de tout endettement	(5,1)	(3,0)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement net	22,9	22,7
Investissements hors variation de périmètre	4,8	15,0
Coût de l'endettement financier net/chiffre d'affaires	0,1%	0,1%

Le besoin en fonds de roulement lié à l'activité a augmenté de seulement 11,9M€, grâce à une bonne maîtrise du crédit client.

La trésorerie disponible a permis de couvrir les investissements courants (4,8M€), le remboursement des emprunts (3,9M€) ainsi que le paiement des dividendes (7,2M€).

Les emprunts moyens terme contractés en octobre 2008 ont été intégralement remboursés depuis octobre 2013.

Comme constaté sur le tableau de flux de trésorerie consolidé, l'effet conjugué de ces éléments a permis de maintenir une trésorerie positive (5,2M€).

Les capitaux propres s'élèvent à 225,0M€ mettant en évidence la solidité du Groupe SYNERGIE en lui garantissant son indépendance financière et son statut européen, et confortés par un endettement net de seulement 2% des capitaux propres, permettent d'envisager sans risque la poursuite de nouvelles acquisitions.

3 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

3.1 Événements importants postérieurs à la clôture

Aucun événement important postérieur à la clôture de l'exercice 2013 susceptible de remettre en cause les comptes n'est survenu.

3.2 Perspectives d'avenir en France et à l'International

L'environnement législatif

Les législations continuent à évoluer, dans le cadre de la Directive Européenne, offrant plus de souplesse à l'emploi tout en le sécurisant (« flex sécurité ») ; des négociations entre gouvernements et partenaires sociaux se poursuivent à ce sujet en 2014.

En France, les nouvelles dispositions du CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi), ainsi que celles relatives à la limitation des CDD valorisent le secteur de l'intérim.

L'Intérim en Europe

L'Association Européenne des entreprises de travail temporaire (EUROCIETT), par le biais de la publication de son indicateur mensuel, a constaté un taux de croissance du nombre d'heures travaillées de 4,8% en Janvier 2014 par rapport à Janvier 2013, soit une légère accélération de la progression de décembre 2013 (+4,1%), confirmant un scénario de reprise de l'intérim en Europe en 2014.

Le Groupe SYNERGIE

Le premier trimestre 2014 confirme à nouveau la surperformance de SYNERGIE sur l'ensemble de ses marchés, avec une progression globale du chiffre d'affaires supérieure à 13%, la croissance à l'International dépassant 20%.

Dans ce contexte, le Groupe poursuit sa stratégie de déploiement sur des zones géographiques et des secteurs d'activité dynamiques, en particulier à l'International et s'est fixé comme objectif une croissance de son chiffre d'affaires de 10% sur l'ensemble de l'exercice pour atteindre 1.670M€ et porter à 50% la part réalisée à l'International à fin 2014.

Enfin, grâce à une structure financière solide, le Groupe reste à l'écoute d'opportunités de croissance externe principalement dans les pays à forte rentabilité comme l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas et le Canada.

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1 Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de SYNERGIE est composé de quatre membres, nommés pour 6 ans, dont une administratrice (25% du nombre d'administrateurs). SYNERGIE respecte à ce jour les dispositions de la Loi du 27 janvier 2011 relative à la « représentation équilibrée des femmes et des hommes au Conseil d'Administration et de Surveillance et à l'égalité professionnelle ».

Daniel AUGEREAU
Nadine GRANSON
Yvon DROUET
Julien VANEY

Président
Administrateur
Administrateur
Administrateur



4.2 Rémunération des mandataires sociaux

Les données des tableaux suivants sont en milliers d'euro.

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	2013	2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice		
Daniel AUGEREAU	463	463
Yvon DROUET	173	170
Julien VANEY	136	145
Nadine GRANSON	116	114
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	888	892

Tableau récapitulatif de chaque dirigeant mandataire social

Daniel AUGEREAU	2013		2012	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	318	318	318	318
- rémunération variable	120	120	120	120
- indemnité conventionnelle				
- jetons de présence				
- avantage en nature	25	25	25	25
TOTAL	463	463	463	463

Yvon DROUET	2013		2012	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	149	149	148	148
- rémunération variable	22	22	20	20
- rémunération exceptionnelle				
- jetons de présence				
- avantage en nature	2	2	2	2
TOTAL	173	173	170	170

Julien VANEY	2013		2012	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	132	132	132	132
- rémunération variable				
- rémunération exceptionnelle				
- jetons de présence				
- avantage en nature	4	4	13	13
TOTAL	136	136	145	145

Nadine GRANSON	2013		2012	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	103	103	102	102
- rémunération variable	13	13	12	12
- rémunération exceptionnelle				
- jetons de présence				
- avantage en nature				
TOTAL	116	116	114	114

Tableau sur les jetons de présence : Néant

Options de souscriptions d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social : Néant

Options de souscriptions d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social : Néant

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social : Néant

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social : Néant

5 GESTION DES RISQUES

La gestion des risques, préoccupation majeure de la Direction

Vous trouverez ci-après les informations relatives aux risques et incertitudes liés à l'activité du Groupe. Pour plus d'informations sur les contrôles mis en place et les actions engagées

pour prévenir ces principaux risques, nous vous invitons à vous reporter au Rapport du Président sur la gouvernance d'entreprise et le contrôle interne.

5.1 Gestion des risques financiers

Risque de taux

L'intégralité des autres emprunts en cours de remboursement au 31 décembre 2013 a été souscrite à taux fixe.

Le taux moyen des intérêts relatifs aux emprunts du Groupe s'est élevé à 3,22% en 2013.

glaise et canadienne ont conduit le Groupe à être plus sensible aux effets des variations de cours des devises ; le résultat financier 2013 a été impacté des effets de change pour un montant de 0,6M€.

Risque de change

Notre développement en Grande-Bretagne par acquisitions successives depuis décembre 2005, financées en partie par apport en compte courant, et l'évolution des monnaies an-

Afin de limiter ce risque, le financement des prochaines acquisitions de filiales, hors zone euro, sera assuré via une filiale locale par des emprunts effectués dans le pays concerné ; le remboursement du compte courant actuellement détenu sur la holding britannique atténuera également les aléas liés au change.

Cours des monnaies par rapport à l'euro

1 euro = Cours	à la clôture		moyen sur 12 mois	
	2013	2012	2013	2012
Livre sterling	0,8337	0,8161	0,8501	0,8119
Dollar canadien	1,4671	1,3137	1,3771	1,2906
Franc suisse	1,2276	1,2072	1,2291	1,2044
Couronne tchèque	27,427	25,151	26,027	25,1395
Dollar australien	1,5423	1,2712	1,3936	1,2447



Risques de liquidité et de crédit

Compte tenu d'une situation de trésorerie positive et d'un niveau d'endettement net limité à 2% des capitaux propres, les risques de liquidité et de crédit sont estimés non significatifs.

La possibilité de recourir au financement du CICE, par cession de créance à un établissement financier, renforce la situation financière du Groupe au regard de ces risques.

Risques d'actions et de placements

En matière de gestion des placements financiers, SYNERGIE mène une politique très prudente.

En effet, les placements réalisés correspondent à des SICAV monétaires à très court terme, en grande majorité achetées et vendues au cours du même mois, pour lesquelles il n'y a pas de risque, ainsi qu'à des comptes à terme à un mois au plus.

Les actions propres sont gérées dans le cadre du contrat de liquidité d'une part et du programme de rachat d'autre part.

5.2 Gestion des risques non financiers

La notoriété de SYNERGIE et de ses filiales, leur positionnement de généraliste et le volume des affaires traitées, permettent de répondre aux appels d'offres des clients nationaux et internationaux (Grands Comptes) afin de poursuivre leur développement et de gagner régulièrement des parts de marché.

Le Groupe détient environ 5% de parts de marché en France et de 1 à 3% dans de nombreux pays européens où il est fortement implanté (Belgique, Italie, Espagne, Portugal).

A toutes fins utiles, nous soulignons que le Groupe n'a pas fait l'objet de sanction du Conseil de la Concurrence pour pratiques anticoncurrentielles.

Risque Clients

Le Groupe conserve son indépendance vis-à-vis de ses clients, seul un client contribuant pour plus de 1% au chiffre d'affaires consolidé.

Dans ce contexte, l'optimisation de la gestion du poste client est un acte quotidien. Sur ce point, et depuis de nombreuses années, nous sensibilisons l'ensemble de nos collaborateurs à la notion de « risque client » et à la maîtrise des délais de paiements.

Les processus de blocage d'encours autorisé, liés au risque client tel qu'il a été estimé par le service « Crédit Management » et intégrés dans les logiciels métier et force de vente, constituent des aides efficaces à la décision et à la limitation de ce risque.

Grâce à ces méthodes, le Groupe assure le développement de ses ventes dans un environnement sécurisé.

Risque lié à la marque

Dans le cadre de sa politique de marque, le Groupe est amené à concéder l'utilisation de ses marques et représentations graphiques à ses filiales par des contrats de licences négociés.

La politique d'image nous conduit ainsi à déposer régulièrement de nouvelles marques et slogans afin d'adapter notre identité à l'évolution économique et à notre internationalisation.

L'emploi du mot « SYNERGIE » par des tiers pour désigner des activités qui, sans être similaires ou connexes, peuvent viser des services protégés et pour des actes plus directement concurrentiels relatifs à des activités se rapportant au Travail Temporaire ou à la Gestion des Ressources Humaines nous conduit à développer une politique énergique de défense de la marque « SYNERGIE ». C'est ainsi qu'un jugement du Tribunal de Grande Instance de Paris en date du 4 avril 2007 a consacré « SYNERGIE » marque notoire en France.

Les actions de sponsoring dans divers sports représentent un support médiatique qui valorise la notoriété de la marque.

Il convient enfin de préciser que la majeure partie des filiales européennes de Travail Temporaire développe la marque SYNERGIE.

Risque Juridique et Fiscal

Le contrôle interne, sur le plan juridique, se fonde sur un principe de précaution, qui résulte d'une part d'une attitude responsable de chaque collaborateur et d'autre part d'une intervention en amont des sujets majeurs, ainsi que d'une position active dans la résolution des litiges en aval.

La sélection des conseils externes et des avocats du Groupe se fonde sur des critères qualitatifs et un ratio coût/délai optimisé. Une révision de l'application de ces critères est régulièrement menée.

Législation sociale spécifique au Travail Temporaire

La majeure partie du chiffre d'affaires du Groupe est réalisé dans le Travail Temporaire, qui est soumis en France comme dans les autres pays de la zone euro où nous sommes implantés, à une législation spécifique, dont les principales caractéristiques, proches d'un Etat à l'autre, permettent à notre activité de s'intégrer dans les économies nationales afin de favoriser la souplesse de l'emploi.

Ce contexte illustré par les progressions significatives réalisées ces dernières années et la généralisation de la législation du Travail Temporaire dans l'Union Européenne atteste du caractère pérenne de l'activité.

L'ouverture des sociétés de Travail Temporaire au placement, voire à d'autres prestations RH, sur les principales zones concernées (France, Italie, Belgique) conforte cette position.

Il convient par ailleurs de rappeler que les législations française, italienne, espagnole, portugaise et luxembourgeoise exigent la présentation d'une caution émanant d'un établissement financier en garantie du paiement des salaires des intérimaires et des charges sociales liées.

Compte tenu de la structure du compte de résultat et de la prédominance des postes salaires et charges sociales au sein des comptes d'exploitation, l'ensemble des mesures sociales et les décisions ayant une incidence directe sur les salaires (ex : législation sur le temps de travail et évolution du SMIC en France) ou les charges sociales (allègements divers, variations des taux de cotisations, etc.) peuvent avoir un impact sur les comptes de la société.

Dans ce contexte, les effets de la mise en œuvre de la Directive Européenne sur le Travail Temporaire au sein de chaque pays sont suivis avec attention, une harmonisation des législations s'opérant progressivement.

Nous n'avons pas connaissance d'autres évolutions législatives sur les principales zones d'implantation en Europe pouvant avoir un impact significatif sur les comptes du Groupe.

Risque technologique

L'activité du Groupe n'expose pas celui-ci à un quelconque risque technologique au sens de l'article L.225-102-2 du Code de Commerce.

Risque environnemental

Compte tenu de son activité de services, le Groupe n'est pas exposé à un risque environnemental majeur.

Toutefois, dans le cadre de l'entrée en vigueur des dispositions de l'article R225-105 et suivants du Code de commerce, le Groupe présente à l'Assemblée Générale un Rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale comprenant notamment l'ensemble de sa politique environnementale, conformément aux dispositions de l'Article L.225-102-1 du Code de Commerce.

Risque informatique

Afin de garantir la pérennité et la sécurité physique de ses outils de gestion, et plus particulièrement de ses programmes et de ses données informatiques, la société a finalisé un plan de secours et de reprise informatique du centre administratif de SYNERGIE SA, avec une mise en œuvre en 2013.

Les filiales étrangères font l'objet de procédures de sauvegarde des données et des logiciels d'exploitation afin d'assurer la pérennité de leurs systèmes informatiques.

Assurances et couverture des risques

Les risques exceptionnels sont couverts par des programmes d'assurances négociés par la Direction Générale. Ces programmes sont obligatoires et garantissent un niveau de couverture adapté. Ils sont souscrits auprès d'assureurs et de réassureurs de notoriété internationale.

Les programmes d'assurances couvrent notamment les risques opérationnels suivants :

- les conséquences pécuniaires de la mise en cause de la responsabilité civile des sociétés du Groupe ;
- les domaines spécifiques tels que multirisques locaux, flottes automobiles, parcs informatiques et assurances dirigeants et mandataires sociaux.

6 RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

L'engagement RSE de SYNERGIE a permis à la Société, dans le cadre de l'audit ECOVADIS 2013, de passer d'un engagement «partiel» à un engagement «confirmé» (CSR rating 2013 SILVER) et d'objectiver d'ici 2017 (dernière année de son plan de progression) le niveau «avancé». En 2013, SYNERGIE a recentré sa priorité autour de ses salariés intérimaires et permanents avec pour objectif leur accompagnement vers l'emploi durable (gestion des carrières ; formations ; santé/sécurité ; lutte contre les discriminations).

Le rapport RSE 2013 est marqué par le renforcement du processus de reporting permettant d'améliorer et d'élargir l'ensemble des indicateurs chiffrés.

Les informations mentionnées en italique et/ou identifiées par l'indicateur  ont fait l'objet d'un rapport d'assurance modérée de l'un des commissaires aux comptes.



6.1 Responsabilité Sociale

EMPLOI

Effectif total et répartition des salariés (sexe, zone géographique)

EFFECTIFS	Unité	TOTAL 2012	TOTAL 2013	FRANCE	EUROPE DU NORD et de l'EST	EUROPE DU SUD	CANADA	
Effectif total INTERIMAIRES au 31/12 (ETP)		41.422	42.516	22.588	10.251	8.535	1.142	☑
** dont effectif total des Hommes	%	67,6%	66,5%	70,1%	63,6%	60,8%	illégal	☑
** dont effectif total des Femmes	%	32,4%	33,5%	29,9%	36,4%	39,2%	illégal	☑
Effectif Cadres/Total effectif intérimaires	%	0,5%	0,8%	0,7%	1,4%	0,4%	0,1%	☑
Effectifs Employés/Total effectif intérimaires	%	19,7%	18,6%	22,7%	12,8%	16,8%	1,4%	☑
Effectifs Ouvriers/Total effectif intérimaires	%	79,8%	80,7%	76,6%	85,8%	82,8%	98,5%	☑
Effectif total PERMANENTS au 31/12 (ETP)		2.317	2.305	1.198	608	385	114	☑
** dont effectif total Hommes	%	23,1%	22,0%	19,9%	29,8%	16,5%	illégal	☑
** dont effectif total Femmes	%	76,9%	78,0%	80,1%	70,2%	83,5%	illégal	☑
* dont <31 ans	%	33,8%	32,8%	32,8%	42,1%	28,1%	illégal	☑
* dont de 31 à 50	%	57,4%	54,5%	57,9%	49,1%	68,8%	illégal	☑
* dont >50 ans	%	8,9%	7,7%	9,2%	8,9%	3,1%	illégal	☑
Effectif total Cadres/Total effectif permanents	%	20,1%	23,2%	33,6%	10,0%	16,1%	7,3%	☑
Effectif total Employés/Total effectif permanents	%	79,9%	76,8%	66,4%	90,0%	83,9%	92,7%	☑

REPARTITION DES INTERIMAIRES PAR TRANCHE D'ÂGE	Unité	TOTAL 2012	TOTAL 2013	FRANCE	EUROPE DU NORD et de l'EST	EUROPE DU SUD	
Effectif INTERIMAIRES concerné au 31/12 en ETP (hors détail tranches d'âge Suisse et Espagne)		32.137	38.153	22.588	9.875	5.690	☑
Hommes			25.395	15.827	6.189	3.379	☑
* dont <29 ans	%	53,3%	53,29%	54,0%	57,8%	41,8%	☑
* dont de 30 à 50	%	39,1%	39,36%	39,3%	33,7%	50,1%	☑
* dont >50 ans	%	7,56%	7,35%	6,7%	8,4%	8,1%	☑
Femmes			12.757	6.761	3.685	2.311	☑
* dont <29 ans	%	53,3%	52,12%	53,0%	60,3%	36,6%	☑
* dont de 30 à 50	%	39,0%	39,09%	39,0%	30,6%	52,9%	☑
* dont >50 ans	%	7,7%	8,79%	8,0%	9,1%	10,5%	☑

L'information relative à l'Europe du sud, non complète, n'était pas fournie en 2012.

Les embauches et départs

PERMANENTS	Unité	TOTAL 2012	TOTAL 2013	FRANCE ☑	EUROPE DU NORD et de l'EST	EUROPE DU SUD	CANADA
EMBAUCHES		451	688	444	175	69	0
DEPARTS		397	328	123	165	40	0

Les rémunérations et leur évolution

PERMANENTS ET INTERIMAIRES	Unité	TOTAL 2012	TOTAL 2013	FRANCE	EUROPE DU NORD et de l'EST	EUROPE DU SUD	CANADA	
REMUNERATION, CHARGES SOCIALES								
Effectifs		43 740	44 821	23 786	10 859	8 920	1 256	☑
Rémunération annuelle Brute globale	KEuros	1 027 533	1 070 766	587 548	273 943	184 814	24 461	☑
Charges sociales	KEuros	297 385	295 112	170 732	63 103	55 783	5 494	☑
Rémunération moyenne annuelle brute	KEuros	23,5	24	25	25	21	19	☑
Taux de charges sociales	%	28,9%	27,6%	29,1%	23,0%	30,2%	22,5%	☑

ORGANISATION DU TRAVAIL

L'organisation du temps de travail

La durée du travail et le repos hebdomadaire appliqués par SYNERGIE et ses filiales respectent les réglementations locales et européennes. Dans le cadre de la réglementation applicable au Travail Temporaire, les salariés intérimaires délégués par SYNERGIE sont soumis à la durée du travail applicable au sein de l'entreprise utilisatrice.

Chaque filiale est en effet régie par la législation propre de son pays et par les mesures d'adaptation dans la transposition en droit national des Directives Européennes relative à l'aménagement du temps de travail de novembre 2003, au Travail Temporaire de novembre 2008 et relative aux Services dans le marché intérieur de décembre 2006.

En France, 10% des collaborateurs ☑ exercent leur activité à temps partiel dont 70% dans le cadre d'un temps partiel choisi et 30% dans le cadre d'un congé parental d'éducation.

RELATIONS SOCIALES

L'organisation du dialogue social et le bilan des accords collectifs

Le Groupe étant implanté dans 15 pays disposant de législations sociales très différentes, l'information sur les relations sociales se concentre cette année sur la France uniquement.

Dans le cadre d'un agenda social négocié chaque année avec les organisations syndicales, la Direction France a organisé en 2013, une vingtaine de réunions sur les thèmes suivants : négociation annuelle obligatoire, contrat de génération, plan d'action relatif à l'égalité professionnelle hommes-femmes, l'emploi et le développement des salariés en situation de handicap, participation aux bénéfices et déblocage exceptionnel. ☑

Ces négociations ont donné lieu à la signature d'accords d'entreprise pour ces quatre derniers thèmes.

Le dialogue social s'est poursuivi dans le cadre de réunions du Comité Central d'Entreprise mis en place au début de l'année 2012 et au niveau régional par le biais des réunions des Comités d'établissement, des délégués du personnel et des CHSCT régionaux, ces derniers ayant été mis en place au début de l'année 2012. ☑

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Les conditions de santé et sécurité au travail

En matière de sécurité, SYNERGIE conduit une politique de sensibilisation dynamique et active tant vis-à-vis de son personnel permanent que de son personnel intérimaire.

SYNERGIE entend également jouer un rôle d'accompagnateur des intérimaires au sein des entreprises clientes afin de les aider à mieux appréhender les postes confiés et à les inciter au respect des consignes de sécurité exigées. Plusieurs actions spécifiques ont été menées auprès des clients : réalisation de réunions sécurité sur site avec visionnage de vidéos et échanges, remise de supports INRS sur des thématiques précises avec causeries auprès des intérimaires. Des actions « sur mesure » d'audit avec visites de postes chez le client se sont poursuivies, notamment la mise en œuvre de politiques de prévention, sensibilisation systématique de l'intérimaire sur les risques du poste ; de procédures de mise en alerte du client ; de visites systématiques des postes de travail (rédaction d'une fiche de poste) ; de contrôles et fourniture si besoin des équipements de protection individuelle.

Le partenariat avec l'organisme de prévention des accidents du travail (CARSAT) s'est poursuivi permettant de programmer la formation de l'ensemble des responsables d'agence d'ici fin 2014 et l'ouverture progressive des formations aux principaux chargés de recrutement.

Les formations internes et par des organismes extérieurs concernant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail ont concerné 197 permanents pour un total de 2766 heures de formation.

La Direction Sécurité France a entamé des actions majeures liées aux fiches de postes et aux audits internes spécialisés dans la sécurité. La Direction Sécurité a ainsi grandement contribué à accroître le suivi des accidents dans le cadre du système Winpack, la sensibilisation des collaborateurs à travers les flash sécurité, ainsi que le nombre de tests de sélection et sécurité passés par les intérimaires ; le nombre de fiches de poste clients éditées et le nombre de fiches de poste intérimaires éditées.

La poursuite de ces actions a permis d'enregistrer une diminution de 10 % des accidents avec arrêt en 2013, après une baisse de 15% en 2012. Nos actions et nos efforts pour diminuer ce chiffre se poursuivront en 2014.

Par ailleurs, 4 Comités Hygiène Sécurité Conditions de Travail (CHSCT) sont aujourd'hui en place sur le territoire national pour veiller à la qualité des conditions de travail de nos salariés permanents et intérimaires tant sur le plan de la sécurité que sur le plan psychologique. Ces comités se sont réunis en 2013 à 23 reprises, permettant un suivi scrupuleux des Accidents du Travail. Enfin, la direction générale a mis en place un



process d'alerte via la Direction RSE pour préconiser l'abandon du partenariat avec un client manifestement et durablement de mauvaise foi en matière de sécurité au travail.

Les accidents du travail (fréquence, gravité, maladies professionnelles)

Les données du tableau ci-dessous visent uniquement les accidents du travail pour les intérimaires, personnel le plus exposé.

INTERIMAIRES	Unité	TOTAL 2012	TOTAL 2013	FRANCE	EUROPE DU NORD et de l'EST	EUROPE DU SUD	CANADA
☑							
CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE							
Nombre total de jours calendaires perdus pour accident du travail	Jours	92.002	94.000	55.549	12.137	24.314	2.000
Nombre d'accidents du travail avec arrêts	Jours	4.088	7.835	2.021	783	4.881	150

FORMATION

Les politiques mises en œuvre en matière de formation

Par les formations dispensées à ses intérimaires, SYNERGIE contribue à renforcer leur employabilité en adaptant leurs qualifications à celles demandées par les entreprises. Ces formations concernent en priorité les intérimaires peu ou pas qualifiés.

Dans le cadre de la révision du catalogue actuel de formations, SYNERGIE met en place, à partir de 2013, des programmes de formation progressifs pour chacune des filières de ses métiers agence afin d'accompagner ses collaborateurs permanents dans leur évolution professionnelle, en assurant une garantie d'accès aussi bien aux hommes qu'aux femmes.

En 2013, SYNERGIE aura dépensé plus de 15 millions d'euros ☑, soit 2,78 % de sa masse salariale globale, dépassant ainsi de 3,4 millions d'euros son obligation légale fixée à 2,15 %, faisant ainsi de la formation de ses salariés permanents et

intérimaires un des axes forts et constants de sa politique RSE.

En 2014, dans le cadre de l'accord national interprofessionnel sur la sécurisation des parcours issu de la loi du 10 juillet 2013, SYNERGIE proposera un accompagnement spécifique à près de 1 000 intérimaires ayant effectué au moins 800 heures en 2013 afin d'augmenter d'au moins 5 % leur durée de mission annuelle. Cet accompagnement permettant d'augmenter leur employabilité pourra faire l'objet de formations spécifiques financées par une cotisation de 0,5 % de la masse salariale.

Enfin, et toujours afin de favoriser un emploi durable, SYNERGIE mettra en place en 2014, ses premiers CDI intérimaires, nouveau statut issu également de la loi du 10 juillet 2013 et assurant à ses bénéficiaires la sécurité de l'emploi entre deux missions.

Le nombre total d'heures de formation

FORMATION	Unité	TOTAL 2012	TOTAL 2013	FRANCE	EUROPE DU NORD et de l'EST	EUROPE DU SUD	
FORMATION INTERIMAIRES							
Dépenses totales de formation par rapport à la masse salariale	Euros	16.169.000	20.025.118	14.606.083	834.045	4.584.991	☑
Nombre de Participants aux actions de formation		29.136	16.166	7.118	554	8.494	
Montant des dépenses moyennes par participant aux actions de formation	Euros	555	1.239	2.052	1.505	540	
Nombre total d'heures de formation	Heures	534.550	591.640	445.930	☑ 51.848	93.863	
Durée moyenne des actions de formation par participant	Heures	18	37	63	94	11	
FORMATION PERMANENTS							
Dépenses totales de formation par rapport à la masse salariale	Euros	871.274	1.263.677	701.753	217.125	344.799	☑
Nombre de Participants aux actions de formation		2.752	1.413	480	656	277	
Montant des dépenses moyenne par participant aux actions de formation	Euros	317	894	1.462	331	1.245	
Nombre total d'heures de formation	Heures	51.928	20.698	10.668	☑ 5.819	4.211	
Durée moyenne des actions de formation par participant	Heures	19	15	22	9	15	

NB : Les filiales Suisse et UK ne font pas partie du périmètre de l'analyse formation intérimaire

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Convaincue de la richesse et de l'importance qu'offre la mixité professionnelle dans les emplois de l'entreprise, SYNERGIE s'engage à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et à respecter les principes de non-discrimination (information des candidats sur le processus de recrutement à l'embauche - absence de différenciation en matière de rémunération et de déroulement de carrière). SYNERGIE a également mis en place des mesures de prévention du harcèlement sexuel dans l'entreprise.

En 2013, SYNERGIE a finalisé le déploiement national de sa Mission Diversité visant à faire bénéficier chaque Open Center en France d'un Pôle Diversité regroupant les Missions Seniors, Handicap et Insertion et animés par un référent spécifique.

Au premier semestre 2014, SYNERGIE a également implémenté une Charte du Recrutement Responsable ☒ définissant les principes et process de non-discrimination et de promotion de la diversité dans le cadre des recrutements de collaborateurs permanents et intérimaires.

Les mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes

SYNERGIE SA a poursuivi ses actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les Hommes et les Femmes prévues dans le cadre d'un accord d'entreprise signé avec les organisations syndicales en 2012 ☒. Les outils RH mis en place ont eu un impact positif sur la répartition de l'effectif féminin de l'entreprise au sein des Catégories Sociales Professionnelles Agents de maîtrise et Cadres et ont permis l'accès aux femmes à des métiers dits masculins.

En effet, alors qu'en 2012, 25% de femmes étaient Agent de Maîtrise et Cadres, en 2013, elles représentent 30% de ces catégories.

Par ailleurs, alors que la féminisation des formations RH sur le marché de la formation, implique que beaucoup de femmes occupent des emplois permanents d'assistante d'agence ou chargée de recrutement, SYNERGIE SA, de par ses programmes de mobilité professionnelle et de formation, permet à

ses collaboratrices d'accéder aux fonctions commerciales qui sont traditionnellement occupées par des hommes de par la masculinisation des formations commerciales. Ainsi, en 2013, au sein de SYNERGIE SA, 193 femmes occupent les fonctions de chargée, consultante de clientèle et responsables d'agence pour 85 hommes.

Le 1er semestre 2014 a également été l'occasion d'une opération nationale sur l'ensemble de nos Open Centers, menée en coopération avec l'association nationale Forces Femmes, en présence d'un délégué aux Droits de la Femme des régions concernées.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Soucieux de promouvoir l'égalité des chances et d'accompagner ses clients dans un processus d'insertion des personnes handicapées, SYNERGIE propose un service de recrutement spécifique appliqué aux Travailleurs Handicapés. La Mission Handicap se consacre ainsi entièrement à l'intégration des personnes en situation de handicap et accompagne nos clients dans leur recrutement de travailleurs handicapés. Ses actions s'articulent principalement autour de l'accueil personnalisé des candidats, l'évaluation de leurs compétences et de leurs motivations ; leur qualification et formation spécifique ; leur accompagnement à la transition professionnelle ; l'étude d'accessibilité aux postes de travail.

En 2013, les actions de la Mission Handicap ont permis d'accroître le nombre d'intérimaires handicapés délégués de plus de 13% ☒ et le nombre d'heures de délégation de plus de 10%. ☒ De plus, le nombre d'heures moyen par mission a également progressé, permettant aux intérimaires en situation de handicap d'accroître leur expérience professionnelle en vue de leur insertion dans un emploi durable.

Pour 2014, SYNERGIE prévoit d'augmenter encore d'au moins 10% le nombre d'intérimaires délégués en situation de handicap.

	Unité	FRANCE	EUROPE DU NORD et de l'EST	EUROPE DU SUD	CANADA
% HANDICAPES PERMANENTS dans l'effectif moyen	%	1,3%	4,3%	1,3%	discriminatoire

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des seniors

Dans le cadre de son plan d'action en faveur des seniors de 2009, SYNERGIE a décidé la mise en place d'une Mission Seniors qui s'adresse à tout demandeur d'emploi ayant atteint l'âge de 45 ans. En 2013, la part des seniors dans les effectifs délégués est passée de 10% à 12% ☒.

La Mission Senior a contribué en 2013 au Salon Diversité en partenariat avec IMS et l'association Un Parrain, Un Emploi, ainsi qu'à l'opération Seniors Academy avec Airbus en vue du parrainage de seniors sans emploi.

Les actions de la Mission Seniors ont été récompensées en 2013 du trophée de la Charte de la Diversité Pays de Loire reconnaissant la politique innovante et performante de SYNERGIE en matière de diversité et en vue de faciliter l'intégration des seniors dans l'entreprise ☒.

Dans le cadre de la conclusion d'un contrat de génération, SYNERGIE et sa filiale AILE MEDICALE se sont engagées à partir de 2014 sur 3 ans sur des engagements d'embauche des jeunes et seniors ☒, tant pour les permanents que pour les intérimaires. Ce contrat poursuit 3 objectifs majeurs : l'emploi des jeunes en CDI, le maintien dans l'emploi ou le recrutement des seniors, la transmission des compétences et des savoir-faire.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes éloignées du marché de l'emploi

En 2012, SYNERGIE a décidé la mise en place d'une Mission Insertion destinée à mettre en œuvre des actions dans le champ de l'insertion au bénéfice, d'une part, des demandeurs d'emploi éloignés du marché du travail, et d'autre part, des entreprises devant répondre aux clauses sociales d'insertion dans les marchés publics.



En 2013, la Mission Insertion a permis la délégation de 477 demandeurs d'emploi éloignés du marché du travail pour plus de 45 000 heures de travail. Pour 2014, SYNERGIE a pour objectif de déléguer près de 600 personnes pour un total d'heures travaillées d'au moins 55 000 heures.

NOMBRE D'INTERIMAIRES PAR MOIS	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Moyenne
2012		9	12	15	20	28	29	27	39	44	40	25	26,3
2013	19	21	32	38	34	43	39	40	50	52	59	50	35,42

PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'OIT

Le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, ainsi que l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ont été exposés ci-dessus (cf. 1.3 Relations Sociales et 1.6 Egalité de traitement).

L'élimination du travail forcé ou obligatoire

SYNERGIE requiert qu'aucune personne ne soit forcée de travailler dans le cadre des prestations fournies par les sociétés du Groupe, ni qu'aucun travailleur ne soit forcé de confier ses papiers d'identité tels que son passeport.

Le Groupe contribue en priorité à l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, tel que défini dans les conven-

tions C29 et C105 de l'OIT, ainsi que toutes discriminations en matière d'emploi et de profession.

L'abolition effective du travail des enfants

Aucun travailleur ne peut être employé par une société du Groupe sans avoir atteint l'âge minimum légal ou l'âge auquel la scolarisation n'est plus obligatoire.

Dans le cadre de sa démarche de progrès, SYNERGIE s'engage au renforcement des processus de contrôle systématique afin de s'assurer du strict respect de la législation en particulier de celle relative au Travail Temporaire, ainsi qu'à la mise en place de systèmes d'alerte.

6.2 Responsabilité Sociétale

IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Emploi et Développement régional

Dans le prolongement de son engagement de 2012 sur la Charte de la Diversité, SYNERGIE est devenu signataire en décembre 2013 de la Charte Entreprises et Quartiers auprès du Ministère délégué à la Ville ☐, dont l'objet principal est d'aider les jeunes issus des quartiers prioritaires à accéder à l'emploi. Fort de son maillage territorial et de son expérience dans l'accompagnement des jeunes des quartiers, SYNERGIE poursuit le développement de sa politique Diversité initiée dès 2007 par la signature du Plan Espoirs banlieues.

RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU ORGANISATIONS INTERESSEES PAR L'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE

Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

En premier lieu, le nombre et la nature des parties prenantes sont en grande partie imposés par une réglementation française très élaborée, tant en matière de droit social (représentation des salariés, droit syndical, instances de dialogue social – cf. 1.3 Relations Sociales ci-dessus), de droit des Marchés Financiers (Autorités des marchés financiers, Actionnariat – cf. Rapport Annuel), qu'auprès des fournisseurs (cf. 2.3 Sous-traitance et Fournisseurs ci-dessous).

En second lieu, SYNERGIE a beaucoup investi dans sa communication et son dialogue avec ses clients et fournisseurs,

ses partenaires, la société civile afin d'améliorer constamment ses services et ses savoir-faire.

Les actions de partenariat ou mécénat

L'engagement sociétal de SYNERGIE s'exprime encore dans le développement de partenariats spécifiques et soutien aux projets solidaires qui se sont poursuivis en 2013:

- partenariat avec des associations luttant contre les discriminations et favorisant la reprise d'activité de personnes en situation d'exclusion (foot fauteuil, centre anti-cancéreux en France) ou de lutte contre les violences faites aux enfants (« National Society Preventing the Cruelty to Children » au Royaume-Uni ; « Hänsel + Gretel » en Allemagne).
- utilisation de fournisseurs faisant travailler des personnes en situation de handicap : impression de documents, conditionnement de colis, préparation de plateaux repas, de buffets, entretien d'espaces verts, vitrerie, locaux

SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEUR

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

La Charte d'Achats Responsables a été réalisée en 2012 ☐ et soumise à la signature de chaque fournisseur en 2013. 28 fournisseurs se sont déjà engagés au respect de cette Charte. En 2014, SYNERGIE mettra en place un outil de mesure et de contrôle de son respect par les fournisseurs.

L'importance de la sous-traitance

Les sociétés du Groupe SYNERGIE réalisent elles-mêmes directement les prestations de services qu'elles offrent à leurs clients tant en terme de délégation de travail temporaire que de recrutement ou de conseils en gestion des ressources humaines ☑.

La prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

La prise en considération de la responsabilité sociale et environnementale des fournisseurs s'appuie un premier lieu sur l'adhésion à la Charte d'Achats Responsables de SYNERGIE. Le contrôle de son respect s'opérera par la diffusion auprès des fournisseurs d'un questionnaire certifiant par lequel ces derniers exposent leurs bonnes pratiques.

En second lieu, SYNERGIE maintien un dialogue permanent avec les fournisseurs en vue de l'amélioration des process.

LOYAUTE DES PRATIQUES**Les actions engagées pour prévenir la corruption**

SYNERGIE est très attachée au respect du droit à la concurrence et a toujours exigé de ses collaborateurs une appli-

cation scrupuleuse des textes en vigueur. La Direction de SYNERGIE a par ailleurs toujours sensibilisé ses collaborateurs aux risques de toute forme de corruption et en a fait son cheval de bataille. Chaque année le Président du Conseil d'Administration établi un rapport sur la gouvernance d'entreprise et le contrôle interne exposant les procédures de contrôle et de gestion des risques mises en place par le Groupe.

Un code de déontologie est en cours de rédaction et sera diffusé à l'attention de l'ensemble de ses collaborateurs en France au cours du second semestre 2014 en vue de les sensibiliser personnellement à l'importance de la loyauté des pratiques et à la gestion des risques.

Actions engagées en faveur des droits de l'homme

Le Groupe SYNERGIE est implanté uniquement dans des pays ayant ratifié à la fois la Convention Universelle des Droits de l'Homme de l'ONU et les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail. De plus, le Groupe ne fait appel à aucun fournisseur basé dans des pays dits à risque au regard du respect des Droits de l'Homme. Toutefois, le Groupe reste attentif au respect des législations locales et de ces conventions par l'ensemble de ses collaborateurs.

6.3 Responsabilité Environnementale

L'activité de service qu'exerce SYNERGIE a relativement peu d'impact direct sur l'environnement. Seules sont ici traitées les informations directement applicables à notre société telle que l'organisation générale de la société en matière environnementale, les certifications envisageables, la sensibilisation des salariés et la gestion des consommables par la mise en place et le suivi d'indicateurs chiffrés.

POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE
L'organisation de la société pour prendre en compte les démarches environnementales

Le Groupe SYNERGIE s'est fixé pour objectif de développer une éthique et une sensibilisation accrue au respect de l'environnement, ainsi que de responsabiliser tous les employés et managers à travers l'ensemble des filiales.

Afin de réaliser cet objectif, le Groupe s'engage à mettre en place une politique environnementale régulièrement révisée, informer et sensibiliser tous les personnels ainsi que rechercher un retour d'information de leur part sur les objectifs et les procédures environnementales, mettre en place des politiques de développement durable avec nos clients et fournisseurs et réduire ses impacts sur l'environnement par la maîtrise des consommations d'eau et d'énergies, la réduction et le recyclage des déchets et la limitation des émissions de CO₂ et des déplacements professionnels.

Les démarches d'évaluation et de certification en matière d'environnement

La démarche environnementale de SYNERGIE repose avant tout sur l'engagement de ses dirigeants et salariés. Toutefois, des organismes extérieurs, reconnus et indépendants peuvent soutenir, améliorer et valider cet engagement.

En 2014, SYNERGIE procédera à l'étude de la mise en place d'une démarche d'évaluation ISO 26000 pour un déploie-

ment en 2015. Sa filiale espagnole dispose déjà de la certification ISO 14000 pour son siège depuis 2012 et l'applique progressivement à l'ensemble de ses sites.

Les actions de formation et d'information des salariées en matière de protection de l'environnement

La réussite d'une politique environnementale d'entreprise nécessite l'adhésion et la participation de tous ses collaborateurs. C'est pourquoi, le Groupe SYNERGIE s'engage à mettre en place des actions de sensibilisation et de formation de ses salariés aux enjeux environnementaux.

En 2013, un livret éco-citoyen a été diffusé à tous les salariés ☑, ainsi que la première « green newsletter » interne ☑ qui constitue le socle de l'information régulière sur l'avancement des projets. De plus, une adresse email spécifique a été mise en place en vue de recueillir les avis, initiatives et partage de bonnes pratiques des salariés.

POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS**Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets**

Dans le cadre de sa politique environnementale, le Groupe SYNERGIE entend participer de façon accrue à la filière de recyclage.

Son engagement s'articule autour de deux axes :

- En amont, le recours à des consommables issus des filières de recyclage (papier, cartons, cartouches d'encre,...) ;
- En aval, l'intégration des consommables en fin de vie dans les filières de recyclage.

Ainsi, SYNERGIE s'engage à recourir essentiellement à du papier responsable, c'est-à-dire recyclé ou issu de forêts gérées durablement. De même, les cartouches d'encre sélectionnées sont toutes recyclables.



UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

La consommation d'eau / énergie / papier

La dématérialisation des factures, contrats et paiement a notamment permis à la France de réduire significativement ses consommations de papier. Ces mesures sont en cours d'implémentation dans l'ensemble des filiales.

CONSUMMATIONS - UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES	Unité	RA 2012 TOTAL 2012	TOTAL 2013	FRANCE	EUROPE DU NORD et de l'EST	EUROPE DU SUD	
Effectif total PERMANENTS au 31/12/13		2.201	2.317	1.198	606	399	☑
Y-a-t-il un interlocuteur concernant les mesures prises pour minimiser l'utilisation du papier ?		Non	Oui	oui	oui	oui	☑
Papier, consommation de l'année (hors Allemagne & UK)	kg	31.350	39.625	9.584	12.124	15.117	
Effectif permanent concerné conso papier		1.529	1.999	1.198	288	399	☑
Indicateur consommation papier	kg/effectif	21	20	8	42	38	
Electricité, consommation de l'année	KWh	3.691.121	5.875.048	4.066.603	1.220.547	587.898	
Effectif permanent concerné conso électricité		1.479	2.203	1.198	606	399	☑
Indicateur consommation électricité	KWh/effectif	2.496	2.667	3.394	2.014	1.473	
Carburant, consommation de l'année (hors Italie)	litres	635.635	819.175	308.901	473.505	36.770	
Nombre de véhicules concernés (hors Italie)		835	776	363	375	38	☑
Indicateur consommation carburant	l/véhicules	761	1.056	851	1.263	968	
Gaz, consommation de l'année (hors Allemagne, Portugal, Espagne)	m ³	161.865	264.157	140.597	60.484	63.076	
Effectif permanent concerné conso gaz		1.327	1.963	1.198	532	233	☑
Indicateur consommation gaz	m ³ / effectif	122	135	117	114	271	

NB : Les filiales Suisse et Canadienne ne font pas partie du périmètre de l'analyse

La consommation de papier par effectif est en légère baisse au niveau du Groupe essentiellement grâce aux efforts de la France (-30%). Pour autant les efforts en matière de recyclage se poursuivent. A ce titre, la récupération de papier par notre prestataire représente en 2013, 23,5 tonnes (contre 26,2 tonnes en 2012).

En revanche, les consommations de gaz et d'électricité sont en augmentation du fait d'un hiver 2013 exceptionnellement froid. Bien que la consommation de carburant augmente le rejet de CO₂ par véhicule est en net recul du fait de la poursuite de renouvellement du parc automobile au profit de véhicules moins polluants.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les rejets de gaz à effet de serre

2014 sera le point de départ d'un partenariat entre SYNERGIE et la plateforme de covoiturage BlaBlaCar au bénéfice de ses salariés permanents et intérimaires.

PERMANENTS	Unité	RA 2012 TOTAL 2012	TOTAL 2013	FRANCE	EUROPE DU NORD et de l'EST	EUROPE DU SUD	CANADA	
AIR								
Nombre de véhicules		835	849	363	372	114	pas de parc	☑
Rejet moyen de CO ₂ par véhicule	gCO ₂ /km	125	114	112	117	112		

Le Groupe s'engage sur un processus d'amélioration dans le cadre d'un plan quinquennal comprenant ses engagements et actions de progrès, et incluant notamment le renforcement de la sécurité des collaborateurs, leur développement professionnel et dans la diversité, le soutien aux projets humanitaires, le renforcement de l'éthique des affaires et du dialogue avec les parties prenantes et enfin le renforcement de la gestion environnementale responsable.

NB : Les indicateurs suivants n'ont pas été mentionnés dans le présent rapport car jugés soit non significatifs, soit non pertinents eu égard à l'activité de l'entreprise : absentéisme (l'entreprise ne suit avec précision que l'absentéisme des salariés permanents qui ne représentent qu'une très faible part de l'effectif global) ; moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux, pollution et provisions induites ; mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets affectant l'environnement ; prise en compte des nuisances et pollutions spécifiques à l'activité ; consommation d'eau ; adaptation aux conséquences du changement climatique ; préservation de la biodiversité ; mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

7 VIE DU TITRE SYNERGIE

7.1 Informations générales et évolution du titre

Capital social

Le capital social de SYNERGIE SA s'élève à 121.810.000€ et se compose de 24 362 000 actions au nominal de 5€.

Il n'existe aucune valeur mobilière susceptible de donner accès directement ou indirectement au capital de la Société.

Cotation

SYNERGIE a été introduite sur le Second Marché de la Bourse de Paris en 1987 et cotée au Compartiment B de NYSE Euronext Paris depuis la réforme des Marchés dans la nouvelle configuration boursière européenne sous le code ISIN FR0000032658.

Durant l'exercice, le cours de l'action a évolué entre un plus bas de 7,06€ (le 2 janvier 2013) et un plus haut de 15,10€ (le 28 novembre 2013). Le dernier cours au 31 décembre 2013 était de 14,59€ (contre 7,06€ le 31 décembre 2012).

Il s'est traité en moyenne 9.810 titres par séance en 2013 contre 5.616 en 2012.

La capitalisation boursière s'élève à 335.704.300 euro au 31 décembre 2013 sur la base du cours moyen des soixante dernières séances de l'année.

SYNERGIE a intégré le SRD Long le 24 décembre 2013.

Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité conforme à la charte AMAFI (anciennement AFEI) a été signé le 28 janvier 2007 entre la Société, émetteur, et Oddo Midcap, animateur.

Négociation des actions et droits de vote

Les actions de SYNERGIE sont librement négociables et il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice de droits de vote.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, ainsi qu'aux actions nominatives attribuées gratuitement en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Pacte d'actionnaires

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

Distribution de dividendes

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes des trois derniers exercices se sont respectivement élevés à :

Exercice	Dividende global	Dividende unitaire	Dividende unitaire rapporté à 24 362 000 actions
2010	7.308.600 €	0,50 €	0,30 €
2011	7.308.600 €	0,30 €	0,30 €
2012	7.308.600 €	0,30 €	0,30 €



Par suite de la suppression de l'avoir fiscal, les dividendes mis en distribution en 2010, 2011 et 2012 étaient éligibles à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158 du CGI.

Calendrier des annonces financières

PUBLICATION INFORMATION FINANCIERE	ANNUELS PROVISOIRES	TRIMESTRIELS (T1)	SEMESTRIELS	TRIMESTRIELS (T3)
Date prévisionnelle (*)	9 avril 2014	23 avril 2014	10 septembre 2014	22 octobre 2014
PUBLICATION CHIFFRES D'AFFAIRES	TRIMESTRIEL (T1)	TRIMESTRIEL (T2)	TRIMESTRIEL (T3)	TRIMESTRIEL (T4)
Date prévisionnelle (*)	23 avril 2014	23 juillet 2014	22 octobre 2014	28 janvier 2015
INFORMATIONS INVESTISSEURS	AGO	REUNION ANALYSTES 1	REUNION ANALYSTES 2	VERSEMENT DIVIDENDES
Date prévisionnelle	18 juin 2014	10 avril 2014	11 septembre 2014	27 juin 2014

(*) après Bourse

7.2 Actionnariat

Pourcentage du capital détenu par les actionnaires ayant une participation significative

En application des dispositions légales, nous vous précisons que la société SYNERGIE INVESTMENT, contrôlée par M. Henri VANEY BARANDE détenait 70,93% du capital et 83,38% des droits de vote exerçables au 31 décembre 2013.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5% du capital dans le public.

Auto contrôle

Au 31 décembre 2013, il existe 350 127 actions d'auto contrôle détenues dont 15 500 dans le cadre du contrat de liquidité et 334 627 au titre du programme de rachat d'actions propres tel qu'approuvé par l'Assemblée Générale du 20 juin 2013.

7.3 Le programme de rachat d'actions propres

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article 241 du Règlement Général de l'AMF ainsi que du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, la société SYNERGIE a mis en place un programme de rachat de ses propres actions.

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2014, il sera proposé de renouveler au Conseil d'Administration, pour une période de 18 mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 4% du nombre d'actions composant le capital social, soit 974 480 actions sur la base du capital actuel.

Cette autorisation mettrait fin à celle donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2013.

Cette autorisation est destinée à permettre à la société :

- L'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SYNERGIE par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI (Association Française des Marchés Financiers) reconnue par l'AMF ;
- La conservation d'actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

- La remise de titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société ;
- L'annulation éventuelle des actions sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte.

La société s'engage ainsi à rester en permanence dans la limite de détention directe ou indirecte de 4% de son capital. Les actions déjà détenues par la Société seront prises en compte pour le calcul de ce seuil. L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions pourront être effectués par tous moyens notamment sur le marché ou de gré à gré et à tout moment (sauf en cas d'offre publique d'échange), dans le respect de la réglementation en vigueur. La part du programme de rachat effectuée par négociation de blocs pourra représenter la totalité du programme.

Nombre de titres et part du capital détenus par SYNERGIE au 7 avril 2014 :

Au 7 avril 2014, le capital de SYNERGIE était composé de 24 362 000 actions.
A cette date, la société détenait 343 867 actions propres, soit 1,41% du capital.

Répartition par objectifs des titres de capital détenu directement ou indirectement :

Au 7 avril 2014, les actions propres détenues par SYNERGIE sont réparties comme suit :

- 9 240 actions acquises au titre de l'animation de marché ;
- 334 627 actions acquises en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Part maximale du capital de la société susceptible d'être rachetée – caractéristiques des titres de capital :

4% du capital social soit 974 480 actions ordinaires. Compte tenu des actions auto détenues à la date du 7 avril 2014, soit 343 867 actions, le nombre résiduel d'actions susceptibles d'être rachetées est de 630 613, soit 2,59% du capital.

Prix maximum d'achat et montant maximal autorisé des fonds :

Le prix maximum d'achat proposé serait de 30€ par action.

Le montant maximal consacré aux acquisitions ne pourra dépasser 29.234.400€ sur la base actuelle de 974 480 actions.

Ces modalités soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte seront autorisées jusqu'à la date de renouvellement par l'Assemblée Générale Annuelle et au maximum pour une période de 18 mois à compter de ladite Assemblée Mixte.

Le Conseil d'Administration sera autorisé pendant cette période à acheter et/ou vendre des actions de la Société, dans les conditions déterminées. Il pourra procéder à leur annulation dans un délai maximum de 24 mois.

Les rachats d'actions seront normalement financés sur les ressources propres de la Société ou par voie d'endettement pour les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement.

Bilan du précédent programme de rachat

Conformément à l'article L.225-209 du Code de Commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations d'achat d'actions réalisées.

L'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires réunie le 20 juin 2013 a autorisé le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions pour une période de dix-huit mois, soit jusqu'au 19 décembre 2014.

Les tableaux ci-dessous détaillent les opérations réalisées au titre de ce programme de rachat.

Tableau synthétique**Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres : du 6 avril 2013 au 7 avril 2014**

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte :	1,41%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	641 250 (avril 2012)
Nombre de titres détenus en portefeuille :	343 867
Valeur comptable du portefeuille :	3.163.280,90€
Valeur de marché du portefeuille (1) :	6.523.156,99€

(1) sur la base du cours de clôture au 7 avril 2014

	Flux Bruts Cumulés		Positions Ouvertes au jour du descriptif du programme					
	Achats	Ventes	à l'achat			à la vente		
Nombre de titres	234 541	263 064	Calls achetés	Puts vendus	Achats à terme	Calls vendus	Puts achetés	Ventes à terme
dont contrat de liquidité	234 541	263 064						
Cours moyen de la transaction	13,43€	13,24€				NEANT		
Montant	3.150.432,37€	3.483.824,55€						

Les flux mentionnés ont été effectués dans le cadre du contrat de liquidité ayant pour objectif l'animation du marché.



7.4 Dispositions relatives à l'épargne salariale

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous précisons qu'aucun salarié de la société

ne détient d'actions de notre société dans le cadre des régimes de gestion collective des titres visés par ce texte.

8 AUTRES RAPPELS LÉGAUX

Prise de participation de l'exercice

Aucune prise de participation ou de contrôle visée à l'Article L.233-6 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice 2013.

Dépenses non-déductibles fiscalement

Les dépenses non déductibles visées à l'Article 39-4 du C.G.I se sont élevées à 78.418€ et l'impôt correspondant à 29.799€.

Répartition des résultats des comptes sociaux de SYNERGIE SA au cours des cinq derniers exercices

	2009	2010	2011	2012	2013**
Résultat net après impôt	12.182	8.329	9.420	10.319	35.967
Report à nouveau initial *	13.166	17.307	8.811	2.081	4.683
Bénéfice disponible	25.348	25.636	18.231	12.400	40.651
Réserves	3.660	(9.397)	8.960	516	1.798
Dividendes	4.578	7.309	7.309	7.309	7.309
Report à nouveau après affectation	17.110	27.724	1.962	4.576	31.544

* le poste « report à nouveau initial » des exercices 2009 à 2013 est augmenté des dividendes non distribués, afférents aux actions propres.

** selon affectation du résultat proposée à l'Assemblée Générale du 18 juin 2014.

Recherche et Développement

Compte tenu de son activité, SYNERGIE n'a pas exposé de frais de recherche et développement, mais a bénéficié des applications informatiques « métier » développées par sa filiale

INFORMATIQUE CONSEIL GESTION (ICG) dont elle fait bénéficier les sociétés françaises du Groupe.

9 TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2009	2010	2011	2012	2013
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en K€)	76.292	76.292	121.810	121.810	121.810
Nombre d'actions ordinaires existantes (A)	15 258 450	15 258 450	24 362 000	24 362 000	24 362 000
Nombre maximal d'actions futures à créer par souscription d'actions réservées aux salariés	(B)	(B)	(B)	(B)	(B)
Opération et résultats de l'exercice (en K€)					
Produits d'exploitation et financiers	592.836	731.160	864.609	833.451	859.925
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	9.417	14.747	21.596	18.769	37.381
Impôts sur les bénéfices	4.399	5.529	7.145	3.021	4.323
Participation des salariés due au titre de l'exercice	634	1.095	2.141	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	12.182	8.329	9.420	10.319	35.967
Résultat distribué	4.578	7.309	7.309	7.309	7.309
Résultat par action (en €)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,43	0,56	0,51	0,63	1,36
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	0,80	0,57	0,39	0,42	1,48
Dividende attribué à chaque action*	0,30	0,50	0,30	0,30	0,30 **
Personnel					
Effectif moyen au cours de l'exercice	17 406	21 297	24 524	23 143	23 220
Montant de la masse salariale (K€)	399.474	496.745	581.547	562.967	574.853
Cotisations sociales et avantages sociaux	122.762	153.000	186.043	178.434	165.980

(A) Les titres inscrits au nominatif pendant une durée de deux ans au moins bénéficient d'un droit de vote double.

(B) Le plan d'offre de souscription d'actions réservé à certaines catégories de salariés est échu depuis le 28 avril 1990.

* Dividendes calculés sur la base de 24 362 000 actions depuis 2011, 14 617 200 actions en 2010 (après réduction de capital d'avril 2011) et 15 258 450 en 2009.

** Proposé à l'Assemblée Générale du 18 juin 2014



TEXTE DES PROJETS DE RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 18 JUIN 2014

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration auquel est joint le rapport du Président du Conseil d'Administration sur la gouvernance et le contrôle interne, et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux, approuve les comptes sociaux de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 tels qu'ils lui sont présentés, se soldant par un bénéfice net de 35.967.162,76 € ainsi que les méthodes utilisées pour leur établissement.

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 tels qu'ils lui sont présentés, se soldant par un bénéfice net consolidé de 32.593.559 €, ainsi que les méthodes utilisées pour leur établissement.

TROISIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve la

proposition du Conseil d'Administration et décide de procéder à l'affectation de résultat suivante :

Résultat de l'exercice	35.967.162,76 €
Report à nouveau antérieur	4.683.408,06 €
Résultat disponible	40.650.580,82 €
Réserve légale	(1.798.358,14) €
Bénéfice distribuable	38.852.212,68 €
Dividendes	(7.308.600,00) €
Réserve pour actions propres (reprise)	148.210,16 €
Réserve facultative	(148.210,16) €
Report à nouveau	31.543.612,68 €

Il sera distribué pour chacune des 24 362 000 actions composant le capital social un dividende de 0,30 €. Ce dividende sera mis en paiement le 27 juin 2014.

Le montant distribué est soumis, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu après un abattement de 40% du montant brut. Parallèlement, à compter du 1er janvier 2013, un acompte non libératoire de 21% du montant brut perçu est prélevé à la source dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code Général des Impôts.

Les actions propres qui seront détenues par la Société au jour de la mise en paiement du dividende ne donnent pas droit au paiement de celui-ci. Les sommes correspondant aux dividendes non versés au titre de ces actions seront affectées au compte « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices se sont respectivement élevés à :

Exercice	Dividende global	Montant du dividende unitaire	Montant du dividende unitaire rapporté à 24 362 000 actions
2010	7.308.600 €	0,50 €	0,30 €
2011	7.308.600 €	0,30 €	0,30 €
2012	7.308.600 €	0,30 €	0,30 €

Par suite de la suppression de l'avoir fiscal, les dividendes mis en distribution en 2011, 2012 et 2013 étaient éligibles à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 4% du nombre d'actions composant le capital social soit, sur la base actuelle, 974.480 actions.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SYNERGIE par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers « AMAFI » reconnue par l'AMF,
- la conservation d'actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- la remise de titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société,
- l'annulation éventuelle des actions sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale dans sa septième résolution à caractère extraordinaire.

L'Assemblée Générale décide que le prix maximum d'achat par action sera de 30 €.

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 29.234.400 € sur la base actuelle de 974.480 actions.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions pourront être effectués par tous moyens notamment sur le marché ou de gré à gré et à tout moment (sauf en cas d'offre publique d'échange) dans le respect de la réglementation en vigueur.

La Société s'engage toutefois à ne pas utiliser les instruments financiers dérivés (options, bons négociables...). La part du programme de rachat pouvant être effectuée par négociation de blocs pourra représenter la totalité du programme.

Elle pourra être utilisée y compris en période d'offre publique d'achat dans les limites permises par la réglementation boursière applicable.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation au Président, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée jusqu'à la date de renouvellement par l'Assemblée Générale et au maximum pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la réunion de la présente Assemblée. Elle annule et remplace l'autorisation précédemment accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2013.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Julien VANEY

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Julien VANEY pour une période de six années qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

SIXIÈME RÉOLUTION

Approbation des conventions et engagements réglementés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce, telles qu'elles sont mentionnées dans le Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

SEPTIÈME RÉOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à l'annulation des actions détenues

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux Comptes et en application de l'article L.225-209 du Code de Commerce, autorise le Conseil d'Administration à annuler, sur sa seule décision, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 4% du capital social, les actions acquises dans le cadre de l'autorisation votée par l'Assemblée Générale dans sa quatrième résolution, et à réduire le capital social à due concurrence.

Elle fixe à vingt-quatre (24) mois à compter de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente délégation. La présente autorisation annule et remplace la précé-

dente autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2013.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir les formalités requises.

HUITIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, confère par les présentes tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités légales et réglementaires.



RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ COMME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 Décembre 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société SYNERGIE SA, désigné organisme tiers indépendant dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013 présentées dans le rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément à l'ensemble des protocoles de reporting social, environnemental et sociétal utilisés aux référentiels utilisés par le groupe SYNERGIE, (ci-après les « Référentiels »)..

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225 105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués en mars et avril 2014 pour une durée d'environ une semaine par une équipe de deux personnes spécifiquement formées en matière RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission, et concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000¹.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

¹ ISAE 3000 Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même Code avec les limites précisées dans les différents tableaux.

Sur la base de ces travaux, et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion de toutes les Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené plusieurs entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès de la direction financière, de la direction juridique et de la direction des Ressources humaines, en charge des processus de collecte des informations RSE, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes² :

- Au niveau de l'entité consolidante SYNERGIE SA, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion.
- Au niveau d'un échantillon représentatif de filiales et de sites (sociétés française, britannique, néerlandaise et canadienne) que nous avons sélectionnés en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 68% des effectifs et 75 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

² identifiées dans le rapport RSE par la marque ☒

Informations quantitatives : effectif permanent et intérimaires (répartition par sexe, âge, zone géographique), rémunérations, formations en heures et en euros, nombre de véhicules.

Informations qualitatives : égalité de traitement hommes-femmes, actions en faveur de l'insertion notamment des seniors, organisation du dialogue social en France, mesures prise pour améliorer la collecte et la synthèse des données RSE, actions en faveur de la limitation des gaz à effet de serre, motivations des informations non produites.



Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessous, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- Les informations fournies au titre de la filiale située au Canada sont limitées en raison de la législation anti-discrimination de ce pays.
- Les répartitions par âge et catégories des salariés permanents ont été extrapolées à partir des effectifs présents au 31 décembre 2013,
- les taux de répartition hommes /femmes des salariés intérimaires pour les filiales d'Europe du Sud manquent dans certains cas de précision.
- Les répartitions par âge des salariés intérimaires n'ont pu être fournies pour les filiales espagnoles et suisse.
- Les informations communiquées relatives aux dépenses énergétiques ne sont pas exhaustives pour l'Europe du Sud et l'Europe du Nord en raison d'un défaut de remontée d'informations de plusieurs filiales,

Paris, le 12 mai 2014

L'un des commissaires aux comptes

FIGESTOR
Pierre LAOT





COMPTES CONSOLIDÉS

du Groupe Synergie

42

DONNÉES FINANCIÈRES

Bilan consolidé
État du résultat global consolidé
Tableau des flux de trésorerie
Tableau de variation des capitaux propres
Annexe

73

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

DONNÉES FINANCIÈRES

1 BILAN CONSOLIDÉ AVANT AFFECTATION

Actif	Notes N°	31/12/2013	31/12/2012
En milliers d'euros			
Ecart d'acquisition	5	72.603	75.943
Autres immobilisations incorporelles	6	15.969	17.309
Immobilisations corporelles	7	25.382	24.750
Actifs financiers non courants	8	22.037	2.558
Impôts différés actifs	9	2.196	2.317
Actifs non courants		138.188	122.878
Créances clients	10	376.643	339.907
Autres créances	11	25.857	35.836
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	29.036	35.018
Actifs courants		431.535	410.762
Total de l'actif		569.723	533.639

Passif	Notes N°	31/12/2013	31/12/2012
En milliers d'euros			
Capital social	13	121.810	121.810
Primes d'émission et de fusion			
Réserves et report à nouveau		69.329	61.883
Résultat consolidé		32.024	14.798
Intérêts minoritaires		1.882	1.338
Capitaux propres		225.045	199.830
Provisions et dettes pour avantages du personnel	14	5.348	7.695
Dettes financières non courantes	16	8.179	7.696
Impôts différés passifs	9	4.476	5.358
Passifs non courants		18.004	20.749
Provisions pour risques et charges courantes	15	1.330	1.104
Dettes financières courantes	16	2.088	5.090
Concours bancaires courants	15	23.805	25.213
Dettes fournisseurs	17	11.887	12.700
Dettes fiscales et sociales	18	280.745	255.687
Autres dettes	18	6.819	13.266
Passifs courants		326.675	313.060
Total du passif		569.723	533.639



2 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

2.1 Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes N°	31/12/13	31/12/12
CHIFFRE D'AFFAIRES	19	1.519.654	1.448.795
Autres produits		1.114	1.118
Achats consommés		(72)	(80)
Charges de personnel	20.1	(1.360.380)	(1.317.390)
Charges externes		(56.016)	(50.737)
Impôts, taxes et versements assimilés		(31.480)	(30.058)
Dotations aux amortissements		(5.303)	(4.958)
Dotations aux provisions	20.2	(5.924)	(5.659)
Autres charges		(14)	(650)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT AVANT DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES INCORPORELS		61.578	40.381
Dotations aux amortissements des incorporels, liées aux acquisitions	5.2	(2.179)	(2.379)
Dépréciation des incorporels liée aux acquisitions	5.2	(2.202)	(1.381)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		57.197	36.620
Autres produits et charges opérationnels	20.3	(391)	(906)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		56.806	35.715
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		548	646
Coût de l'endettement financier brut		(1.695)	(2.192)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	21	(1.147)	(1.546)
Autres produits et charges financiers	21	(623)	473
Quote part des sociétés mises en équivalence		4	3
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT		55.040	34.645
Charge d'impôt	22	(22.447)	(19.577)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		32.594	15.068
Part du groupe		32.024	14.799
Intérêts minoritaires		570	269
Résultat par action (en euro) (*)	23	1,33	0,62
Résultat dilué par action (en euro) (*)	23	1,33	0,62

(*) rapporté à 24 362 000 actions

2.2 État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Résultat net	32.594	15.068
Profits et pertes résultant de la conversion des comptes des filiales étrangères	(848)	78
Swap	54	97
Contrat de liquidité	174	(65)
Sous total gains et pertes recyclables	(620)	110
Ecart actuariels nets d'impôt	118	0
Sous total gains et pertes non recyclables	118	0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(502)	110
Résultat global net	32.092	15.178
Part du Groupe dans le résultat global total	31.501	14.909
Part des minoritaires dans le résultat global total	591	269

3 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	NOTES N°	31/12/13	31/12/12
Résultat net consolidé		32.594	15.068
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		587	462
Amortissements et provisions		9.422	7.205
Autres charges et produits non générateurs de flux à court terme (1)		(19.724)	
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement net et impôt		22.878	22.735
Coût de l'endettement financier	21	1.147	1.546
Charge d'impôts	22.1	22.447	19.577
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt		46.472	43.858
Impôts exigibles	22.1	(22.975)	(19.337)
Variation du besoin en fond de roulement	25.1	(5.582)	(9.690)
FLUX DE TRÉSORERIE NET GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ		17.915	14.830
Acquisitions d'immobilisations	25.1	(4.872)	(13.530)
Cessions d'immobilisations		26	390
Incidence des variations de périmètre (et compléments de prix)	18	(5.500)	(5.197)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(10.346)	(18.337)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(7.201)	(7.190)
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		(53)	(54)
Rachat d'actions propres		148	(35)
Emissions d'emprunts	16.6		4.330
Remboursements d'emprunts	16.6	(3.890)	(4.284)
Coût de l'endettement financier net	21	(1.147)	(1.546)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(12.143)	(8.779)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		(4.574)	(12.286)
Trésorerie à l'ouverture	16.3	9.805	22.090
Trésorerie à la clôture	16.3	5.231	9.805

(1) part du CICE non imputable en 2014



4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Situation au 01/01/2012	121.810	6.657	(3.328)	63.277	2.621	191.037	1.169	192.207
Affectation du résultat n-1		471		(471)		-		-
Dividendes				(7.190)		(7.190)	(54)	(7.244)
Opérations sur titres auto-détenus			(35)		(65)	(100)		(100)
Augmentation de capital						-		
Résultat net global de l'exercice				14.798	174	14.972	268	15.240
Variation de périmètre				45	(274)	(229)	(45)	(274)
Situation au 31/12/2012	121.810	7.128	(3.363)	70.460	2.456	198.490	1.338	199.830
Situation au 01/01/2013	121.810	7.128	(3.363)	70.460	2.456	198.490	1.338	199.830
Affectation du résultat n-1		516		(516)		-		-
Dividendes				(7.201)		(7.201)	(53)	(7.254)
Opérations sur titres auto-détenus			148		174	323		323
Augmentation de capital						-		
Résultat net global de l'exercice				32.024	(697)	31.327	591	31.918
Variation de périmètre				223		223	5	228
Situation au 31/12/2013	121.810	7.644	(3.215)	94.990	1.933	223.162	1.882	225.045

5 ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

NOTE 1

Principes et méthodes comptables

1.1 Contexte Général

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration par une délibération en date du 9 avril 2014.

En application du Règlement Européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des Etats membres présentent leurs comptes consolidés

en utilisant le référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

1.2 Principes et méthodes comptables applicables aux comptes

Compte tenu des prescriptions doctrinales, un reclassement a été effectué sur les postes de bilan au passif, permettant notamment de mettre en évidence les provisions et dettes pour avantage du personnel.

Par rapport au bilan présenté à la clôture du dernier exercice, les modifications suivantes ont été apportées :

- Provisions pour risques et charges ventilées entre provisions pour avantages du personnel et provisions pour risques et charges courantes,

- Participation des salariés affectée en provisions pour avantages du personnel pour la partie à plus d'un an, et en dettes fiscales et sociales pour la partie à moins d'un an.

► 1.2.1 Principes généraux de consolidation

Tous les comptes des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont clos au 31 décembre, à l'exception de la filiale australienne ACORN GLOBAL RECRUITMENT pty, pour laquelle une situation a été établie au 31 décembre 2013.

Les comptes sont présentés en milliers d'euros sauf indications spécifiques.

► 1.2.2 Méthodes de consolidation

SYNERGIE SA possède directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote de l'ensemble de ses filiales qu'elle consolide selon la méthode de l'intégration globale, à l'exception d'une filiale dont le pourcentage de contrôle est inférieur à 50%, mise en équivalence.

Les opérations internes au Groupe, créances et dettes, produits et charges sont éliminées des comptes consolidés. En cas de fusion entre sociétés du Groupe ou de déconsolidation, les réserves consolidées ne sont pas affectées.

► 1.2.3 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Cela concerne principalement la valorisation des actifs incorporels et la détermination des provisions pour risques et charges. Ces hypothèses et estimations peuvent s'avérer, dans le futur, différentes de la réalité.

► 1.2.4 Ecarts d'acquisition

Le poste « Ecarts d'acquisition » inclut les immobilisations incorporelles comptabilisées sous le poste « Fonds commerciaux » dans les comptes sociaux ainsi que les écarts d'acquisition comptabilisés dans le cadre du processus de consolidation.

Ils représentent la différence non identifiable entre le coût d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs identifiables et des passifs à la date des prises de contrôle, dans la mesure où le Groupe a traité toutes ses acquisitions selon la méthode du « goodwill partiel ».

Les évaluations des actifs et passifs identifiables et par voie de conséquence celle des écarts d'acquisition sont opérées, dès la date de première consolidation. Toutefois, sur la base d'analyses et expertises complémentaires, le Groupe peut revoir ces évaluations dans les douze mois qui suivent l'acquisition, les révisions ne pouvant se faire que sur la base d'éléments identifiés au 31 décembre 2013.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de per-

tes de valeur et au minimum une fois par an selon IAS 36. Conformément à cette même norme, les frais d'acquisition ne sont plus activés à compter de 2010.

► 1.2.5 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées selon le modèle de coût historique.

Frais de recherche

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Frais de développement

Les frais de développement concernent des logiciels créés en interne ; ils sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- sa capacité d'utiliser l'immobilisation incorporelle ;
- la disponibilité des ressources techniques et financières adéquates pour achever le développement et la vente ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les autres frais de développement (création de site internet non marchand, développement de clientèle,...) sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les logiciels sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée. Sont considérés comme des frais de développement, les coûts d'analyse organique, de programmation et de mise en place de la documentation utilisateurs.

Autres immobilisations incorporelles acquises

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », un actif est une ressource contrôlée par l'entreprise du fait d'événements passés et à partir de laquelle on s'attend à ce que des avantages économiques futurs bénéficient à l'entité.

Une immobilisation acquise est reconnue dès lors qu'elle est identifiable et que son coût peut être mesuré de façon fiable.

La valorisation de la clientèle et des marques des sociétés acquises est effectuée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

La clientèle étant à durée d'utilité définie est amortie. Les marques font l'objet ou non d'un amortissement selon que leur durée d'utilisation est définie ou non.

► 1.2.6 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles cor-



respond à leur coût d'acquisition ou de production, lequel comprend les frais d'acquisition pour les immeubles.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le modèle du coût historique.

Les immobilisations acquises dans le cadre de location financement suivent le même traitement (note n°7.2).

Les durées d'utilisation retenues sont généralement les suivantes :

NATURE DE L'IMMOBILISATION	Durées en linéaire
Immobilisations incorporelles	
Concessions, Brevets, Droits similaires	1 à 5 ans
Clientèle	10 ans
Immobilisations corporelles	
Constructions	20 à 80 ans
Agencements et aménagements des constructions	7 à 10 ans
Matériel et outillage	5 ans
Installations générales	7 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Mobilier	10 ans

Compte tenu de l'activité du Groupe et des actifs corporels détenus, aucun composant significatif n'a été identifié, à l'exception de ceux concernant la filiale immobilière SYNERGIE PROPERTY.

► 1.2.7 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie.

La valeur d'utilité de chacun de ces actifs est déterminée par référence aux flux futurs de trésorerie nets actualisés des UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) auxquelles ils appartiennent.

Les flux nets de trésorerie sont estimés selon des méthodes décrites en note n°5.

Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat opérationnel.

Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes de celles générées par d'autres

Groupes d'actifs. Elles sont déterminées essentiellement sur une base géographique par référence aux marchés dans lesquels opère notre Groupe.

► 1.2.8 Créances clients et reconnaissance des produits

Les créances clients sont comptabilisées pour leur montant nominal.

Lorsque les événements en cours rendent incertain le recouvrement de ces créances, celles-ci font l'objet d'une dépréciation différenciée selon la nature du risque (retard de règlement ou contestation de la créance, redressement judiciaire ou liquidation de biens), les différences usuelles de règlement dans les divers pays où le Groupe est implanté, la situation de chaque client et la part couverte par l'assurance.

Les produits de la société sont enregistrés au fur et à mesure de la réalisation des prestations de mise à disposition de personnel du Groupe. Cette procédure permet d'appliquer strictement les règles de séparation des exercices.



Les prestations relatives aux activités de recrutement hors Travail Temporaire sont comptabilisées à l'avancement. Cette activité reste non significative à l'échelle du Groupe.

► 1.2.9 Charge d'impôt

La charge d'impôt regroupe l'impôt sur les bénéfices exigible et l'impôt différé sur les différences temporaires entre les valeurs fiscales et les valeurs consolidées, ainsi que sur les retraitements effectués dans le cadre du processus de consolidation.

Elle intègre également la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE en France) et diverses taxes assimilées (IRAP en Italie).

Lorsque les perspectives à court terme des sociétés du Groupe le permettent, des impôts différés actifs, dont la récupération est probable, sont comptabilisés.

La fiscalité différée, liée à l'activation des déficits fiscaux, a été retraitée en faisant usage pour les sociétés du taux d'impôt sur les sociétés de droit commun connu à la date de clôture. Les impôts différés actifs et passifs résultant de décalages temporaires sont comptabilisés, pour les sociétés françaises suivant la méthode du report variable en incluant également la contribution sociale de 3,3% et la taxation exceptionnelle de 10,7% sur l'impôt sur les bénéfices. Ils correspondent à la constatation de l'incidence des décalages existants entre la comptabilisation de certains produits et charges et leur prise en compte pour la détermination du résultat fiscal.

D'autre part, les déficits fiscaux ne sont pris en compte pour la détermination de l'actif fiscal latent que lorsqu'ils présentent une forte probabilité d'imputation sur les profits taxables futurs.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés conformément à la norme IAS 12.

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) a été analysé au regard des normes IAS 19 et IAS 20 ; il a en conséquence été comptabilisé en diminution des dépenses de personnel.

► 1.2.10 Trésorerie et équivalents

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent principalement des éléments liquides dont les variations de juste valeur sont non significatives tels que les liquidités en comptes courants bancaires ou les parts d'OPCVM de trésorerie, dans la mesure où elles répondent aux conditions définies par l'AFTE et l'AFG validées par l'AMF.

La comptabilité de couverture a été pratiquée sur un swap, avec juste valeur par les capitaux propres, dans la mesure où l'efficacité de la couverture a pu être démontrée. Ce swap a été dénoué à la clôture de l'exercice 2013.

► 1.2.11 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée

lorsque l'entreprise a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation et que le montant de celle-ci peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'échéance attendue de la provision est à plus d'un an, le montant de celle-ci est actualisé.

► 1.2.12 Engagements de retraites et assimilés

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par un calcul prenant en compte des hypothèses de progression de salaire, d'espérance de vie et de rotation des effectifs.

Ces évaluations, qui concernent les indemnités de fin de carrière en France, sont effectuées tous les trimestres.

La provision est égale à l'excédent de l'engagement par rapport à l'épargne retraite constituée auprès d'un organisme extérieur. Cette épargne génère des produits financiers à un taux estimé à 3,50% en 2013.

Les conséquences pour le Groupe de l'Amendement à la norme IAS 19, applicables pour la première fois en 2013 sont exposées dans la note 1.3.

► 1.2.13 Actions propres

Toutes les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres, conformément à la norme IAS 32. Le résultat de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en variation des capitaux propres.

► 1.2.14 Informations sectorielles

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle a été organisée conformément aux éléments de reporting présentés au principal décideur opérationnel. Cette distinction est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du Groupe. Ces informations sont détaillées dans la note n°23.

► 1.2.15 Méthodes de conversion des états financiers des filiales étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Concernant les filiales étrangères, la méthode de conversion retenue pour les comptes en devises est la méthode dite du taux de clôture, consistant à convertir au cours de clôture les comptes de bilan hors capitaux propres et au cours moyen de la période le compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en capitaux propres.

► 1.2.16 Instruments financiers

Dans le cadre de l'information financière requise par la norme IFRS 7, et conformément à la norme IAS 39, les instruments financiers du Groupe sont comptabilisés comme suit :



En milliers d'euros		Traitement Comptable IAS 39*					
	Catégorie IAS 39	Notes N°	Valeur comptable 2013	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur 2013
ACTIFS							
Créances commerciales							
Créances clients et comptes rattachés	Prêts & Créances	10	376.643	X			376.643
Instruments dérivés non documentés comme couverture	NA				X		
Autres actifs financiers							
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts & Créances			X			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur par résultat	12	29.036		X		29.036
PASSIFS							
Dettes financières							
Emprunts et autres dettes financières	Passif financier au coût amorti	16	34.072	X			34.072
Instrument de couverture			0			X	0
Dettes commerciales		17		X			
Fournisseurs et comptes rattachés	Passif financier au coût amorti		11.887				11.887
Dettes sur titres de participation			1.635		X		1.635
Instruments dérivés non documentés comme couverture	NA				X		
Autres Passifs financiers	Passif financier au coût amorti			X			

* X traitement comptable retenu

Parmi les équivalents de trésorerie, 9.449K€ correspondent à des OPCVM de trésorerie cotés sur un marché actif (niveau 1).

Les instruments financiers à l'exception de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont, au regard de la norme IFRS 7, considérées comme des données de niveau 3 ; il s'agit notamment des créances commerciales, des emprunts et des dettes financières. La juste valeur des créances clients, compte tenu des échéan-

ces courtes de paiement des créances, est assimilée à leur valeur nominale.

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme et soumis à un risque faible de variation de valeur. Ces placements de trésorerie sont valorisés à leur juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat financier ; la juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

L'état de variation des dépréciations sur actifs financiers est le suivant :

En milliers d'euros	2012	Dotations	Reprises	Sorties	2013
Actifs financiers non courants	643		629		14
Créances clients	16.920	6.095	3.016	22	19.976
Autres créances	1.186		162		1.024
Trésorerie et instruments de trésorerie	-				-
Autres actifs financiers courants	-				-
TOTAL	18.748	6.095	3.807	22	21.014

1.3 Évolution des normes, amendements, interprétations publiés et adaptation à SYNERGIE

► 1.3.1 Entrant en vigueur en 2013

Amendement à la norme IAS 1 - Présentation des états financiers

Cet amendement prescrit de distinguer dans l'état du résultat global, les autres éléments du résultat global recyclables et les autres éléments du résultat global non recyclables.

Ce changement de présentation a été introduit dans l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Amendement à la norme IAS 19 - Avantages au personnel

L'amendement à cette norme, approuvé par l'Union Européenne, est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

La première application de cette norme par le groupe aux comptes consolidés clos au 31 décembre 2013 a conduit à constater les « écarts actuariels » directement en capitaux propres pour un montant de 114K€ net d'impôt. Il s'agit d'un changement de méthode dont l'incidence est non significative.

IFRS 13 - Mesure de la juste valeur

Cette norme, approuvée par l'Union Européenne dans un règlement du 11 décembre 2012, est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Il s'agit d'une norme proposant une méthodologie d'approche de la juste valeur. Elle concerne notamment l'évaluation des actifs immobiliers, des instruments financiers et des actifs incorporels identifiables.

Ces changements méthodologiques ont été jugés non significatifs dans la mesure où les actifs immobiliers et les actifs incorporels ont été acquis pour l'essentiel avant le 1^{er} janvier 2013. Pour ce qui concerne les instruments financiers, les OPCVM sont des actifs de niveau 1 cotés sur un marché actif pour lesquels la norme n'induit pas de changement d'approche.

Amendement à la norme IAS 12 - Impôt sur les bénéfices

Cet amendement, approuvé par l'Union Européenne, est applicable de façon obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

Cet amendement n'a pas d'incidence significative pour SYNERGIE, dans la mesure où il concerne plus particulièrement le traitement des impôts différés pour les entités détenant des immeubles de placement évalués selon le modèle de juste valeur, ce qui n'est pas le cas du groupe.

► 1.3.2 Non encore entrées en vigueur en 2013 mais applicables par anticipation

Normes « de consolidation »

L'IASB a publié en Mai 2011 une série de normes (IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12, IAS 28R) venant remplacer totalement ou partiellement ou amender certaines normes existantes (IAS 27, IAS 31, IAS 28) ; l'Union Européenne a approuvé ces normes mais a reporté le caractère obligatoire de leur application aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Leur application ne devrait pas avoir d'incidence notable pour le Groupe en matière d'évaluation et de présentation des comptes consolidés. Elles concernent :

IFRS-10 Consolidation des comptes / définition du contrôle ;
IFRS 11 Accords conjoints ; abandon de la méthode d'intégration proportionnelle ;
IAS 28R Investissements dans les entreprises associées et les co-entreprises ;
IFRS 12 Communication sur les intérêts détenus dans d'autres entités.

► Autres normes

IFRS 9 - Instruments financiers

Cette norme est destinée à remplacer la norme IAS 39. Un premier segment a été publié en novembre 2009 par l'IASB et un deuxième en octobre 2010. L'application anticipée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 permise par l'IASB est cependant impraticable en l'absence d'un règlement de l'Union Européenne qui ne devrait intervenir que lorsque la norme IFRS 9 sera considérée comme complète.

NOTE 2

Évolution du périmètre de consolidation

2.1 Intégration de SYNERGIE INTERNATIONAL EMPLOYMENT SOLUTIONS (SIES)

La société holding de droit espagnol, SYNERGIE INTERNATIONAL EMPLOYMENT SOLUTIONS, filiale à 100% de SYNERGIE SA et créée en décembre 2012, a clôturé son premier exercice social le 31 décembre 2013 et été intégrée au périmètre

de consolidation en 2013. Elle a fait l'objet d'apports de titres de sociétés déjà contrôlées par SYNERGIE SA qui n'ont pas eu d'effet sur le pourcentage de contrôle et d'intérêt du Groupe pour ces sociétés.

2.2 Liquidations amiables

La société de droit portugais INTERHUMAN Portugal, en sommeil et la société de droit français PLATEFORME LAFFITTE, précédemment mise en équivalence ont fait l'objet de liqui-

datations amiables au cours de l'exercice 2013, qui ont conduit à leur déconsolidation. Il n'y a eu aucune autre variation de périmètre de consolidation.



NOTE 3 Renseignements concernant les sociétés consolidées

Les renseignements concernant les sociétés consolidées sont communiqués dans le tableau ci-dessous, étant précisé que le

GIE ISGSY, entièrement contrôlé par les sociétés du Groupe, accueille les services administratifs d'intérêt général.

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	SIÈGE SOCIAL	N° SIREN (1)	% DE CONTRÔLE REVENANT A SYNERGIE		% D'INTÉRÊT REVENANT A SYNERGIE		MÉTHODE DE CONSOLIDATION (2)	
			2013	2012	2013	2012	2013	2012
SOCIETE MÈRE								
SYNERGIE S.A.	PARIS 75016	329.925.010						
FILIALES FRANÇAISES								
AILE MEDICALE	PARIS 75016	303.411.458	99,93	99,93	99,93	99,93	GLOB	GLOB
SYNERGIE CONSULTANTS	PARIS 75016	335.276.390	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE FORMATION	PARIS 75016	309.044.543	100,00	99,91	100,00	99,91	GLOB	GLOB
INTERSEARCH France	PARIS 75016	343.592.051	99,98	99,88	99,98	99,88	GLOB	GLOB
SYNERGIE INSERTION	PARIS 75016	534.041.355	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
INFORMATIQUE CONSEIL GESTION	PARIS 75016	317.193.571	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE PROPERTY	PARIS 75016	493.689.509	99,99	99,99	99,99	99,99	GLOB	GLOB
SNC PLATEFORME LAFFITTE	PARIS 75009	491.104.881		44,27		44,27		MEQ
FILIALE COMMUNE								
I.S.G.S.Y.	PARIS 75016	382.988.076	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALES ETRANGÈRES								
SYNERGIE ITALIA SPA	TURIN Italie		85,00	85,00	85,00	85,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE BELGIUM	ANVERS Belgique		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE s.r.o	PRAGUE République Tchèque		99,85	98,85	99,85	98,85	GLOB	GLOB
SYNERGIE TEMPORARY HELP	PRAGUE République Tchèque		98,00	98,00	98,00	98,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE INTERNATIONAL EMPLOYMENT SOLUTIONS (SIES)	BARCELONE Espagne		100,00		100,00		GLOB	
FILIALES SIES								
SYNERGIE TT	BARCELONE Espagne		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE E.T.T.	PORTO Portugal		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE Travail Temporaire	ESCH/ALZETTE Luxembourg		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE PARTNERS Luxembourg	ESCH/ALZETTE Luxembourg		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
GESTION HUNT	MONTREAL Canada		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
ACORN (SYNERGIE) UK	NEWPORT Royaume-Uni		94,22	94,22	94,22	94,22	GLOB	GLOB
G M W	KARLSRUHE Allemagne		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE SUISSE	LAUSANNE Suisse		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE HUMAN RESOURCES	SCHIJNDEL Pays Bas		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB

(1) N°SIREN : numéro d'identification au répertoire national des entreprises

(2) Méthode de consolidation : intégration globale soit GLOB en abrégé ou mise en équivalence soit MEQ en abrégé

(3) Les engagements de rachats auprès des actionnaires minoritaires (Acorn UK et ses filiales en 2013) n'ont pas été considérés comme des intérêts donnant contrôle dans ce tableau ; par contre ils ont été considérés comme tels dans le bilan.

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	SIÈGE SOCIAL	N° SIREN (1)	% DE CONTRÔLE REVENANT A SYNERGIE		% D'INTÉRÊT REVENANT A SYNERGIE		MÉTHODE DE CONSOLIDATION (2)	
			2013	2012	2013	2012	2013	2012
FILIALE SYNERGIE FORMATION								
EURYDICE PARTNERS	PARIS 75016	422.758.557	100,00	90,00	100,00	90,00	GLOB	GLOB
FILIALE SYNERGIE PRAGUE								
SYNERGIE SLOVAKIA	BRATISLAVA Slovaquie		34,00	34,00	33,61	33,61	MEQ	MEQ
FILIALE SYNERGIE ITALIA SPA								
SYNERGIE H R SOLUTIONS	TURIN Italie		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALE SYNERGIE TT								
SYNERGIE HUMAN RESOURCES SOLUTIONS	BARCELONE Espagne		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALE SYNERGIE HRS								
INTERHUMAN Espagne	BARCELONE Espagne		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALE SYNERGIE E.T.T.								
SYNERGIE OUTSOURCING	PORTO Portugal		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
INTERHUMAN Portugal	LISBONNE Portugal			100,00		100,00		GLOB
FILIALES ACORN (SYNERGIE) UK								
ACORN RECRUITMENT	NEWPORT Royaume-Uni		100,00	100,00	94,22	94,22	GLOB	GLOB
ACORN LEARNING SOLUTIONS	NEWPORT Royaume-Uni		70,00	70,00	65,96	65,96	GLOB	GLOB
EXXELL	NEWPORT Royaume-Uni		90,00	90,00	84,80	84,80	GLOB	GLOB
ACORN GLOBAL RECRUITMENT	NEWPORT Royaume-Uni		100,00	100,00	94,22	94,22	GLOB	GLOB
CONCEPT STAFFING	NEWPORT Royaume-Uni		100,00	100,00	94,22	94,22	GLOB	GLOB
FILIALES S H R BV								
SYNERGIE LOGISTIEK BV	SCHIJNDEL Pays Bas		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE INTERNATIONAL BV	SCHIJNDEL Pays Bas		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALE SYNERGIE BELGIUM								
SYNERGIE SERVICES	ANVERS Belgique		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALE ACORN GLOBAL RECRUITMENT								
ACORN GLOBAL RECRUITMENT pty	PERTH Australie		95,00	95,00	89,51	89,51	GLOB	GLOB

(1) N° siren : numéro d'identification au répertoire national des entreprises

(2) Méthode de consolidation : intégration globale soit GLOB en abrégé ou mise en équivalence soit MEQ en abrégé

NOTE 4

Sociétés non consolidées

Société	% détenu	Résultat exercice 2013	Valeur nette comptable des titres
STAFF PERSONNAL CONSULTING	100,00	NC	58

STAFF PERSONNAL CONSULTING, filiale de GMW (Allemagne) est une société sans activité en 2013.



NOTES ANNEXES AUX COMPTES DE BILAN

NOTE 5 Écarts d'acquisition et autres incorporels liés aux acquisitions

5.1 Variation des écarts d'acquisition

En milliers d'euros	2012	Augmentation	Diminution	2013
Ecart d'acquisition sur titres	69.910		3.200	66.711
Fonds de commerce	6.032		140	5.892
Survaleurs nettes	75.943	-	3.340	72.603

La diminution des écarts d'acquisition et fonds de commerce concerne la variation de conversion pour 677K€, celle des engagements de rachat pour 370K€ ainsi qu'une dépréciation de goodwill pour 2.152K€.

5.2 Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions

Les méthodes de valorisation des marques et clientèles sont celles décrites dans la note n°1.2.5. La valeur recouvrable des UGT a été déterminée sur la base de leur valeur d'utilité.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, la méthodologie suivante a été retenue :

- Projection des flux de croissance pour l'année 2014 sur la base du budget opérationnel des différentes UGT approuvé par la direction ;
- Projection des flux de trésorerie basés sur les budgets financiers sur 4 ans approuvés par la direction, en tenant compte des perspectives économiques dans les zones géographiques concernées ;
- Au-delà de 5 ans, les projections futures de trésorerie sont extrapolées avec un taux de progression constant de 2% ;

- Les flux de trésorerie sont ensuite actualisés selon un taux différencié par UGT. Les taux d'actualisation Groupe retenus sont déterminés selon un taux qui tient compte d'un taux sans risque (OAT 10 ans), d'une prime de risque de marché ; une prime de risque complémentaire peut être appliquée lorsque le différentiel d'inflation significatif a été constaté avec le taux France (Royaume-Uni) ou pour certaines petites filiales à clientèle plus concentrée (France GRH).

Les taux d'actualisation après impôts sont appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables comparables à celles obtenues en utilisant un taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme demandé par l'IAS 36.

Les différents paramètres utilisés sont synthétisés dans le tableau suivant :

UGT	Taux à 4 et 5 ans	Taux au-delà de 5 ans	Taux d'actualisation	Taux d'ebit
Royaume-Uni	5%	2%	9,82%	variable
Pays-Bas	5%	2%	9,21%	selon le
France TT	5%	2%	6,80%	pays
France GRH	5%	2%	8,80%	et l'année
Belgique	5%	2%	7,62%	
Suisse	5%	2%	6,35%	
Italie	5%	2%	9,23%	
Espagne	5%	2%	10,46%	
Portugal	5%	2%	8,26%	
Canada	5%	2%	7,12%	
Allemagne	5%	2%	8,05%	
Autres	5%	2%	8,05%	

Les conséquences d'une modification des paramètres présentés ci-dessus sur la dépréciation des écarts d'acquisition ont fait l'objet d'une analyse de sensibilité en testant :

- la diminution du taux de croissance de 1% ;
- l'augmentation du taux d'actualisation de 0,5% ;
- l'augmentation du taux d'actualisation de 0,5%, conjointement à une diminution du taux de croissance à l'infini de 1% conduirait à une dépréciation supplémentaire de 1.485K€ qui se répartit comme suit :

En milliers d'euros	
France	-
Europe du Sud	-
Europe du Nord et de l'Est	1.485
Canada	-
TOTAL	1.485

- la diminution du taux d'ebit ; une dépréciation supplémentaire de 1.104K€ serait constituée si le taux d'ebit diminuait de 18%, elle se répartirait comme suit :

En milliers d'euros	
France	-
Europe du Sud	-
Europe du Nord et de l'Est	1.104
Canada	-
TOTAL	1.104

L'impact sur les comptes d'actif des amortissements et dépréciations comptabilisés sur les incorporels liés aux acquisitions est le suivant :

En milliers d'euros	2013	2012
Amortissements des incorporels liés aux acquisitions	1.967	2.375
Dépréciation des incorporels liés aux acquisitions	211	930
Dépréciation des écarts d'acquisition	2.153	452
Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions	4.331	3.757

L'impact sur le compte de résultat, compte tenu des cours de conversion, est de même niveau que celui mentionné sur le tableau précédent.

Dans les augmentations de dépréciation, ont été constatées la dépréciation du goodwill de SYNERGIE SUISSE pour 2.000K€.

Conformément au paragraphe 134 de la norme IAS 36, sont communiquées ci-après les informations concernant les valeurs comptables des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ainsi que les hypothèses clés ayant permis de déterminer ces valeurs.

Les valeurs comptables de ces actifs après constatation des dépréciations sont les suivantes :

UGT			
En milliers d'euros	Ecarts d'acquisition	Marques	Clientèles
Allemagne	18.018	277	6.781
Royaume-Uni	19.909	452	619
Pays-Bas	11.001		1.286
France	7.199	320	2.325
Belgique	6.493		
Suisse	3.093		
Canada	2.059	1.397	302
Italie	2.773		
Espagne	521		
Autres	1.536		
Total	72.603	2.446	11.314



NOTE 6

Autres immobilisations incorporelles

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2012	Entrées de périmètre	Augmentations	Diminutions	2013
Logiciels et licences	5.742		661	59	6.344
Clientèle	26.655		894	268	27.281
Marques	4.830			195	4.635
Droits aux baux	633			4	629
TOTAL	37.860	-	1.555	526	38.889

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2012	Entrées de périmètre	Augmentations	Diminutions	2013
Logiciels et licences	4.306		448	2	4.752
Clientèle	9.759		1.698	64	11.393
Marques	780		166	7	939
Droits aux baux	-				-
TOTAL	14.845	-	2.312	73	17.084

Les variations des dépréciations s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2012	Entrées de périmètre	Augmentations	Diminutions	2013
Logiciels et licences	-				-
Clientèle	4.640			66	4.574
Marques	1.054		211	15	1.250
Droits aux baux	12				12
TOTAL	5.706	-	211	81	5.836

Les valeurs nettes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2013	2012
Logiciels et licences	1.592	1.436
Clientèle	11.314	12.257
Marques	2.446	2.996
Droits aux baux	617	621
TOTAL	15.969	17.310

Le poste « Marques » est représentatif des marques identifiées par le Groupe.

Les logiciels comprennent l'écart d'évaluation dégagé lors de l'acquisition de la société I.C.G, soit une valeur brute de 897K€, intégralement amortie.

Les clientèles et marques des sociétés acquises sont susceptibles de faire l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilité estimée, dans les conditions exposées dans la note n°1.2.5.

Le fonds de commerce de la société espagnole SOLEMPLEO, a été repris par SYNERGIE TT ESPANA à compter de novembre 2013. Cette acquisition n'a pas eu d'effet significatif sur le résultat consolidé en 2013, le chiffre d'affaires intégré s'étant élevé à 1.760K€ sur deux mois.

Les effets sur le bilan au 31 décembre 2013 étant les suivants :

Clientèle	736 K€
Autres immobilisations	14 K€
Prix payé	670 K€

NOTE 7

Immobilisations corporelles

7.1 Analyse du poste par catégorie

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2012	Entrées de périmètre	Augmentations	Diminutions	2013
Terrains constructions, installations techniques	15.277			20	15.257
Agencements, mobilier, matériel de bureau & informatique	32.048		6.454	5.915	32.587
TOTAL	47.325	-	6.454	5.935	47.844
dont immobilisations en location financement	5.520		3.557	3.368	5.709

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2012	Entrées de périmètre	Augmentations	Diminutions	2013
Terrains constructions, installations techniques	850		245	19	1.076
Agencements, mobilier, matériel de bureau & informatique	21.725		4.576	4.915	21.386
TOTAL	22.575	-	4.821	4.934	22.462
dont immobilisations en location financement	3.444		2.013	3.170	2.287

Les valeurs nettes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2013	2012
Terrains constructions, installations techniques	14.181	14.427
Agencements, mobilier, matériels de bureau & informatique	11.201	10.323
TOTAL	25.382	24.750
dont immobilisations en location financement	3.422	2.076

7.2 Contrats de location-financement

Le traitement des immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location financement concerne principalement le matériel informatique, les véhicules de tourisme et le matériel de bureau.

Les immobilisations détenues en location financement ont fait l'objet d'une dotation aux amortissements pour 2.013K€. Les charges financières sur ces contrats s'élèvent à 88K€.

La valeur brute de ce type d'immobilisations s'élève à la clôture de l'exercice à 5.709K€ et la valeur nette à 3.422K€.



7.3 Ventilation des immobilisations corporelles nettes par zone monétaire

En milliers d'euros	2013	2012
Zone euro	24.212	23.627
Hors zone euro	1.170	1.123
TOTAL	25.382	24.750

NOTE 8

Actifs financiers non courants

8.1 Détail des comptes de bilan

En milliers d'euros	Montants bruts 2013	Provisions	Montants nets 2013	Montants nets 2012
Titres mis en équivalence	84		84	86
Autres titres de participation	58		58	158
Autres titres immobilisés	62	13	49	51
Prêts	112		112	182
Autres actifs financiers	21.734		21.734	2.081
TOTAL	22.050	13	22.037	2.558

Les autres titres immobilisés correspondent à des participations inférieures à 20%.

Les autres actifs financiers sont constitués principalement de la créance CICE non imputable sur l'Impôt Société en 2014, ainsi que des dépôts de garantie sur loyers commerciaux.

8.2 Commentaires sur les titres de participation

Les immobilisations financières comprennent des titres de participation dans une société qui n'a pas été consolidée pour les raisons mentionnées en note n° 4.

SYNERGIE SLOVAKIA, détenue à 34% est mise en équivalence, la quote-part du résultat 2013 étant venue en augmentation de la valeur brute des titres détenus.

Cette société n'a pas de caractère significatif à l'échelle des comptes consolidés et le Groupe n'a souscrit aucun engagement particulier à son profit qui pourrait l'engager au-delà de la valeur des titres détenus.

8.3 Variation des actifs financiers non courants

En milliers d'euros	2012	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	2013
Autres titres de participation	244		5	107	142
Autres titres immobilisés	662			600	62
Prêts et autres	2.295		19.724	173	21.846
TOTAL	3.201	-	19.729	880	22.050

L'augmentation des autres actifs financiers non courants en 2013 se compose essentiellement de la créance CICE créée en 2013 qui a fait l'objet d'une actualisation, en fonction des

perspectives de consommation et du taux de refinancement bancaire de ce type de créance.

NOTE 9

Impôts différés

En milliers d'euros	2013	2012	VARIATION
Actif fiscal différé crée au titre de :			
Déficits fiscaux reportables	430	669	(239)
Décalages temporaires	1.766	1.649	117
Total actif fiscal latent	2.196	2.318	(122)
Passif fiscal latent	4.476	5.358	(882)
TOTAL	(2.280)	(3.040)	760

Dans un souci de prudence, certains déficits fiscaux reportables au taux de droit commun n'ont pas été retenus. L'écono-

mie d'impôt correspondante se serait élevée à 904K€, dont 124K€ afférant à l'exercice 2013.

Les déficits fiscaux activés, qui s'élèvent à 430K€, ont pour horizon respectif :

En milliers d'euros	2014	2015	Total
Synergie Services (Belgique)	98	18	116
Synergie Portugal	28	91	119
Synergie Espagne	51	0	51
Synergie Luxembourg	37	107	144
TOTAL	214	216	430

Echéancier du montant des déficits non activés par date d'expiration :

En milliers d'euros	
2014	42
1 an << 5 ans	204
> 5 ans	207
Illimité	451
TOTAL	904

Les impôts différés passifs d'un montant total de 4.476K€ concernent essentiellement les marques et clientèles nets des amortissements pratiqués depuis l'acquisition (3.039K€) et les amortissements dérogatoires (1.033 K€).

NOTE 10

Créances clients

Les créances clients et comptes rattachés s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2013	2012
Clients	389.237	349.677
Factures à établir	7.382	7.150
Dépréciation	(19.976)	(16.920)
TOTAL	376.643	339.907

Les méthodes utilisées pour l'évaluation des créances clients sont décrites en note n°1.2.8.

Le risque client est limité dans la mesure où seul un client représente plus de 1% du chiffre d'affaires du Groupe.



L'analyse des créances clients en fonction des retards de paiement est la suivante :

En milliers d'euros	2013	2012
Montant des créances clients arrivées à échéance, non dépréciées :		
Echues, moins 90 jours	56.226	47.756
Echues, entre 90 et 180 jours	7.288	7.283
Echues, plus de 180 jours	5.381	6.261
TOTAL	68.896	61.300

NOTE 11

État des échéances des actifs courants à la clôture de l'exercice

En milliers d'euros	Montants Nets		< 1an		>1an	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Actif courant						
Clients douteux ou litigieux	5.214	4.018			5.214	4.018
Autres créances clients	371.429	335.889		335.889		
SOUS-TOTAL 1	376.643	339.907	-	335.889	5.214	4.018
Personnel et comptes rattachés	430	5.445	430	5.445		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	10.745	12.451	10.743	12.451	2	
Impôts sur les bénéfices	4.067	7.666	4.063	7.666	4	
Autres impôts et taxes	4.479	4.062	4.479	4.062		
Débiteurs divers	2.335	2.948	2.323	2.948	12	
Charges constatées d'avance	3.800	3.262	3.800	3.262		
SOUS-TOTAL 2	25.857	35.836	25.839	35.836	18	-
TOTAL	402.499	375.744	25.839	371.726	5.232	4.018

La variation de la dépréciation des actifs financiers est mentionnée dans la note 1.2.16.

L'impôt sur les bénéfices correspond essentiellement à la part du CICE imputable sur 2014.

NOTE 12

Actifs financiers courants et trésorerie

En milliers d'euros	2013	2012
Actifs financiers courants		
Trésorerie et équivalents		
Valeurs mobilières de placement	9.449	15.380
Dépôts à terme	1.900	1.900
Disponibilités	17.687	17.738
TOTAL	29.036	35.018

Conformément à la norme IAS 7, les OPCVM (9,4M€) et les dépôts à terme (1,9M€) ont été classés en trésorerie et équivalents de trésorerie du fait de leur liquidité (possibilité de les céder à tout moment) et de l'absence de risque de perte.

Ils sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice.

Les dépôts et comptes à terme octroyés au cours des exercices 2012 et 2013 ont eu des durées d'un mois maximum.

NOTE 13

Capitaux propres

13.1 Capital social

Le capital est composé au 31 décembre 2013 de 24 362 000 actions au nominal de 5€.

Les actions bénéficient d'un droit de vote double lorsqu'elles sont maintenues au nominatif pendant deux ans au moins.

13.2 Actions propres

L'animation du titre est confiée à un prestataire de services, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association des Entreprises d'Investissement « AFEI », reconnue par l'AMF.

Les cessions de 2013 ont dégagé une plus value de 174K€ inscrite dans les réserves.

La valeur des actions propres constatée en diminution des capitaux propres s'élève à 3.215K€ au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, SYNERGIE détient deux catégories d'actions propres :

- celles acquises dans le cadre du contrat de liquidité (15 500 actions soit 0,07% du capital social) ;
- celles acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions tel qu'approuvé par l'Assemblée Générale du 20 juin 2013 (334 627 actions soit 1,37% du capital social).

NOTE 14

Provisions et dettes pour avantages du personnel

14.1 Détail des provisions

En milliers d'euros	2013	2012	variation
Indemnités de départ en retraite	2.092	2.073	19
Indemnités Allemagne	313	304	9
TFR Italie	198	222	(24)
Total provisions pour avantage au personnel	2.603	2.599	4
Participation des salariés +1an	2.745	5.096	(2.351)
TOTAL	5.348	7.695	(2.347)

L'ensemble des provisions et dettes pour avantages du personnel ci-dessus a fait l'objet d'une actualisation.

14.2 Information sur les avantages du personnel

La provision pour engagements de retraite des salariés permanents en France a les caractéristiques suivantes :

- population jeune ;
- taux d'actualisation (base iBoxx 50)
- couverture partielle par l'épargne retraite précédemment versée.

Une variation de +0,5% du taux d'actualisation a un impact de -114K€ sur l'estimation de la provision et une variation de -0.5% un impact de +107K€.

Les avantages du personnel des filiales étrangères autres que ceux couverts par des provisions ne sont pas significatifs.

En milliers d'euros	2013	2012
Valeur actualisée des droits	2.335	2.314
Droits couverts par les actifs financiers	(243)	(241)
ENGAGEMENT NET COMPTABILISÉ	2.092	2.073



Les indemnités de départ en retraite versées en 2013 se sont élevées à 50K€ contre 34K€ en 2012.

Compte tenu des évolutions législatives en France, la provision a été estimée à compter de 2010 sur la base d'un départ moyen à 65 ans contre 63 ans précédemment.

Au 31 décembre 2013, la variation de provision pour indemnités de départ (France et Italie) s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	brut
Coût des services rendus	108
Coût financier	81
Ecart actuariel (1)	(192)
Variation de la couverture épargne retraite	(2)
Sous Total	(5)
Variation indemnités Allemagne	9
TOTAL	(5)

(1) L'effet de l'écart actuariel net d'impôt est de 118K€

NOTE 15

Autres provisions pour risques et charges courantes

15.1 Détail des provisions

En milliers d'euros	2012	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	2013
Provisions pour litiges	229		473	170	532
Autres provisions risques	869		75	193	752
Total provisions risques	1.098	-	548	363	1.283
Autres provisions charges	6		44	3	47
TOTAL	1.104	-	592	366	1.330

15.2 Utilisation des provisions

Les reprises de provision comprennent des provisions utilisées à hauteur de 238K€.

NOTE 16

Emprunts et dettes financières

16.1 Analyse par catégorie et échéance de remboursement

En milliers d'euros	Montants		1an << 5ans		>5ans	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Emprunts et dettes financières						
Etablissements de crédit	6.004	6.722	2.782	2.882	3.222	3.839
Swap	-	-				
Location financement	2.161	959	2.161	959		
Emprunts et dettes financières divers	14	14	14	14		
TOTAL	8.179	7.695	4.957	3.856	3.222	3.839

Au 31 décembre 2013, l'ensemble de la dette brute est comptabilisé au coût amorti sur la base du taux d'intérêts effectif

déterminé après prise en compte des frais d'émission et des primes d'émission identifiés et rattachés à chaque passif.

Location financement

Le rapprochement entre le total des paiements minimaux futurs au titre de la location et leur valeur actualisée est le suivant :

Paiement minimaux futurs	3.515 K€
Actualisation	93 K€
Valeur actualisée	3.422 K€

16.2 Emprunts et dettes financières courantes

En milliers d'euros	Montants	
	2013	2012
Emprunts et dettes financières		
Établissements de crédit	718	3.847
Swap		54
Location financement	1.354	1.152
Emprunts et dettes financières divers	16	37
TOTAL	2.088	5.090

16.3 Concours bancaires courants et trésorerie nette

En milliers d'euros	Montants	
	2013	2012
Concours bancaires courants		
Concours bancaires	23.767	25.178
Intérêts courus	38	35
TOTAL	23.805	25.213
%		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	29.036	35.018
Trésorerie nette	5.231	9.805

16.4 Ventilation par zone monétaire et maturité des contrats d'emprunts et autres dettes financières

En milliers d'euros	Montants				<1an		1an << 5ans		>5ans	
	2013	%	2012	%	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Euro	10.256	100%	12.785	100%	2.077	5.090	4.957	3.856	3.222	3.839
Dollar australien	11	0%	-	0%	11	-	-	-	-	-
Autres	-	0%	-	0%	-	-	-	-	-	-
TOTAL	10.267	100%	12.785	100%	2.088	5.090	4.957	3.856	3.222	3.839



16.5 Ventilation par nature de taux d'intérêts et maturité des contrats d'emprunts et autres dettes financières

En milliers d'euros	Montants				<1an		1an << 5ans		>5ans	
	2013	%	2012	%	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Fixe	6.752	66%	8.674	68%	734	1.938	2.796	2.896	3.222	3.839
Variable swapé	-		2.000	16%		2.000				
Variable autre	3.515	34%	2.111	17%	1.354	1.152	2.161	959		
TOTAL	10.267	100%	12.785	100%	2.088	5.090	4.957	3.856	3.222	3.839

16.6 Analyse des emprunts et dettes financières portant intérêt

Montant nominal	Taux d'intérêt		Échéance	Capital restant dû	
	d'émission / nominal	effectif		2013 (K€)	2012 (K€)
Emprunt 5 M€ (10/2008)	5,16%	5,16%	oct-13		1.105
Emprunt 10 M€ (10/2008) (*)	4,87%	4,87%	oct-13		2.000
Total emprunts MT (5 ans)				0	3.105
Emprunt 1 M€ (12/2010)	3,33%	3,33%	oct-25	838	894
Emprunt 1,7 M€ (02/2011)	3,57%	3,57%	déc-25	1.428	1.522
Emprunt 4,3 M€ (09/2012)	3,45%	3,45%	déc-25	3.840	4.210
Autres emprunts immobiliers				616	839
Total emprunts immobiliers				6.722	7.464
Location financement (cumulé)				3.515	2.111
Divers				30	105
TOTAL (**)				10.267	12.785

* taux : euribor + 0,4% avec swap

** le solde des emprunts est présenté avant intérêts

L'ensemble des emprunts en cours au 31 décembre 2013 est destiné à financer des acquisitions immobilières (durée 7 à 15 ans) et les travaux y afférents (durée 7 ans).

Les locations financements ont des durées de 3 à 5 ans.

Le montant total des échéances des emprunts remboursées au cours de l'exercice 2013 s'élève à 3.890K€.

16.7 Exposition aux risques de marché de taux d'intérêts, de change et de liquidité

La Direction Financière du Groupe assure la centralisation des financements, la gestion des changes, taux d'intérêts et risque de contrepartie.

► 16.7.1 Risque de taux d'intérêts

L'analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêts au 31 décembre 2013 met en évidence les points suivants :

- Les financements du Groupe à taux fixe ne sont pas impactés par l'évolution des taux d'intérêts. Les autres actifs et passifs financiers à court terme ne sont que de manière exceptionnelle sensibles aux variations de taux d'intérêts (échéances en général court terme) ;

- En l'absence d'activation de couverture matérielle de flux de trésorerie par des instruments de taux d'intérêts ou d'investissement net dans une entité étrangère, les fluctuations de taux d'intérêts n'ont aucun impact directement en capitaux propres du Groupe.

Un emprunt à taux variable avait été contracté avec un swap en octobre 2008. La dernière échéance de remboursement est survenue en octobre 2013.

► 16.7.2 Risque de taux de change

SYNERGIE a un endettement financier essentiellement en euros au 31 décembre 2013, à l'exception de concours bancaires courants en Grande Bretagne et en Suisse.

Les cours de clôture par rapport à l'euro sont les suivants :

Devises	2013	2012
Livre Sterling	0,8337	0,8161
Dollar canadien	1,4676	1,3137
Franc suisse	1,2276	1,2072
Dollar australien	1,5423	1,2712
Couronne tchèque	27,4270	25,1510

L'exposition au risque de change du bilan, relatives aux comptes courants en devises apportés aux filiales britanniques et canadiennes s'analyse de la façon suivante au 31 décembre :

En milliers d'euros	Montants	Zone Livre Sterling	Zone Dollar Canadien	Autres monnaies
Actifs monétaires 2013	18.793	17.589	1.204	NS
Actifs monétaires 2012	19.448	18.014	1.435	NS

Ces éléments sont libellés dans la devise fonctionnelle de la filiale.

L'analyse de sensibilité au risque de change au 31 décembre 2013 conduit au constat suivant : sur la base des données de marché en date de clôture, l'impact à court terme d'une variation de +/- 10% des devises respectives s'établit à +/- 1.879K€ sur le résultat de 2013.

Il en résulte un risque de liquidité non significatif.

Le Groupe SYNERGIE n'est plus soumis à des covenants bancaires depuis le dénouement des derniers emprunts moyen terme en octobre 2013.

► 16.7.3 Risque de liquidité

La politique de financement du Groupe s'appuie sur la centralisation des financements externes et une trésorerie nette excédentaire au 31 décembre 2013.

NOTE 17

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2013	2012
Fournisseurs	6.708	6.577
Factures à recevoir	5.180	6.123
TOTAL	11.887	12.700



NOTE 18

État des échéances des autres passifs courants

En milliers d'euros	Montants		< 1an		< 1an<<5ans		>5ans	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Fournisseurs	11.887	12.700	11.734	12.700	39		114	
Personnel	118.103	104.281	118.103	104.258				24
Organismes sociaux	81.111	70.286	80.973	70.286	50		88	
Impôt sur les bénéfices	2.390	1.336	2.390	1.336				
Autres impôts et taxes	79.142	73.533	79.051	73.533	33		58	
Sous-total 1	292.633	262.135	292.251	262.112	121	-	260	24
Dettes sur immobilisations	1.946	7.995	1.946	7.995				
Autres dettes	4.873	6.926	4.513	6.926	130		231	
Produits constatés d'avance	-	10		10				
Sous-total 2	6.819	14.932	6.458	14.932	130	0	231	-
TOTAL	299.452	277.067	298.710	277.044	252	0	491	24

Des engagements de rachat des minoritaires ont été constatés en dettes sur immobilisations pour 1.635K€, avec comme contrepartie le poste intérêts minoritaires, la différence augmentant les écarts d'acquisition, dans la mesure où ces engagements sont relatifs à des regroupements d'entreprises réalisés avant 2011.

Les compléments de prix sur filiales acquises sont également compris dans les dettes sur immobilisations, dont la diminution en 2013 concerne essentiellement le paiement du solde de l'acquisition d'une filiale pour 5.500K€.

NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 19

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué exclusivement des facturations liées aux prestations de Gestion des Ressources Humaines. Il inclut au 31 décembre 2013 des facturations hors Travail Temporaire (placement de salariés permanents, outsourcing, for-

mation ...) à hauteur de 19.908K€, soit 1,3% du chiffre d'affaires consolidé. Ces activités en cours de développement dans le Groupe restent, cependant en l'état, non significatives et ne constituent pas un secteur d'activité distinct.

NOTE 20

Charges opérationnelles

20.1 Charges de personnel

Les charges de personnel inscrites dans le résultat opérationnel courant sont constituées des éléments suivants :

En milliers d'euros	2013	2012
Salaires et traitements	1.071.594	1.028.610
Charges sociales	294.986	297.158
Participation des salariés		24
Transferts de charges et reprises de provisions	(6.200)	(8.402)
TOTAL	1.360.380	1.317.390

20.2 Autres informations sur les charges opérationnelles

Les dotations aux provisions sont présentées augmentées des charges irrécouvrables et diminuées des reprises de provisions.

Les transferts de charges ont été affectés aux postes du compte de résultat par nature de charges.

20.3 Autres informations sur le résultat opérationnel

Les produits et charges non récurrents sont présentés en autres produits et charges opérationnels

NOTE 21

Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2013	2012
Produits sur valeurs mobilières	20	130
Revenus sur créances	527	516
Produits financiers	548	646
Intérêts location financement	(88)	(230)
Agios bancaires et divers	(1.139)	(1.195)
Intérêts sur emprunts	(310)	(394)
Intérêts participation des salariés	(159)	(373)
Coût de l'endettement financier brut	(1.695)	(2.192)
Coût de l'endettement financier net	(1.147)	(1.546)
Ecart de conversion	(625)	475
Autres produits et charges	2	(2)
Autres produits et charges financiers	(623)	473
TOTAL	(1.770)	(1.073)

NOTE 22

Impôt sur les bénéfices

22.1 Charge d'impôt

La charge d'impôt inscrite au compte de résultat se ventile comme suit :

Impôt sur les bénéfices	10.803
Impôts différés (produits)	(529)
	10.274
CVAE (France)	11.744
Irap (Italie)	429
Impôts sur le résultat	22.447 K€
dont Impôt exigible	22.975 K€



22.2 Taux effectif et preuve d'impôt

L'écart entre le montant de l'impôt sur le bénéfice, calculé au taux normal d'imposition en France et le montant effectif d'impôt s'explique comme suit :

En milliers d'euros	2013
Résultat avant charge d'impôt	55.040
Résultat avant impôt après CVAE et Irap	42.867
Taux d'impôt en vigueur (en France)	38,00%
Impôt théorique	16.289
CICE	(8.549)
Effet de restructuration interne	1.608
Différences de taux d'imposition à l'étranger	(1.371)
Reprise provision pour dépréciation Eurydice	1.018
Dépréciation survaleurs	817
Effet des différences permanentes *	449
Déficits fiscaux non activés	(261)
Ecritures de consolidation sans fiscalité et divers	274
TOTAL	10.274
Taux effectif	24,0%

* Les différences permanentes correspondent aux charges non déductibles et aux produits non imposables.

NOTE 23

Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en rapportant le résultat net consolidé annuel, part du Groupe, au nombre d'actions correspondant au 31 décembre.

Il n'y a aucun instrument dilutif pouvant modifier le résultat net et le nombre d'actions retenues à l'exception du programme de rachat d'actions propres, dont l'incidence n'était pas significative 2012 et 2013.

	2013	2012
Résultat net (part du groupe)	32,024 K€	14,798 K€
Nombre d'actions	24 362 000	24 362 000
Nombre d'actions auto-détenues	350 127	385 605
Nombre d'actions de base	24 011 873	23 976 395
Résultat par action (*)	1,33 €	0,62 €
Résultat dilué par action (*)	1,33 €	0,62 €

(*) rapporté à 24 362 000 actions

NOTE 24

Informations sectorielles

24.1 Informations par zone géographique

Les agrégats financiers présentés dans cette partie ont été revus par rapport aux exercices précédents. Ils correspondent

aux éléments financiers sur lesquels sont jugés les Directions concernées.

► 24.1.1 Actifs

En milliers d'euros	Immobilisations		Total Actif	
	2013	2012	2013	2012
France	47.595	28.802	327.440	291.515
Belgique	10.980	10.091	65.950	68.884
Europe Nord et Est	65.351	68.895	93.278	96.243
Italie	3.275	3.128	53.935	50.893
Espagne Portugal	4.489	3.968	20.604	17.132
Canada	4.279	4.676	8.515	8.972
TOTAL	135.969	119.560	569.723	533.640

La France est elle-même ventilée en 4 régions (1) :

Région 1 : Bourgogne, Rhône-Alpes, Paca
 Région 2 : Aquitaine, Midi Pyrénées
 Région 3 : Bretagne, Normandie, Nord, Est
 Région 4 : Ile de France, Centre

En milliers d'euros	Immobilisations		Total Actif	
	2013	2012	2013	2012
Région 1	1.835	1.853	54.318	55.444
Région 2	1.172	1.172	53.390	47.659
Région 3	1.965	2.113	82.595	85.105
Région 4	1.480	1.964	32.941	31.108
Non affecté	41.143	21.701	104.196	72.199
TOTAL	47.595	28.802	327.440	291.515

► 24.1.2 Éléments de compte de résultat

En milliers d'euros	Chiffre d'affaires		Résultat opérationnel	
	2013	2012	2013	2012
France	850.672	833.799	40.062	26.477
Belgique	161.249	145.854	8.883	5.912
Autres Europe Nord et Est	215.430	198.781	7.224	3.470
Italie	160.800	141.109	3.903	3.534
Espagne Portugal	99.106	95.157	715	93
Canada	32.397	34.094	797	897
TOTAL	1.519.654	1.448.795	61.583	40.384



En milliers d'euros	Amortissements		Dépréciations	
	2013	2012	2013	2012
France	2.368	2.474	4.044	3.757
Belgique	1.095	1.127	206	394
Europe Nord et Est	2.935	2.976	2.280	842
Italie	148	108	567	156
Espagne Portugal	515	464	682	559
Canada	211	189	(10)	6
TOTAL	7.272	7.338	7.769	5.714

Soit pour la France :

En milliers d'euros	Chiffre d'affaires		Résultat opérationnel	
	2013	2012	2013	2012
Région 1	210.137	216.399	8.045	8.135
Région 2	203.378	190.227	10.999	10.300
Région 3	321.529	316.217	17.015	15.263
Région 4	112.722	108.204	2.651	1.935
Non affecté	2.906	2.752	1.352	(9.156)
TOTAL	850.672	833.799	40.062	26.477

En milliers d'euros	Amortissements		Dépréciations	
	2013	2012	2013	2012
Région 1	281	254	15	24
Région 2	162	134	16	17
Région 3	312	294	35	48
Région 4	340	239	130	8
Non affecté	1.273	1.553	3.848	3.660
TOTAL	2.368	2.474	4.044	3.757

NOTE 25

Notes annexes au tableau de flux de trésorerie

25.1 Variation du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2013	2012
	Variation	
Clients	(36.736)	16.055
Autres créances	9.979	(6.513)
Augmentation actif circulant	(26.757)	9.542
Provisions pour risques et charges	226	(162)
Fournisseurs	(813)	(1.776)
Dettes fiscales et sociales	25.057	(16.925)
Autres dettes	(3.294)	(370)
Augmentation du passif exigible	21.176	(19.233)
Variation du BFR	(5.581)	(9.691)

25.2 Amortissements et provisions

Les amortissements et provisions ne comprennent pas les provisions d'exploitation courantes.

25.3 Acquisitions d'immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations comprennent :

- Les immobilisations incorporelles (logiciels, licences et clientèle) pour 1.555K€ (cf. note 6),
- Les immobilisations corporelles (hors locations financières) pour 2.897K€ (cf. note 7.1),
- Les immobilisations financières (retraitées du CICE) pour 420K€.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 26

Effectifs du Groupe

26.1 Effectifs en 2013

	2013	2012
Salariés permanents		
Cadres	534	466
Employés	1.771	1.852
TOTAL	2.305	2.318
Salariés intérimaires détachés en mission par le Groupe	42.517	41.422
TOTAL GÉNÉRAL	44.822	43.740

Les effectifs intérimaires sont mentionnés équivalent temps plein

26.2 Comparatif

CADRES		EMPLOYÉS		OUVRIERS		TOTAL	
2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
868	704	9 657	10 018	34 297	33 018	44 822	43 740

NOTE 27

Informations relatives aux parties liées

Sont présentées ci-après, les informations relatives aux membres des organes d'Administration et de Direction de la société

consolidante à raison de leurs fonctions dans les entreprises consolidées.

27.1 Rémunération globale

La rémunération globale des membres des organes d'Administration et de Direction du Groupe en 2013, s'élève à 929K€ et se ventile comme suit :



En milliers d'euros	brut	charges sociales
Salaires et avantages à court terme	888	355
Avantages postérieurs à l'emploi	41	
Autres avantages à long terme		
Paieement en actions		
TOTAL	929	355

27.2 Engagements de retraite

Il n'existe aucun engagement de cette nature au bénéfice des organes d'Administration et de Direction, hormis les indemnités prévues à la convention collective concernant les salariés

Administrateurs, soit 33K€ et faisant l'objet d'une provision décrite à la note n°14.2.

27.3 Avances et crédits accordés

Il n'existe à la clôture 2013 aucune avance ou crédit accordé à des membres des organes d'Administration et de Direction.

27.4 Autres informations

SCI Les Genêts 10 : les loyers s'élèvent à 457K€, le dépôt de garantie à 72K€, le solde à la clôture est nul et les dates

d'échéance des baux sont respectivement le 30 septembre 2018 (locaux) et le 31 août 2015 (parkings).

NOTE 28

Intégration fiscale

PÉRIMÈTRE D'INTÉGRATION FISCALE DU GROUPE SYNERGIE EN 2013

SYNERGIE

SYNERGIE CONSULTANTS

SYNERGIE FORMATION

AILE MEDICALE

I C G

(intégration à compter de 2012)

INTERSEARCH FRANCE

(intégration à compter de 2012)

SYNERGIE PROPERTY

(intégration à compter de 2012)

Le régime d'intégration fiscale n'a eu aucun impact significatif sur les comptes de l'exercice.

NOTE 29

Engagements et passifs éventuels

29.1 Engagements reçus et actifs éventuels

Les banques ont garanti SYNERGIE et certaines de ses filiales de Travail Temporaire vis-à-vis de ses clients pour 66.364K€

en France et 12.543K€ pour les filiales étrangères au 31 décembre 2013.

29.2 Engagements donnés et passifs éventuels

Les indemnités de départ en retraite sont provisionnées comme le sont les autres avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel.

Effets escomptés non échus

Les effets escomptés non échus s'élevaient à 1.666K€ au 31 décembre 2013.

Etat des actifs affectés en garantie

Les sûretés garantissant des emprunts souscrits par le Groupe auprès des établissements de crédit sont négligeables.

Engagements sur locations simples

L'échéancier détaillant les engagements minimums de loyers et converti sur la base de la trésorerie décaissée et des taux de change à la clôture, non actualisés et indexés aux derniers taux connus, à partir de janvier 2013 est le suivant :

En milliers d'euros	< 1an	< 1an<<5ans	>5ans	2013	2012
Engagements sur locations simples France	3.753	2.630	5	6.388	6.924
Engagements sur locations simples filiales étrangères	4.169	9.431	2.162	15.762	17.383
TOTAL	7.922	12.061	2.167	22.150	24.306

Le montant des paiements comptabilisés en charges au titre des contrats de location simple s'élève en 2013 à 11.274K€.

Droit individuel à la formation (DIF)

Les engagements au titre du DIF ont été estimés à 89 123 heures.

Aucune action de la société n'est nantie.

A la clôture des exercices présentés, il n'avait été contracté aucun autre engagement significatif et il n'existait aucun passif éventuel (hormis ceux provisionnés ou mentionnés en note n°15) susceptibles d'affecter de façon significative l'appréciation des états financiers.

Aucun événement autre que ceux mentionnés précédemment n'est susceptible de venir modifier l'assertion précédente.

Événements postérieurs au 31 décembre 2013

NOTE 30

Aucun événement susceptible de remettre en cause les comptes 2013 n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.



NOTE 31

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par le Groupe sont les suivants :

	FIGESTOR				JM AUDIT & CONSEILS			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	214	214	83	82	214	214	100	100
- Filiales intégrées globalement	45	48	17	18			0	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Emetteur	7	-	-	-	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement		-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	266	261	100	100	214	214	100	100
<u>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</u>								
Juridique, fiscal, social, autres		-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	266	261	100	100	214	214	100	100

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre l'Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SYNERGIE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Amendement à la norme IAS 19- Avantage du personnel » figurant au sein de la note 1.3 « Evolutions des normes, amendements, interprétations publiés et adaptation à Synergie » et la note 14.2 « Information sur les avantages du personnel » de l'annexe aux comptes consolidés, qui exposent l'incidence des nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimation des actifs immobilisés

Les notes 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5 et 1.2.7 de l'annexe précisent les modalités d'estimation des éléments de l'actif immobilisé dont les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie.

Nous avons revu le caractère approprié et raisonnable des variables et hypothèses utilisées dans le cadre des tests de pertes de valeur.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests et vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée notamment sur l'analyse de la sensibilité.

L'incidence des tests de dépréciation et de sensibilité est mentionnée dans la note 5 de l'annexe.

Reconnaissance des produits

La note 1.2.8 de cette annexe précise les méthodes de reconnaissance des produits mis en place par le Groupe afin d'assurer le respect du principe d'indépendance des exercices.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 29 Avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

Membres de la Compagnie régionale de Paris

JM AUDIT ET CONSEILS

Abdoullah LALA

Gérard PICAULT

FIGESTOR

Pierre LAOT

Frédéric FARAÏT



COMPTES SOCIAUX

76

DONNÉES FINANCIÈRES

Bilan de Synergie SA avant affectation
Compte de Résultat de Synergie SA
Tableau des flux de trésorerie
Annexe

95

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

DONNÉES FINANCIÈRES

1 BILAN DE SYNERGIE SA AVANT AFFECTATION

ACTIF En milliers d'euros	NOTES N°	BRUT 2013	DEPREC. 2013	NET 2013	NET 2012
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences, marques		4.858	3.033	1.825	1.702
Fonds commercial, droit au bail		3.574	207	3.367	3.371
Immobilisations en cours		302		302	311
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4	8.734	3.240	5.494	5.384
Immobilisations corporelles					
Terrains		110		110	110
Constructions		1.133	536	597	661
Autres immobilisations corporelles		14.628	10.703	3.925	4.033
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3	15.871	11.239	4.632	4.804
Immobilisations financières					
Participations		86.041	1.503	84.538	79.680
Créances rattachées à des participations		9.210	69	9.141	10.997
Autres titres immobilisés		23	13	10	9
Prêts		93		93	119
Autres immobilisations financières		4.681		4.681	3.798
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5	100.048	1.585	98.463	94.603
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	9	124.653	16.064	108.589	104.791
ACTIF CIRCULANT					
Avances, acomptes versés / commandes		517		517	289
Créances clients et comptes rattachés	6/10	217.697	13.484	204.213	194.843
Autres créances	10/11	79.112	241	78.871	55.047
Valeurs mobilières de placements	12	11.349		11.349	17.230
Disponibilités		4.033		4.033	1.275
TOTAL ACTIF CIRCULANT		312.708	13.725	298.983	268.684
COMPTES DE RÉGULARISATION					
Charges constatées d'avance		821		821	561
Ecart de conversion actif	8/18	3.638		3.638	3.263
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
TOTAL ACTIF		441.820	29.789	412.031	377.299



PASSIF En milliers d'euros	NOTES N°	2013	2012
CAPITAUX PROPRES			
Capital	13.1	121.810	121.810
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Réserve légale	13.2	7.645	7.129
Réserves réglementées		3.364	3.328
Autres réserves		5.407	5.442
Report à nouveau		4.683	2.081
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		35.967	10.319
Provisions Réglementées		2.541	2.617
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	181.417	152.726
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		4.677	3.992
Provisions pour charges		44	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7/14	4.721	3.992
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15	37	3.170
Emprunts et dettes financières diverses	15	20.940	28.061
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5.981	5.097
Dettes fiscales et sociales		195.961	175.300
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17	533	6.046
Autres dettes		2.407	2.723
TOTAL DETTES	16	225.859	220.397
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance			
Ecart de conversion passif	8/18	34	184
TOTAL PASSIF		412.031	377.299

2 COMPTE DE RÉSULTAT DE SYNERGIE SA

En milliers d'euros	NOTES N°	2013	2012
Produits d'exploitation			
Production de services		836.904	816.201
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		324	241
Reprises d'amortissements, transferts de charges		9.481	12.857
Autres produits		1.932	1.766
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	19/20	848.641	831.065
Charges d'exploitation			
Autres achats et charges externes		36.180	30.033
Impôts, taxes et versements assimilés		36.239	34.964
Salaires et traitements	21	574.853	562.967
Charges sociales		165.980	178.434
Dotations aux amortissements sur immobilisations		1.683	1.456
Dotations aux provisions sur actifs circulants		3.846	3.322
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Autres charges		1.056	3.641
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		819.837	814.817
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		28.804	16.248
Produits financiers			
De participations		7.442	1.041
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
D'autres intérêts et produits assimilés		142	293
Reprises sur provisions et transferts de charges		3.666	644
Différences positives de change		9	271
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		25	137
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		11.284	2.386
Charges financières			
Dotations aux amortissements et aux provisions		444	3.405
Intérêts et charges assimilés		3.314	975
Différences négatives de change		13	21
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES		3.771	4.401
RÉSULTAT FINANCIER	22	7.513	(2.015)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		36.317	14.233
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		13	1
Sur opérations en capital		64.670	172
Reprises sur provisions et transferts de charges		5.759	756
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		70.442	929



En milliers d'euros	NOTES N°	2013	2012
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		70.442	929
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		62	113
Sur opérations en capital		64.776	648
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		1.631	1.061
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		66.469	1.822
RESULTAT EXCEPTIONNEL	23	3.973	(893)
Impôt sur les bénéfices	24	4.323	3.021
Participation des salariés		0	
Total des produits		930.367	834.380
Total des charges		894.400	824.061
RÉSULTAT NET		35.967	10.319

3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE DE SYNERGIE SA

En milliers d'euros	2013	2012
Résultat net	35.967	10.319
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Plus-values de cessions	(4.144)	103
- Amortissements et provisions (nets de reprises)	453	(522)
- Autres produits et charges ne générant pas de flux de trésorerie à CT (1)	(17.406)	
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	14.870	9.900
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(1.589)	(2.271)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	13.281	7.629
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1.692)	(2.363)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Acquisitions d'immobilisations financières	(9.218)	(10.210)
Cessions d'immobilisations financières	4.841	2.354
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(6.069)	(10.219)
Dividendes versés aux actionnaires	(7.201)	(7.190)
Augmentation de capital en numéraire	-	-
Emissions d'emprunts	-	-
Remboursements d'emprunts	(3.136)	(3.851)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(10.337)	(11.041)
VARIATION DE TRÉSORERIE	(3.125)	(13.631)
Trésorerie à l'ouverture	18.471	32.093
Trésorerie à la clôture	15.346	18.471

(1) part du CICE non imputable en 2014

(2) les dividendes reçus des filiales sont considérés comme des flux liés à l'activité

4 ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT DE SYNERGIE SA

Faits caractéristiques de l'exercice

Le CICE

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), mis en place à compter de janvier 2013 et calculé sur les salaires inférieurs ou égaux à 2,5 fois le SMIC auxquels est appliqué le coefficient de 4% (porté à 6% en 2014) a été imputé sur les charges sociales conformément aux recommandations de l'Autorité des Normes Comptables.

La créance de CICE est inscrite au bilan en Impôt sur les bénéfices (poste « Autres créances »). Le montant du CICE qui ne sera pas imputé au cours de l'exercice 2014 est affecté à plus d'un an.

Autres faits significatifs

SYNERGIE a apporté à la holding espagnole SYNERGIE INTERNATIONAL EMPLOYMENT SOLUTIONS (S I E S), qu'elle détient à 100%, les titres de neuf filiales étrangères, pour un montant global de 64.561K€ ; cet apport a été rémunéré par des titres de la société bénéficiaire.

Un contrôle fiscal portant sur les exercices 2010 et 2011 s'est clôturé en 2013. Aucun redressement significatif sur les comptes sociaux n'a été notifié.

Principes, règles et méthodes comptables

NOTE 1

Application des principes généraux

Les comptes annuels sont établis dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales établies :

- par le Code de Commerce (articles L123-12 à L123-23)
- par le Plan Comptable Général (Règlement n° 99-03 du CRC)

NOTE 2

Valorisation des immobilisations

2.1 Options prises par la société

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). La société a pris l'option d'incorporer les frais d'acquisition dans les coûts d'acquisition des titres de participation acquis. Par contre, en ce qui concerne les actifs incorporels et corporels ainsi que les actifs financiers autres que les titres de

participation, la société a opté pour une comptabilisation en charges.

La société a décidé de ne pas activer les coûts d'emprunts dans les actifs éligibles.

2.2 Immobilisations par composants

Compte tenu de la nature des immobilisations détenues par la société, aucun composant n'a été jugé suffisamment significatif pour justifier une comptabilisation séparée et un plan d'amortissement spécifique.



NOTE 3 Durée d'utilisation des immobilisations

NATURE DE L'IMMOBILISATION	Durée d'utilisation	Durée d'usage
Immobilisations incorporelles		
Concessions, brevets, droits similaires	5 ans	1 à 3 ans
Fonds commercial	-	-
Immobilisations corporelles		
Constructions	20 à 30 ans	20 à 30 ans
Agencements & aménagement des constructions	-	-
Installations techniques	-	-
Matériel et outillage	5 ans	5 ans
Installations générales	7 ans	5 à 7 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Matériel de bureau	5 ans	4 ans
Matériel informatique	5 ans	3 ans
Mobilier	10 ans	4 ans

Le différentiel entre durée comptable et durée fiscale a été traité en amortissement dérogatoire et inscrit en provision réglementée.

NOTE 4 Immobilisations incorporelles

Le poste « Concessions, brevets, licences, marques » est constitué par la marque SYNERGIE et par des logiciels.

Les immobilisations incorporelles qui présentent des indices de pertes de valeur font l'objet d'un test de dépréciation.

Le poste « Fonds commercial, droit au bail » est constitué de fonds de commerce proprement dit et de droits au bail attachés à des agences en exploitation.

Le poste « Immobilisations en cours » pour 302K€ correspond à des développements de logiciels.

NOTE 5 Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation correspond à leur coût d'acquisition. Ce coût n'intègre pas les éventuels engagements donnés.

Les titres de participation sont évalués, conformément à l'article 332-3 du plan comptable général, à leur valeur d'utilité. Cette valeur qui correspond à ce que la société accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir est déterminée notamment à partir des flux futurs de trésorerie et de l'intérêt à être présent sur le territoire ou le métier contrôlé par la filiale.

La note n°33 présente le tableau des filiales et participations.

• Rachat d'actions propres

Dans le cadre d'un contrat de liquidité, SYNERGIE SA :

- a acheté 218 471 actions au cours moyen de 11,203€,
- a vendu 253 949 actions au cours moyen de 10,908€.

Au 31 décembre 2013, SYNERGIE SA détient :

- par l'intermédiaire de ce contrat 15 500 actions propres achetées à un prix moyen de 13,747€, soit 213K€,
- 334 627 actions achetées à un prix moyen de 8,97€, soit 3.002K€, ce qui représente 1,37% du capital.

Lesdites actions sont enregistrées en immobilisations financières conformément aux prescriptions du Plan Comptable Général (Art. 442-27).

Le cours de l'action au 31 décembre 2013 s'élève à 14,59€.

NOTE 6**Créances et reconnaissance des produits****6.1 Créances clients**

Les créances clients sont comptabilisées pour leur montant nominal.

Lorsque les événements en cours rendent incertain le recouvrement de ces créances, celles-ci sont dépréciées en fonction de la nature du risque (retard de règlement ou contestation de la créance, redressement judiciaire ou liquidation de biens).

Les produits de la société sont enregistrés au fur et à mesure de la réalisation des prestations de mise à disposition de personnel de la société. Cette procédure permet d'appliquer strictement les règles de séparation des exercices.

6.2 Autres créances

Lorsque les créances sur des filiales ont une valeur brute remise en cause par un écart significatif existant déjà entre la valeur des titres de participation et la quote-part des capitaux propres de la filiale détenue par SYNERGIE SA, la dépréciation

pourra alors ne pas être constatée si la filiale concernée satisfait à l'une ou l'autre des conditions précédemment citées en note n°5.

NOTE 7**Provisions**

Conformément à l'Art 312-1 du Plan Comptable Général, une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers,

sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Le montant des provisions est arrêté après l'obtention de l'avis de ses Conseils.

NOTE 8**Opérations en devises**

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en «Écart de conversion». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.



Notes annexes au bilan de Synergie SA

NOTE 9

Actif immobilisé

En milliers d'euros	Montants au 01/01/2013	Augmentation	Diminution	Montants au 31/12/2013
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques	4.211	652	4	4.859
Fonds commercial, droit au bail	3.577		3	3.574
Immobilisations en cours	311	288	297	302
Total immobilisations incorporelles	8.099	940	304	8.735
Immobilisations corporelles				
Terrains	110			110
Constructions	1.133			1.133
Installations, matériels et outillage	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	14.031	1.037	440	14.628
Total immobilisations corporelles	15.274	1.037	440	15.871
Immobilisations financières				
Participations	95.989	65.374	66.113	95.250
Autres titres immobilisés	621		598	23
Prêts	120		26	94
Autres immobilisations financières	4.553	5.251	5.123	4.681
Total immobilisations financières	101.283	70.625	71.860	100.048
TOTAL	124.656	72.602	72.604	124.654

Immobilisations incorporelles

L'augmentation du poste « Concessions, brevets, licences, marques » de 652K€ correspond en totalité à l'acquisition de logiciels.

En ce qui concerne les diminutions des immobilisations incorporelles à hauteur de 4K€ et 3K€, elles relèvent respectivement des postes « Logiciels et droit au bail ».

Immobilisations corporelles

L'augmentation du poste « Autres immobilisations corporelles » résulte pour :

- 647K€ d'agencements et d'aménagements liés aux ouvertures, transferts et réfections d'agences ou d'Open Centers,
- 9K€ de matériel de transport,
- 381K€ d'acquisitions de nouveaux matériels et de mobilier de bureau.

Immobilisations financières

L'augmentation du poste « Titres de participation » résulte pour une très large part (64.460K€) de l'augmentation du capital de la filiale SIES en rémunération des apports des titres des filiales apportées.

Amortissements et dépréciations

En milliers d'euros	Montants au 01/01/2013	Augmentation	Diminution Sorties - Reprises	Montants au 31/12/2013
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques	2.509	526	1	3.034
Fonds commercial, droit au bail	207			207
Total immobilisations incorporelles	2.716	526	1	3.241
Immobilisations corporelles				
Constructions	472	63		535
Installations, matériels et outillage				
Autres immobilisations corporelles	9.998	1.093	388	10.703
Total immobilisations corporelles	10.470	1.156	388	11.238
TOTAL	13.186	1.682	389	14.479
Immobilisations financières				
Titres de participation	5.312		3.809	1.503
Autres titres immobilisés	1.367	69	1.354	82
Autres immobilisations financières				
Total immobilisations financières	6.679	69	5.163	1.585
TOTAL	19.865	1.751	5.552	16.064

NOTE 10

Créances

En milliers d'euros	Montants bruts	Provisions & Amortissements	Montants nets 2013	Montants nets 2012
Clients et comptes rattachés	217.697	13.484	204.213	194.843
Autres créances	79.097	241	78.856	55.047
TOTAL	296.794	13.725	283.069	249.890

Des créances sur les organismes de formation figurent pour un montant de 5.923K€ dans le poste autres créances.

Les créances en devises sont appréciées au cours de clôture, l'écart avec le cours initial est affecté en écart de conversion (note n°17).



NOTE 11

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

En milliers d'euros	Montants bruts		A un an au plus		A plus d'un an	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Actif immobilisé						
Créances rattachées à des participations	9.210	10.997		938	9.210	10.059
Prêts	93	119	93	47		72
Autres immobilisations financières	4.681	4.554			4.681	4.554
Total actif immobilisé	13.984	15.670	93	985	13.891	14.685
Actif circulant						
Client douteux ou litigieux	18.142	14.155			18.142	14.155
Autres créances clients	199.555	191.413	199.555	191.413		
Personnel	48	53	42	47	6	6
Organismes sociaux	6.617	8.944	6.591	8.919	25	25
Impôts sur les bénéfices	21.971	4.211	4.564	4.211	17.406	
Taxe sur la valeur ajoutée	873	932	873	932		
Autres impôts	2.690	1.895	-	1.895	2.690	
Groupe et associés	46.517	41.790	46.517	38.880		2.910
Débiteurs divers	396	374	181	159	215	215
Total actif circulant	296.809	263.767	258.323	246.455	38.484	17.312
Charges constatées d'avance	821	561	821	561		
TOTAL	311.614	279.998	259.237	248.001	52.375	31.997

Intégrés aux créances, les produits à recevoir de l'exercice 2013 représentent 16.004K€ avec respectivement :

En milliers d'euros		
Clients et comptes rattachés dont :		6.515
Clients - factures à établir hors Groupe	4.598	
Clients - factures à établir Groupe	1.917	
Autres créances dont :		9.489
Fournisseurs - avoirs à recevoir hors Groupe	158	
Fournisseurs - avoirs à recevoir Groupe	21	
Personnel - produits à recevoir		
Organismes sociaux - produits à recevoir	694	
Organismes de formation - produits à recevoir	5.923	
Etat - Impôts et taxes	2.690	
Autres créances	3	

NOTE 12

Placements

En milliers d'euros	2013	2012
Valeurs mobilières de placement	9.449	15.330
Dépôts et comptes à terme	1.900	1.900
TOTAL	11.349	17.230

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des OPCVM monétaires.

Les dépôts et comptes à terme ont des durées d'un mois maximum.

Le cours de clôture au 31 décembre 2013 a fait apparaître une plus-value latente non significative.

NOTE 13

Capitaux propres

13.1 Capital social

Au 31 décembre 2013, le capital social est composé de 24 362 000 actions de 5€, soit un capital de 121.810K€.

13.2 Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves et Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	TOTAL 2013	TOTAL 2012
Capitaux propres d'ouverture	121.810		17.980	10.319	2.618	152.727	149.252
Réduction de capital						-	-
Affectation du résultat de l'exercice 2012			3.118	(10.319)		(7.201)	(7.190)
Résultat de l'exercice				35.967		35.967	10.319
Mouvements des provisions réglementées					(76)	(76)	346
Capitaux propres de clôture	121.810	-	21.098	35.967	2.542	181.417	152.727

Au cours de l'exercice 2013, il a été procédé à une distribution de dividendes à hauteur de 7.308K€, les dividendes non distribués, afférents aux actions propres, étant affectés en report à nouveau pour 108K€, soit une distribution nette de 7.200K€

Le poste « Réserves et Report à nouveau » tient compte d'une « Réserve réglementée » de 3.364K€ correspondant à la réserve pour actions propres.

NOTE 14

Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	2012	Augmentation	Diminution	2013
Risques sociaux et fiscaux	637	491	108	1.020
Autres risques	3.355	401	55	3.701
TOTAL	3.992	892	163	4.721

Au 31/12/2013 la provision pour risque de change s'élève à 3.638K€ intégrée dans les autres risques.

**NOTE 15 Emprunts et dettes financières**

En milliers d'euros	2013	2012
Emprunts et dettes à long terme auprès des établissements de crédit		3.136
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	37	35
Dettes financières diverses	20.940	28.061
TOTAL	20.977	31.231

L'entreprise n'a plus d'emprunts auprès des établissements de crédit au 31 décembre 2013.

NOTE 16 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

En milliers d'euros	Montants bruts		<1 an		1 an <= 5 ans		>5 ans	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Emprunts de dettes auprès des établissements de crédit :								
Emprunts, dettes - à 1 an maximum	37	65	37	65				
Emprunts, dettes - à plus de 1 an	-	3.105	-	3.105	-			
Emprunts et dettes financières divers	4.952	11.413	1.958	6.423	2.994	4.990		
Groupe et associés	15.989	16.649	15.989	16.649				
Fournisseurs et comptes rattachés	5.981	5.097	5.981	5.097				
Dettes fiscales et sociales	195.961	175.300	195.961	175.300				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	533	6.046	533	6.046				
Autres dettes	2.407	2.722	2.407	2.722				
Sous-total	225.860	220.397	222.866	215.407	2.994	4.990	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-				
TOTAL	225.860	220.397	222.866	215.407	2.994	4.990	-	-

Le délai moyen des règlements fournisseurs est de 47 jours

Intégrées aux dettes, les charges à payer de l'exercice 2013 représentent 38.213K€ avec respectivement :

En milliers d'euros		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		37
Dont Intérêts courus sur emprunts		
Agios bancaires	37	
Emprunts et dettes financières		76
Dont Intérêts courus sur participation des salariés	76	
Dettes fournisseurs		4.020
Dont Fournisseurs - facture non parvenues hors Groupe	3.161	
Fournisseurs - factures non parvenues Groupe	434	
Fournisseurs d'immobilisations	425	
Dettes fiscales et sociales		33.443
Dont Personnel et comptes rattachés	10.444	
Organismes sociaux	6.305	
Etat - Impôts et taxes	16.694	
Autres dettes		637
Dont Clients - avoirs à établir hors Groupe	480	
Clients - avoirs à établir Groupe	157	

NOTE 17

Dettes sur immobilisations

En milliers d'euros	2013	2012
Dettes sur titres de participation (*)	3	5.503
Dettes sur fournisseurs (immobilisations corporelles)	531	544
TOTAL	534	6.046

(*) dont en 2012, 5.500K€ liés à l'acquisition de la filiale allemande GMW.

NOTE 18

Écarts de conversion actif et passif

Les écarts de conversion actif et passif correspondent aux différences de taux de change entre l'euro et la devise locale, calculées à la date d'arrêt sur le solde des comptes courants des filiales GESTION HUNT (Canada), ACORN (SYNERGIE) UK et ACORN RECRUITMENT (Royaume-Uni).

L'écart de conversion actif soit 3.638K€ est intégralement provisionné. Il concerne ACORN (SYNERGIE) UK et ACORN RECRUITMENT ; l'écart de conversion passif concerne GESTION HUNT.



Notes annexes au compte de résultat de Synergie SA

NOTE 19 Ventilation du Chiffre d'Affaires

En milliers d'euros	2013	2012
CA France	835.529	814.557
CA Export	1.374	1.643
TOTAL	836.903	816.200

Le chiffre d'affaires réalisé en France comprend les facturations au titre de l'activité placement pour 2.611K€.

NOTE 20 Autres produits, reprises sur provisions et transferts de charges

En milliers d'euros	2013	2012
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	324	241
Reprises sur amortissements et provisions	1.087	2.936
Transferts de charges	8.393	9.921
Redevances de marques	1.810	1.567
Autres produits de gestion courante	122	199
TOTAL	11.736	14.864

Le poste « Transferts de charges » se décompose de la manière suivante :

En milliers d'euros	2013	2012
Transferts de charges sur rémunérations	5.856	7.296
Transferts de charges sur assurances	931	1.209
Transferts de charges sur achats non stockés	1.092	894
Transferts de charges sur locations	401	254
Transferts de charges sur autres services	113	267
TOTAL	8.393	9.920

NOTE 21 Charges de personnel

En milliers d'euros	2013	2012
Salaires et charges	574.853	562.967
Charges sociales	165.979	178.434
Participation des salariés	-	-
TOTAL	740.832	741.401

Le CICE est inclus dans les charges sociales.

NOTE 22

Résultat financier

En milliers d'euros	2013	2012
Dividendes	6.985	450
Intérêts sur comptes courants filiales	223	333
Intérêts sur emprunts à L&MT auprès des établissements de crédit	(67)	(225)
Intérêts sur participation aux résultats	(153)	(370)
Frais financiers nets sur opérations bancaires à court terme et divers	(37)	(50)
Revenus des valeurs mobilières de placement	95	251
Autres produits financiers	73	179
Perte sur cession de créance		-
Dotations et reprises de provisions sur titres	(38)	
Dotations et reprises de provisions sur compte courant	127	(2.680)
Dotations et reprises de provisions sur actions propres	724	(492)
Dotations et reprises sur écarts de conversion	(375)	412
Gains (pertes) de change	(4)	250
Escomptes accordés	(41)	(71)
RÉSULTAT FINANCIER	7.513	(2.015)

NOTE 23

Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2013	2012
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	(62)	(113)
Sur opérations en capital	(64.776)	(648)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(1.631)	(1.061)
Total des charges exceptionnelles	(66.469)	(1.822)
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	13	1
Sur opérations en capital	64.670	173
Reprises sur provisions et transferts de charges	5.759	756
Total des produits exceptionnels	70.441	931
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	3.973	(891)

Le résultat exceptionnel est principalement constitué de la plus value sur cession de titres à S.I.E.S

NOTE 24

Impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	2013	2012
Sur le résultat courant	2.796	4.343
Sur le résultat exceptionnel	1.511	(280)
Sur la participation aux bénéfices		(773)
Résultat de l'intégration fiscale	16	(269)
TOTAL	4.323	3.021

**NOTE 25 Situation fiscale différée**

Il apparaît temporairement (contribution sociale de solidarité, participation aux bénéfices et écart de conversion passif de l'exercice) une créance latente de 1.669K€ correspondant aux crédits d'impôts sur charges non déductibles.

Il existe par ailleurs une dette latente de 966K€ liée aux provisions réglementées.

Autres informations sur SYNERGIE SA**NOTE 26 Informations concernant les membres des organes d'Administration et de Direction**

Sont présentées ci-après diverses informations relatives aux membres des organes d'Administration et de Direction de la société SYNERGIE SA.

26.1 Rémunération

La rémunération des dirigeants s'élève à 233K€.

26.2 Engagements de retraite

Il n'existait, à la clôture de l'exercice 2013, aucun engagement contracté par la société SYNERGIE SA en matière de pensions

et indemnités assimilées dont bénéficieraient les membres des organes de Direction et d'Administration.

26.3 Avances et crédits accordés

Il n'existait, à la clôture de l'exercice 2013, aucune avance ou crédit accordé à des membres des organes de Direction et d'Administration.

NOTE 27 Informations relatives aux parties liées

Sont présentées ci-après, les informations relatives aux membres des organes d'Administration et de Direction de la société à raison de leurs fonctions dans les entreprises liées.

SCI Les Genêts 10 : les loyers s'élèvent à 457K€, le dépôt de garantie à 76K€, le solde à la clôture est nul et les dates d'échéance des baux sont respectivement le 30 septembre 2018 (locaux), le 31 août 2015 (parkings) et le 17 décembre 2021 (locaux).

NOTE 28 Effectifs de la société à la clôture de l'exercice

	Salariés Permanents	Salariés Intérimaires	2013	2012
Cadres et assimilés	372	152	524	423
Employés	721	4 793	5 514	5 498
Ouvriers		17 308	17 308	17 223
TOTAL	1 093	22 253	23 346	23 144

NOTE 29 Intégration fiscale

SYNERGIE SA a opté pour le régime de l'intégration fiscale avec certaines de ses filiales à compter du 1er janvier 1991, et renouvelé en 2000 cette option pour une durée indéfinie.

Périmètre d'intégration fiscale 2013 :

SYNERGIE S.A.	(société se constituant seule redevable de l'impôt vis-à-vis de l'Administration Fiscale)
SYNERGIE FORMATION	(intégration à compter de 1993)
AILE MEDICALE	(intégration à compter de 2000)
SYNERGIE CONSULTANTS	(intégration à compter de 2000)
I C G	(intégration à compter de 2012)
INTERSEARCH FRANCE	(intégration à compter de 2012)
SYNERGIE PROPERTY	(intégration à compter de 2012)

Dans le cadre de l'intégration fiscale, les économies d'impôt liées aux déficits sont considérées comme un gain immédiat.

Compte tenu de la situation fiscale des filiales intégrées, les profits d'intégration fiscale susceptibles d'être reversés à la clôture de l'exercice sont négligeables.

CICE

SYNERGIE a principalement utilisé le CICE pour financer des actions d'investissement, de formation, de recrutement et de reconstitution du fonds de roulement.

NOTE 31 Engagements hors bilan

En milliers d'euros	2013	2012
Engagements donnés		
Effets escomptés non échus	1.668	335
Contreparties cautions travail temporaire	5.703	5.611
Droit individuel à la formation (DIF)	6.514	4.562
Engagements complémentaires sur acquisition de titres	-	2.237
Cautionnements sur prêts immobiliers	6.722	7.446
Baux commerciaux (loyers jusqu'à l'échéance)	5.695	6.094
TOTAL	26.302	26.285
Engagements reçus		
Garantie BNP	65.031	67.498
d'INTERSEARCH si retour à meilleure fortune après abandon de créance 2009, 2010 et 2011	715	715
d'EURYDICE PARTNERS si retour à meilleure fortune après abandon de créance 2011	1.724	1.724
TOTAL	67.470	69.937

Les engagements au titre du DIF ont été estimés à 81 427 heures.

La garantie travail temporaire 2014/2015, assise sur un chiffre d'affaires de 833.389K€, devrait s'élever à 66.671K€.



En milliers d'euros	2013	2012
Engagements liés aux locations financements		
Immobilisations brutes	1.075	2.706
Amortissements cumulés	189	2.150
Dotations de l'exercice	65	881
Reprises de l'exercice	2.613	863
Augmentation des engagements de l'exercice	1.046	
Diminution des engagements de l'exercice	704	1.007
Redevances restant à payer	897	556

Sur l'exercice 2013, la ventilation à moins d'un an et de un à cinq ans des engagements relatifs aux crédits-baux et locations-financement s'élève respectivement à 340K€ et 557K€.

Les indemnités de départ en retraite et de fin de carrière vis-à-vis du personnel de la société ont été estimées à 1.935K€ charges sociales comprises. Le capital constitué auprès d'une

compagnie d'assurance couvre à hauteur de 243K€ cet engagement au 31/12/2013.

Le Groupe SYNERGIE n'est plus soumis à des covenants bancaires depuis le dénouement des derniers emprunts moyen terme en octobre 2013.

NOTE 32**Engagements et passifs éventuels**

A la clôture des exercices présentés, il n'avait été contracté aucun autre engagement significatif et il n'existait aucun passif éventuel (hormis ceux provisionnés ou mentionnés dans les

notes n°12 et n°13) susceptibles d'affecter de façon significative l'appréciation des états financiers.

NOTE 33**Information sur les entreprises liées ou ayant un lien de participation**

En milliers d'euros	Entreprises liées	Entreprises ayant un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	84.537	
Créances rattachées	9.210	
Prêts		
Autres immobilisations financières	2	
Avances et acomptes sur commandes		
Créances clients et rattachées	4.562	
Autres créances	46.517	
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligatoires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	15.988	
Avances sur commandes reçues		
Dettes fournisseurs et rattachées	413	
Dettes sur immobilisations et rattachées	427	
Autres dettes		
Produits de participation	6.985	
Autres produits financiers	457	
Charges financières	234	
Abandons de créances	2.783	

NOTE 34

Tableau des filiales et participations de SYNERGIE SA exercice clos le 31.12.2013

SYNERGIE SA est la société consolidante du groupe dans lequel les filiales mentionnées ci-après sont consolidées.

En milliers d'euros SOCIÉTÉS	Capital	Capitaux propres autres que capital	Capital détenu %	Valeur inventaire brute	Valeur inventaire nette
1/ Filiales françaises					
AILE MEDICALE	72	662	99,93	1.886	1.886
SYNERGIE PROPERTY	5.000	(740)	99,99	5.000	5.000
2/ Filiales étrangères					
SYNERGIE ITALIA (Italie)	2.500	5.669	85,00	3.437	3.437
SYNERGIE BELGIUM (Belgique)	250	29.556	100,00	7.911	7.911
SYNERGIE INTERNATIONAL EMPLOYMENT SOLUTIONS (Espagne) (1)	40.000	24.561	100,00	64.561	64.561
3/ Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de SYNERGIE					
Autres filiales et participations				3.246	1.743
TOTAL				86.041	84.538

(1) SIES est une holding détenant les participations dans les autres filiales étrangères du Groupe

En milliers d'euros SOCIÉTÉS	Prêts et avances	Cautions et avals donnés	C.A. exercice 2013	Résultat net exercice 2013	Dividendes encaissés par SYNERGIE en 2013
1/ Filiales françaises					
AILE MEDICALE			14.243	325	989
SYNERGIE PROPERTY	488		885	458	
2/ Filiales étrangères					
SYNERGIE ITALIA (Italie)	8.795		160.039	2.240	
SYNERGIE BELGIUM (Belgique)			159.466	5.694	4.950
SYNERGIE INTERNATIONAL EMPLOYMENT SOLUTIONS (Espagne)	70			(161)	
3/ Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de SYNERGIE					
Autres filiales et participations	46.374				1.046
TOTAL	55.727				6.985

NOTE 35

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement survenu postérieurement à la clôture de l'exercice et jusqu'à la date d'établissement des comptes n'est susceptible de venir modifier l'assertion précédente.



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE SYNERGIE S.A.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SYNERGIE tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II.- JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants faisant l'objet d'informations dans l'annexe :

- La note 5 de l'annexe mentionne les modalités d'évaluation des titres de participation conformément aux dispositions de l'article 332-3 du Plan comptable général. Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié les hypothèses retenues.
- La note 6 de l'annexe précise les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires et d'évaluation des créances.

Nous avons vérifié le caractère approprié des hypothèses et revu les modalités de calcul mises en œuvre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 29 Avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

Membres de la Compagnie régionale de Paris

JM AUDIT ET CONSEILS

Abdoullah LALA

Gérard PICAULT

FIGESTOR

Pierre LAOT

Frédéric FARAÏT



GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

98

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE
ET LE CONTRÔLE INTERNE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 18 JUIN 2014

105

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT

106

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1 RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 18 JUIN 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéas 6 et 7 du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration ainsi que des éventuelles limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur Général.

Le présent rapport est également destiné à vous présenter les principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Ce rapport couvre par ailleurs l'ensemble des sociétés contrôlées entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Il a été approuvé par le Conseil d'Administration du 9 avril 2014.

I.- CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de SYNERGIE est composé de quatre membres, nommés pour 6 ans, dont une administratrice (25% du nombre d'administrateurs) :

Daniel AUGEREAU	(mandat renouvelé le 15 juin 2011)
Nadine GRANSON	(mandat renouvelé le 15 juin 2011)
Yvon DROUET	(mandat renouvelé le 15 juin 2011)
Julien VANEY	(nomination le 12 juin 2008 – renouvellement proposé par le CA)

Monsieur Daniel AUGEREAU en est le Président.

SYNERGIE respecte à ce jour les dispositions de la Loi du 27 janvier 2011 relative à la « représentation équilibrée des femmes et des hommes au Conseil d'Administration et de Surveillance et à l'égalité professionnelle ».

Les mandats des administrateurs sont communiqués dans un tableau annexe au rapport annuel.

Les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration sont fixées par les statuts et sont conformes aux dispositions légales. Au cours de l'année 2008, le Conseil d'Administration s'est doté d'un Règlement Intérieur, modifié en 2012.

Chaque administrateur doit détenir au moins une action de la société.

I.2 RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

« Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation par tout moyen et en tout lieu et même verbalement de son Président, le Vice-Président ou par tout administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi, en cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante. » (Extraits de l'Art. XII des Statuts de SYNERGIE : « Réunions du Conseil »).

Au cours de l'exercice 2013, le Conseil d'Administration s'est réuni sept fois avec une participation des administrateurs de 100%.



Outre l'ordre du jour que les membres du Conseil reçoivent avec leur convocation, la société met à leur disposition tous les documents, dossiers et informations nécessaires à leur mission.

Les réunions et décisions du Conseil sont formalisées dans des procès-verbaux établis à l'issue de chaque réunion, puis signés par le Président et un membre du Conseil au moins.

Les réunions ont principalement eu pour objet en 2013 :

l'établissement des documents financiers :

- arrêté des comptes sociaux et consolidés 2012 et des comptes semestriels consolidés au 30 juin 2013, ainsi que des communiqués financiers y afférant
- établissement des documents de gestion prévisionnelle

les opérations de capital :

- apport en nature par la Société de l'intégralité de ses titres détenus dans certaines filiales étrangères à la société SYNERGIE INTERNATIONAL EMPLOYMENT SOLUTIONS SL
- augmentation de capital en numéraire de la filiale INTERSEARCH SAS suivi d'une réduction de capital
- réduction de capital social de la filiale SYNERGIE FORMATION SARL suivi d'une augmentation de capital en numéraire
- renouvellement du programme de rachat d'actions propres

les opérations de fonds de commerce

- achat du fonds de commerce SOLEMPLEO (Espagne) par SYNERGIE TT
- cession du fonds de commerce « Titres-Services » par SYNERGIE Services (Belgique) et du fonds de commerce « LOGAN » concernant l'activité de formations logistiques par SYNERGIE Services (Belgique)

les autres points suivants :

- la marche des affaires tant en France qu'à l'étranger
- élaboration du rapport de Gestion et du rapport du Président sur le contrôle interne
- élaboration du rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale
- convocation de l'Assemblée Générale annuelle.

Pour l'ensemble de ces opérations, les conditions d'acquisition et les pouvoirs conférés au Président pour remplir tout acte et obligation y afférant ont été examinés et entérinés.

Au cours de ces réunions, le Conseil s'est notamment prononcé sur les autorisations de cautions au profit de tiers ainsi que sur diverses conventions conclues entre sociétés apparentées.

Conformément aux dispositions de l'article L.823-20 du Code de Commerce, et compte tenu de l'organisation et de la structure de la Société, le Conseil d'Administration a décidé, par délibération en date du 26 avril 2011, qu'il exercerait les fonctions de Comité d'Audit en formation plénière.

Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions de Comité d'Audit, le Conseil d'Administration a pour tâches essentielles :

- de procéder à l'examen des comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise ;
- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de s'assurer de la mise en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques et d'assurer le suivi de leur efficacité avec le concours de l'audit interne ;
- d'assurer le suivi des règles d'indépendance et d'objectivité des Commissaires aux Comptes dans les diligences réalisées, des conditions de renouvellement de leurs mandats et de la détermination de leurs honoraires.

I.3 ÉVENTUELLES LIMITATIONS QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPORTE AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Président du Conseil d'Administration assure également les fonctions de Directeur Général. Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général, sauf en matière de cautions, avals et garanties sur lesquels le Conseil est consulté et doit se prononcer, et sous réserve des pouvoirs que la Loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires.

II.- MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS MiddleNext

SYNERGIE se réfère aux recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise pour les Valeurs Moyennes et Petites » élaboré par MIDDLENEXT en décembre 2009.

Le Conseil d'Administration a notamment pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » dudit Code.

Il convient de noter toutefois que :

- les Administrateurs sont nommés pour une durée de 6 ans dans le but d'assurer une stabilité du Conseil ;
- le Conseil d'Administration ne comporte pas actuellement d'Administrateurs indépendants ;
- le Conseil invite chaque année ses membres à s'exprimer sur son propre fonctionnement et sur la préparation de ses travaux ;
- une réflexion est en cours sur la création de Comités de nomination et de rémunérations.

III.- MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées seront précisées dans les statuts (disponibles au siège social) et dans les avis de convocations prévus aux articles R.225-66 et R.225-73 du Code de Commerce.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation seront quant à eux convoqués par lettre ordinaire dans les conditions prévues à l'article R. 225-68 du Code de Commerce.

IV.- ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément à l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce, il est précisé que les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés dans le rapport de gestion.

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

V.- PRINCIPES ET RÈGLES EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

V.1 RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il n'est pas alloué de jetons de présence aux membres du Conseil de SYNERGIE SA.

Par ailleurs, aucun avantage en nature n'est attribué aux Administrateurs en leur qualité de membre du Conseil d'Administration.

V.2 RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération fixe des mandataires sociaux disposant d'un contrat de travail est réactualisée en référence essentiellement au coût de la vie et à l'évolution de leur fonction.

Leur rémunération variable est quant à elle liée à la bonne gestion du Groupe et à son évolution.

Il n'est pas prévu d'avantages spécifiques liés à la qualité de mandataire social, tels que rémunérations différées, indemnités de départ et engagements de retraite, hormis les indemnités prévues par la Loi.

La rémunération des mandataires sociaux figure dans le rapport de gestion.



CONTRÔLE INTERNE

VI.- PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

VI.1 DÉFINITION ET OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est défini, au sens du Groupe SYNERGIE, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques et permettant d'assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société et dans l'ensemble du Groupe ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ainsi que les comportements des salariés s'inscrivent dans le cadre des orientations données aux activités de la société par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les règles internes à la société ;
- de vérifier que les informations comptables et financières communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société ;
- de s'assurer que le patrimoine de la société est convenablement protégé ;
- de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur et de fraude.

Le système de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés, mais il est conçu pour en donner une assurance raisonnable.

VI.2 ORGANISATION GÉNÉRALE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Tous les collaborateurs du Groupe sont sensibilisés au contrôle interne par la Direction Générale. Chaque agence et chaque service support sont dotés de procédures écrites qui leur sont propres. La centralisation de ces procédures a été effectuée et un manuel intégrant les références à l'ensemble des procédures a été réalisé et est mis à jour périodiquement. Le personnel d'encadrement est garant de la bonne application de ces procédures.

Par ailleurs, il convient de souligner qu'une attention particulière est accordée aux procédures internes dans le cadre des formations réalisées lors de l'intégration des collaborateurs et de la démarche qualité.

Le Conseil d'Administration s'appuie sur les travaux du risk manager, de la cellule qualité, de l'équipe de contrôle de gestion et de l'audit interne proprement dit, de la Direction Juridique ainsi que sur les conclusions émises par les Commissaires aux Comptes au cours de leur mission de contrôle.

Les principaux intervenants de cet ensemble forment un groupe de travail afin de s'assurer que les procédures permettant de prévenir les impacts des risques inhérents à l'activité et au fonctionnement de SYNERGIE, ont été mises en place et sont opérationnelles.

Compte tenu des enjeux générés par l'organisation des systèmes d'information, un Comité Informatique a été institué et se réunit régulièrement.

Enfin, le Président a développé une culture d'entreprise basée sur les valeurs d'honnêteté, de compétence, de réactivité, de qualité et de respect des clients.

VI.3 DESCRIPTION DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

VI.3.1 Procédures de contrôle interne en matière financière et comptable

a) Remontée des informations du Groupe : le reporting

Le reporting financier du Groupe SYNERGIE est articulé comme suit :

- centralisation hebdomadaire des effectifs délégués et des clients mouvementés, premiers indicateurs de l'évolution de l'activité ;
- centralisation hebdomadaire de la trésorerie ;
- reporting mensuel de gestion sous la forme d'un compte de résultat détaillé des filiales puis par centre de résultat.

b) Reconnaissance du chiffre d'affaires

Comme il est indiqué dans l'annexe aux comptes annuels et consolidés, des méthodes de reconnaissance des produits ont été mises au point, dans le cadre d'une procédure intégrée partant de la réalisation de la prestation jusqu'à la facturation des clients. Cette procédure permet d'appliquer strictement les règles de séparation des exercices.

D'un point de vue pratique, l'analyse des écarts entre les heures payées et les heures facturées permet de s'assurer de la cohérence du chiffre d'affaires réalisé et d'analyser les exceptions (heures payées non facturées) qui ont un impact direct sur les marges.

c) Recouvrement des créances clients

Le poste « créances clients » qui représente 50% du total du bilan de SYNERGIE SA et 66 % du total du bilan consolidé, fait l'objet de procédures développées et principalement d'un contrôle centralisé, basé sur :

- un examen du risque client préalable à toute prestation ;
- l'autorisation d'en cours par client accordée aux agences ;
- le suivi du correct recouvrement des créances dans les délais contractuels ;
- la conduite de procédures contentieuses.

Cette organisation est mise en œuvre dans l'ensemble des filiales de travail temporaire.

Pour SYNERGIE SA, les processus informatiques confortent le système de blocage des en-cours accordés en fonction des autorisations données.

VI.3.2 Autres procédures de contrôle interne**a) Croissance externe**

L'étude de toute cible potentielle fait l'objet d'une validation préalable des membres du Conseil d'Administration destinée à confirmer le principe de l'engagement de négociations, tout comme les étapes suivantes (émission d'une lettre d'intention conforme aux normes Groupe, choix des auditeurs et prise en compte de leurs conclusions, établissement de l'acte de promesse de vente ...)

b) Législation sociale

Des cellules dédiées ont été constituées afin de s'assurer du respect de la législation sociale, de maîtriser les conséquences de sa complexité et de prévenir les risques en découlant.

c) Maintenance et sécurité des systèmes d'information

Le système de contrôle interne a notamment pour objet de s'assurer de la pérennité et de la sécurité physique des outils de gestion et principalement des programmes et des données informatiques afin de garantir la continuité de l'exploitation.

d) Délégations de pouvoirs

Les délégations de pouvoirs sont limitées aussi bien dans le cadre opérationnel qu'en matière bancaire, en tenant compte des dispositions légales locales, pour ce qui concerne les filiales étrangères.

e) Politique de gestion des ressources humaines

La Direction des Ressources Humaines porte une attention particulière au recrutement de personnes possédant les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités et à l'atteinte des objectifs actuels et futurs du Groupe, et également sur les clauses de non concurrence rédigées lors de l'établissement des contrats de travail.

VI.3.3 Procédures de contrôle externe**a) Audit des commissaires aux comptes**

Les commissaires aux comptes effectuent un examen limité des comptes semestriels et un audit des comptes au 31 décembre. Ils procèdent à un examen des procédures du Groupe.

Les éventuels avis formulés à la demande de l'entreprise par les commissaires aux comptes dans le cadre de l'accomplissement de leur mission, ainsi que par les organismes extérieurs, sont examinés par les collaborateurs intéressés et participent, le cas échéant, à la réflexion sur les actions correctrices ou à instaurer dans le Groupe.

b) Audit d'organismes extérieurs spécialisés

Des organismes extérieurs spécialisés (tels que ceux assurant la certification ISO 9001 version 2008) auditent régulièrement les activités conduites par le Groupe.



VII.- SUIVI DU CONTRÔLE INTERNE

VII.1 Suivi des actions prioritaires définies pour 2013

Les travaux réalisés en 2013 n'ont pas révélé de défaillance notable ou d'insuffisance grave en matière d'organisation du contrôle interne.

Un contrôle fiscal portant sur les années 2010 et 2011 s'est clôturé en 2013. Aucun redressement significatif n'a été notifié.

Les actions suivantes ont été menées à leur terme ou ont été poursuivies au cours de l'exercice 2013 :

- le développement de la méthodologie et des procédures destinées à homogénéiser et fiabiliser l'ensemble des données relatives aux actions entreprises dans le cadre de la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE).
- l'actualisation des procédures existantes ayant pour objet de procéder à l'analyse systématique des flux d'informations inter-compagnies liés à l'accélération des détachements de salariés à l'International ;
- l'analyse de nouvelles offres d'assurance client en France qui a conduit à la conclusion d'un contrat avec un nouvel assureur début 2014.
- la mise en place d'un système de suivi des investissements et charges justifiant l'éligibilité au CICE, en France, afin de répondre aux obligations légales et d'optimiser l'utilisation de ce crédit.
- la mise en œuvre de la nouvelle organisation informatique en France intégrant l'actualisation du plan de secours et de sauvegarde des données et la maîtrise des relations avec le partenaire « hébergeur ».

VII.2 Actions prioritaires définies en 2014

Les axes de travail suivants sont considérés comme des priorités en 2014 :

- La revue des assurances de l'ensemble du Groupe notamment à l'International, et, en ce qui concerne l'assurance crédit client, la possibilité et l'intérêt de l'étendre en tout ou partie à l'International.
- la mise à jour des référentiels sur les processus clés du Groupe, avec une refonte de la documentation
- la revue des plans informatiques de sauvegarde et de reprise d'activité des filiales à l'International.
- la poursuite de l'examen de la fiscalité des filiales étrangères, afin d'actualiser la méthodologie « prix de transfert » mise en place précédemment et validée par les contrôleurs fiscaux.
- la refonte des pouvoirs opérationnels, dans le cadre de l'accélération du développement des filiales étrangères.
- la mise en œuvre de nouvelles procédures de recours et de suivi de la formation, compte tenu de l'évolution de l'environnement légal.

VIII.- CONTRÔLE INTERNE RELATIF A L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

VIII.1 Analyse préalable des risques

Les facteurs de risque auxquels le Groupe pourrait être éventuellement confronté sont décrits dans le chapitre 5 du rapport de gestion.

Pour mémoire, sont distingués :

a) les risques financiers (taux de change, liquidité ...),

b) ainsi que ceux liés à :

- la clientèle ;
- la législation sociale spécifique au travail temporaire ;
- l'informatique ;
- le domaine juridique et fiscal ;
- les assurances.

L'examen de ces risques est revu régulièrement par la Direction Générale, la Direction Financière, la Direction des Ressources Humaines, la Direction Juridique et l'ensemble des Directions Opérationnelles concernées, afin de limiter au mieux leur impact potentiel sur le patrimoine et les résultats du Groupe.

En outre, la Direction Financière et le Contrôle de Gestion s'attachent particulièrement à revoir les processus d'élaboration de l'information comptable et financière, selon quatre étapes majeures (la planification, le reporting, la consolidation, la revue et le contrôle), et plus particulièrement lors de l'intégration d'une nouvelle filiale, de modifications de l'environnement informatique, ou de la participation de nouveaux collaborateurs au processus général.

VIII.2 Planification

La Direction financière s'appuie sur un échéancier récapitulant les obligations périodiques du Groupe précisant la nature et l'échéance de chaque obligation.

Ce document est envoyé aux responsables comptables et financiers des filiales du Groupe ainsi qu'à leur Direction.

VIII.3 Reporting

Mensuellement le compte de résultat par nature de chaque filiale est adressé à la Direction financière et au contrôle de gestion, nécessaire à l'établissement de leur consolidation.

Il en découle une analyse de l'évolution de l'activité par filiale, des marges brutes et des coûts de structure permettant de prendre les décisions nécessaires au pilotage de l'entreprise et d'anticiper les arrêts faisant l'objet d'une communication au marché.

Une accélération de la production des indicateurs clés du compte de résultat, arrêtés selon une périodicité mensuelle est demandée aux filiales (chiffre d'affaires, marge brute et résultat avant impôt).

VIII.4 Processus de consolidation

Conformément aux préconisations de NYSE Euronext Paris, le Groupe a systématisé les arrêts trimestriels selon les mêmes méthodes que celles utilisées pour les comptes annuels, lui ayant permis de répondre aux exigences de communication financière et de diffusion de l'information instituées par la Loi dite de Transparence Financière.

La consolidation est intégralement assurée par le service dédié, à Paris, au sein de la Direction Financière, chaque filiale lui adressant une liasse aux normes du Groupe, sous une forme et dans un niveau de détail qui permettent l'intégration par interface, conformément au plan de comptes du Groupe.

Les principes comptables sont revus chaque année au regard des nouvelles évolutions réglementaires. La Direction Financière communique les instructions adéquates aux filiales dans la mesure où elles nécessitent un traitement dans la liasse préparée localement.

Les comptes établis font l'objet de contrôles et d'analyse approfondis, concernant notamment : le crédit client, l'endettement financier, la variation des immobilisations, l'évolution des charges d'exploitation.

Cet examen analytique ainsi que les contrôles de cohérence (variation des capitaux propres, passage du résultat social au résultat consolidé, réciprocité des intragroupes, preuve d'impôt ...) permettent de justifier les comptes et de détecter les erreurs significatives s'il venait à s'en produire.

Un examen particulier est porté sur les budgets et leur actualisation, ainsi que sur l'évaluation des incorporels.

Les comptes semestriels et annuels sont arrêtés selon les mêmes processus, un complément de liasse étant produit par les filiales lors de l'arrêt des comptes semestriels et annuels afin d'établir l'ensemble des données consolidées produites dans l'annexe.



VIII.5 Revue et contrôle

Les comptes annuels consolidés ainsi établis font l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes, ou d'un examen limité lors de l'arrêté au 30 juin et sont présentés au Conseil d'Administration pour validation.

L'ensemble des informations communiquées au marché (informations dites « réglementées ») sont contrôlées par le Conseil d'Administration ou la Direction financière selon leur nature. Une revue des états financiers destinés à être publiés est également effectuée par l'audit interne.

2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société SYNERGIE SA.

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SYNERGIE SA et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Paris, le 29 Avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

Membres de la Compagnie régionale de Paris

FIGESTOR
Pierre LAOT Frédéric FARAÏT

JM AUDIT ET CONSEILS
Abdoullah LALA Gérard PICAULT

3 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

3.1 Le Conseil d'Administration

► Mode d'exercice de la Direction Générale :

Nous vous rappelons qu'au cours de sa séance du 15 juin 2011, le Conseil a renouvelé le mandat de Monsieur Daniel AUGEREAU en qualité de Président du Conseil d'Administration et a réitéré son choix de lui confier la direction générale de la Société.

► Mandats et fonctions :

Les mandats d'administrateurs de Madame Nadine GRANSON et de Messieurs Daniel AUGEREAU et Yvon DROUET ont été renouvelés lors de l'Assemblée Générale du 15 juin 2011 pour une période de 6 ans.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Julien VANEY arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 18

juin 2014, le renouvellement de son mandat est proposé aux actionnaires lors de ladite Assemblée pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La liste des mandats est présentée sous forme de tableau en annexe.

► État récapitulatif des opérations des dirigeants et des personnes liées sur les titres de la Société réalisées au cours de l'exercice écoulé (Art. L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier et Règlement Général de l'AMF 223-26) :

Les mandataires sociaux susnommés ainsi que leurs proches n'ont pas réalisé d'opérations sur les titres de SYNERGIE au cours de l'exercice écoulé.

► Délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration pour opérer sur les actions propres

Date de l'Assemblée	délégation	durée	utilisation
20 juin 2013	Achat d'actions propres	18 mois	Cf. rapport de gestion
20 juin 2013	Annulation d'actions	24 mois	Cf. rapport de gestion

► Rémunérations brutes et avantages attribués durant l'exercice à chaque mandataire social par Synergie et les sociétés contrôlées :

Cette information figure au paragraphe 4.2 du Rapport de Gestion.



3.2 La liste des Mandats

Annexe : Liste des mandats des Présidents, Directeurs Généraux Administrateurs de SYNERGIE au 31/12/2013

	D. Augereau	Y. Drouet	N. Granson	J. Vaney
SA SYNERGIE	P + DG	A	A	A
SAS AILE MEDICALE	P			
SAS INTERSEARCH FRANCE	P			
SAS INFORMATIQUE CONSEIL GESTION			P	
SAS SYNERGIE PROPERTY	P			
SARL SYNERGIE FORMATION			G	
SARL SYNERGIE CONSULTANTS	G			
SAS SYNERGIE INSERTION	P			
GIE ISGSY	AU			
SCI DES GENETS 10	G			
SA ADE	P			
SCI CIBONEY	G			
DA RACING	P			
SARL GMW PERSONALDIENSTLEISTUNGEN (Allemagne)	G			
SARL SYNERGIE TRAVAIL TEMPORAIRE (Luxembourg)	G			
SARL SYNERGIE PARTNERS (Luxembourg)	G			
SA SYNERGIE TT (Espagne)	A	A		
SARL SYNERGIE HUMAN RESOURCE SOLUTIONS (Espagne)	AU			
SARL INTER HUMAN (Espagne)	AU			
SARL SYNERGIE INTERNATIONAL EMPLOYMENT SOLUTIONS (Espagne)	AD	A		P
SA SYNERGIE ITALIA (Italie)	P	A		
SA SYNERGIE BELGIUM (Belgique)	AD	A		
SA SYNERGIE SERVICES (Belgique)	AD	A		
SA SYNERGIE Empresa de Trabalho Temporario (Portugal)	P	A		
SA SYNERGIE OUTSOURCING (Portugal)	P	A		
GESTION HUNT INC (Canada)	P	A		
SARL SYNERGIE PRAGUE (Rép. Tchèque)	G			
SARL SYNERGIE TEMPORARY HELP (Rép. Tchèque)	G			
ACORN (SYNERGIE) UK LTD (Royaume-Uni)	A	A		
ACORN RECRUITMENT LTD (Royaume-Uni)	A	A		
ACORN LEARNING SOLUTIONS LTD (Royaume-Uni)	A	A		
ACORN GLOBAL RECRUITMENT LTD (Royaume-Uni)	A	A		
CONCEPT STAFFING LTD (Royaume-Uni)	A	A		
EXXELL LTD (Royaume Uni)	A	A		
ACORN GLOBAL RECRUITMENT Pty (Australie)	A	A		
SYNERGIE INTERNATIONAL RECRUITMENT B.V. (Pays-Bas)	G			
SYNERGIE Logistiek B.V. (Pays Bas)	G			
SYNERGIE HUMAN RESOURCES B.V. (Pays-Bas)	G			
SYNERGIE SUISSE SA (Suisse)	P			

► **Légende :** **P** : Président, **VP** : Vice-Président, **A** : Administrateur, **DG** : Directeur Général, **G** : Gérant, **AD** : Administrateur Délégué, **AU** : Administrateur Unique





AUTRES INFORMATIONS

110

AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES

Données juridiques de portée générales

Conventions réglementées

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les
conventions et engagements réglementés

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital
par annulation d'actions acquises

117

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

118

LISTE DES SOCIÉTÉS DU GROUPE EN AVRIL 2014

AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES

1 DONNÉES JURIDIQUES DE PORTÉE GÉNÉRALE

SYNERGIE est cotée au compartiment B d'Euronext Paris, le marché réglementé européen de NYSE Euronext, depuis la réforme des marchés boursiers.

- Dénomination sociale : SYNERGIE
- Registre du commerce et des sociétés : 329 925 010 RCS PARIS
- Siège social : 11, avenue du Colonel Bonnet à Paris, 75016
- Forme juridique : Société Anonyme
- Exercice social : Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1^{er} janvier de chaque année.
- Consultation des documents juridiques au siège social
- Date de constitution et durée : 18 juin 1984 ; la durée de la Société est fixée à quatre-vingt dix neuf années qui commenceront à courir du jour de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux statuts.

Objet social

La société a pour objet principal :

- la prestation en France et à l'étranger de tout personnel intérimaire de toutes compétences et de tous ordres auprès de tous établissements ou personnes intéressées ;
- l'activité de placement telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement toute activité de prestations de services pour l'emploi ouverte par la loi aux Entreprises de Travail Temporaire.
- l'activité de portage salarial telle que définie et autorisée par les textes en vigueur ;
- l'assistance aux entreprises dans l'analyse de leurs besoins de personnel, le conseil, la gestion et l'assistance en matière de gestion des ressources humaines.

Droits des actionnaires

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles, il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété.

Néanmoins, n'interrompt pas le délai de deux ans ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert à la suite de succession, de liquidation de biens entre époux, ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires statuant dans les conditions de majorité et de quorum prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la Loi.



2 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2013

Conclues en 2013

Société	Société	Objet	Montant	Personne concernée
SYNERGIE	SYNERGIE ETT EMPRESA DE TRABALHO TEMPORÁRIO	Garantie à première demande en faveur de la banque BNP PARIBAS FORTIS Sucursal em Portugal en garantie du remboursement du crédit accordé	300.000 €	D. Augereau Y. Drouet
SYNERGIE	SYNERGIE FORMATION	Cession de créance détenue sur EURYDICE PARTNERS	Montant de la créance cédée : 2.616.105,56 € Prix de la cession : 1 €	D. Augereau
SYNERGIE	EURYDICE PARTNERS SAS	Garantie de la ligne de crédit accordée à sa filiale par la BESV	300.000 €	Sociétés liées

Poursuivies en 2013

Société	Société	Objet	Montant	Personne concernée
SYNERGIE	EURYDICE PARTNERS	Engagement de soutien financier et commercial	58.300 €	Société liées
SYNERGIE	SYNERGIE PROPERTY	Cautionnement de prêt immobilier	3.839.945,57 €	D. Augereau
SYNERGIE	SCI LES GENETS 10	* Bail locaux 235 rue du Parc Jean Monnet SAINT GENIS POUILLY (01) *Charges locatives	17.524,76 € 1 526,22 €	D. Augereau D. Augereau
SYNERGIE	EURYDICE PARTNERS	Convention d'abandon de créances	1.724.000 €	Sociétés liées
SYNERGIE	INTERSEARCH FRANCE	Convention d'abandon de créances	715.169,78 €	D. Augereau Y. Drouet
SYNERGIE	SYNERGIE ITALIA SPA (Italie)	Convention d'avance en compte courant en partie bloqué et non rémunéré pour le compte de SYNERGIE ITALIA	Intérêt au taux EURIBOR 1 mois + 1% dans la limite du taux légal à partir de 1.000.000 €. Taux global plafonné au taux légal déductible fiscalement des intérêts sur les comptes courants d'associés en France	D. Augereau Y. Drouet
SYNERGIE	SYNERGIE ETT (Portugal)	Convention d'avance en compte courant en partie bloqué et non rémunéré	Intérêt au taux EURIBOR 1 mois + 1% dans la limite du taux légal à partir de 250.000 € Taux global plafonné au taux légal déductible fiscalement des intérêts sur les comptes courants d'associés en France	D. Augereau Y. Drouet
SYNERGIE	SYNERGIE HUMAN RESOURCES (Pays Bas)	Convention d'avance en compte courant non rémunéré	8.609.155,50 €	D. Augereau
SYNERGIE	INFORMATIQUE CONSEIL GESTION	Convention de prestations de services informatiques	239.751,20 €	N. Granson

Poursuivies en 2013

Société	Société	Objet	Montant	Personne concernée
SYNERGIE	INFORMATIQUE CONSEIL GESTION	Convention de développement du logiciel métier Winpack	355.295,20 €	N. Granson
SYNERGIE	INFORMATIQUE CONSEIL GESTION	Convention de maintenance informatique du logiciel métier Winpack	306.874,36 €	N. Granson
SYNERGIE	INFORMATIQUE CONSEIL GESTION	Convention de location d'un matériel AS 400 (avec maintenance incluse)	60.440 €	N. Granson
SYNERGIE	INFORMATIQUE CONSEIL GESTION	Convention de mise à disposition de personnel	282.662,83 €	N. Granson
SYNERGIE	SCI LES GENETS 10	* Bail locaux et parkings 10 rue des Genêts-Orvault	439.278,43 €	D. Augereau
		* Charges locatives	23.407,75 €	D. Augereau
SYNERGIE	SYNERGIE PROPERTY	Cautionnement de prêt immobilier	837.696,55 €	D. Augereau
SYNERGIE	SYNERGIE BELGIUM (Belgique)	Cautionnement de prêt immobilier	1.428.035,90 €	D. Augereau Y. Drouet
SYNERGIE	SYNERGIE BELGIUM (Belgique)	Cautionnement de prêt en vue de la réalisation de travaux	372.870,37 €	D. Augereau Y. Drouet
SYNERGIE	SYNERGIE PROPERTY	Cautionnement de prêt immobilier	171.701,04 €	D. Augereau

3 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article L225-38 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre le Conseil d'Administration.

► Convention de garantie/caution

- Avec la société EURYDICE PARTNERS
- Personne concernée : Daniel Augereau
- Nature et objet : votre société a garanti la ligne de crédit accordée à sa filiale par la Banque Espirito Santo et de la Vénétie
- Montant : 300 000 €

► Convention de garantie/caution

- Avec la société SYNERGIE ETT EMPRESA DE TRABALHO TEMPORARIO
- Personnes concernées : Daniel Augereau et Yvon Drouet
- Nature et objet : votre société a garanti la ligne de crédit accordée à sa filiale BNP FORTIS PARIBAS Sucursal em Portugal
- Montant : 300 000 €

► Convention de cession de créances

- Avec la société SYNERGIE FORMATION
- Personne concernée : Daniel Augereau
- Nature et objet : votre société a cédé la créance qu'elle détenait sur la société Eurydice Partners soit 2 616 105,56 € à sa filiale SYNERGIE FORMATION
- Montant de la cession de créances : 1 €

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre le Conseil d'Administration.

► Convention de cautionnement de prêt immobilier

- Avec la société SYNERGIE INTERNATIONAL EMPLOYMENT SOLUTIONS
- Personne concernée : Daniel Augereau
- Nature et objet : votre société a donné son accord pour cautionner le prêt à souscrire par sa filiale en vue de l'acquisition d'un bien immobilier à usage de bureaux situé à Barcelone (Espagne)
- Montant de la caution : 1 570 000 €
- Cette caution n'est pas rémunérée

► Cautionnement de Prêt en vue de la réalisation de travaux

- Avec la société SYNERGIE INTERNATIONAL EMPLOYMENT SOLUTIONS
- Personne concernée : Daniel Augereau
- Nature et objet : votre société a donné son accord pour cautionner les prêts à souscrire par sa filiale en vue de l'aménagement d'un bien immobilier à usage de bureaux situé à Barcelone (Espagne)
- Montant de la caution : 520 000 €
- Cette caution n'est pas rémunérée

► Convention de cautionnement de prêt immobilier

- Avec la société SYNERGIE PROPERTY
- Personne concernée : Daniel Augereau
- Nature et objet : votre société a donné son accord pour cautionner le prêt à souscrire par sa filiale en vue de l'acquisition d'un bien immobilier situé à Nantes
- Montant de la caution : 520 000 €
- Cette caution n'est pas rémunérée

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

► Convention d'engagement de soutien financier et commercial

- Avec la société EURYDICE PARTNERS
- Personne concernée : Daniel Augereau
- Nature et objet : votre société s'est engagée à soutenir financièrement et commercialement cette société
- Montant : 58 300 €

► Convention de cautionnement de prêt immobilier

- Avec la société SYNERGIE PROPERTY
- Personne concernée : Daniel Augereau
- Nature et objet : votre société a fourni sa caution en garantie des prêts immobiliers contractés par SYNERGIE PROPERTY, sa filiale, au 31 décembre 2013 pour les montants suivants : 3 839 945€, 837 696 € et 171 701€.
- Ces cautions et garanties ne sont pas rémunérées.

► Bail concernant les locaux situés à Saint Genis Pouilly (Ain)

- Avec la SCI des Genets 10
- Personne concernée : Daniel Augereau
- Nature : votre société a signé un bail pour des locaux situés au 235 rue du Parc Jean Monnet à Saint Genis Pouilly (Ain). Le loyer annuel hors taxe et hors charges locatives s'est élevé à 17 524,76 €. Le montant hors taxe des charges locatives comptabilisées au titre de l'exercice s'est élevé à 1 526,22 €

► Bail commercial concernant les locaux du 10 rue des Genêts à Orvault et contrat de location de parkings

- Avec la Société Civile Immobilière des Genêts 10
- Personne concernée : Daniel AUGEREAU
- Nature : le loyer annuel hors taxe et hors charges locatives s'est élevé à 439 278,43 €. Le montant hors taxe des charges locatives comptabilisées au titre de l'exercice s'est élevé à 23 407,75 €

► Conventions d'avance en compte courant en partie bloquée et non rémunérée

Avec la société SYNERGIE ITALIA SPA (Italie)

- Personnes concernées : Daniel AUGEREAU et Yvon DROUET
- Nature : intérêt au taux EURIBOR 1 mois + 1% dans la limite du taux légal à partir de 1 000 000 €. Taux global plafonné au taux légal déductible fiscalement des intérêts sur les comptes courants d'associés en France.
- Produits enregistrées sur l'exercice 74 393 €

Avec la société SYNERGIE ETT (Portugal)

- Personnes concernées : Daniel AUGEREAU et Yvon DROUET
- Nature : intérêt au taux EURIBOR 1 mois + 1% dans la limite du taux légal à partir de 250 000 €. Taux global plafonné au taux légal déductible fiscalement des intérêts sur les comptes courants d'associés en France
- Produits enregistrées sur l'exercice 17 078 €

► Convention d'avance en compte courant non rémunérée

- Avec la société SYNERGIE HUMAN RESOURCES (Pays Bas)
- Personne concernée : Daniel AUGEREAU
- Nature : Convention d'avance en compte courant non rémunérée
- Montant : créance non rémunérée au 31.12.2012 : 8 609 155 €

► Convention avec la société Informatique Conseil Gestion (ICG)

- Personne concernée : Nadine GRANSON



<i>Nature de la convention</i>	<i>Montant des charges comptabilisées</i>	<i>Montant des produits enregistrés</i>
Prestations de services informatiques	239 751 €	
Développement du logiciel métier Winpack	355 295 €	
Maintenance du logiciel métier Winpack	306 874 €	
Location d'un matériel AS400	60 440 €	
Mise à disposition de personnel		282 663 €

► **Cautionnement de Prêt Immobilier**

- Avec la société SYNERGIE BELGIUM
- Personnes concernées : Daniel AUGEREAU et Yvon DROUET
- Nature et objet : votre société a fourni sa caution en garantie de prêts immobiliers contractés par SYNERGIE BELGIUM, sa filiale, pour un montant au 31 décembre 2013 de 1 428 035 €. Cette caution n'est pas rémunérée.

► **Cautionnement de Prêt en vue de la réalisation de travaux**

- Avec la société SYNERGIE BELGIUM
- Personnes concernées : Daniel AUGEREAU et Yvon DROUET
- Nature et objet : votre société a fourni sa caution en garantie de prêts pour la réalisation de travaux contractés par SYNERGIE BELGIUM, pour un montant au 31 décembre 2013 de 372 870 €.
- Cette caution n'est pas rémunérée.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informé(s) de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

► **Abandon de créance avec retour à meilleure fortune**

- Avec la société EURYDICE PARTNERS
- Personne concernée : Daniel AUGEREAU
- Nature et objet : abandon de créance au profit d'Eurydice avec retour à meilleure fortune réalisés en 2011.
- Le montant de la clause de retour à meilleure fortune qui n'a pas encore trouvé à s'appliquer s'élève à 1 724 000 €

► **Abandon de créance avec retour à meilleure fortune**

- Avec la société INTERSEARCH
- Personne concernée : Daniel AUGEREAU
- Nature et objet : abandons de créance au profit d'INTERSEARCH France réalisées en 2009, 2010 et 2011 avec retour à meilleure fortune.
- Le montant de la clause de retour à meilleure fortune qui n'a pas encore trouvé à s'appliquer s'élève à 715 169,78 €

Paris, le 29 Avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

Membres de la Compagnie régionale de Paris

JM AUDIT ET CONSEILS

Abdollah LALA

Gérard PICAULT

FIGESTOR

Pierre LAOT

Frédéric FARAIT

4 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-209 (ANNULATION D'ACTIONS ACHETÉES – DÉLÉGATION Á L'ORGANE COMPÉTENT)

Assemblée Générale du 18 juin 2014

7^{ème} résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 24 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 4 % de son capital, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris, le 29 Avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

Membres de la Compagnie régionale de Paris

FIGESTOR

Pierre LAOT

Frédéric FARAÏT

JM AUDIT ET CONSEILS

Abdollah LALA

Gérard PICAULT



RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Les Commissaires aux Comptes de la Société sont :

Cabinet FIGESTOR

4-14 rue Ferrus - 75014 PARIS
Pierre LAOT
Frédéric FARAÏT

Le mandat du Cabinet FIGESTOR a été conféré par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 20 juin 2013 pour six exercices. Il expire à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cabinet JM AUDIT et CONSEILS

19 Rue Vignon - 75008 PARIS
Abdoullah LALA
Gérard PICAULT

Le mandat du Cabinet JM AUDIT et CONSEILS a été conféré par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 20 juin 2013 pour six exercices. Il expire à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les Commissaires aux Comptes suppléants de la Société sont :

Patrick PIOCHAUD

Le mandat de Monsieur Patrick PIOCHAUD a été conféré par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 20 juin 2013 pour six exercices. Il expire à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Maud BODIN-VERALDI

Le mandat de Madame Maud BODIN-VERALDI a été conféré par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 20 juin 2013 pour six exercices. Il expire à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe sont indiqués dans l'Annexe des comptes consolidés.

LISTES DES SOCIÉTÉS DU GROUPE EN AVRIL 2014

Intérim/Gestion des Ressources Humaines

Filiales Françaises

SYNERGIE

SA au capital de 121.810.000 €
11 Av du Colonel Bonnet, 75016 PARIS
329 925 010 RCS PARIS

AILE MEDICALE

SAS au capital de 72.000 €
11 Av du Colonel Bonnet, 75016 PARIS
303.411.458 RCS PARIS

INTERSEARCH FRANCE

SAS au capital de 60.000 €
11, Av du Colonel Bonnet, 75016 PARIS
343.592.051 RCS PARIS

SYNERGIE CONSULTANTS

SARL au capital de 8.000 €
11 Av du Colonel Bonnet, 75016 PARIS
335.276.390 RCS PARIS

SYNERGIE FORMATION

SARL au capital de 340.000 €
11 Av du Colonel Bonnet, 75016 PARIS
309.044.543 RCS PARIS

SYNERGIE INSERTION

SAS au capital de 100.000 €
11 Av du Colonel Bonnet, 75016 PARIS
534.041.355 RCS PARIS

EURYDICE PARTNERS

SAS au capital de 20.000 €
11 Av du Colonel Bonnet, 75016 PARIS
422.758.557 RCS PARIS

Intérim / Gestion des Ressources Humaines

Filiales Etrangères

SYNERGIE T.T. S.A.

Au capital de 1.500.000 €
Avenida Diagonal 459
08021 BARCELONE - ESPAGNE

SYNERGIE HUMAN RESOURCE SOLUTIONS

Au capital de 3.005 €
Avenida Diagonal 459
08021 BARCELONE - ESPAGNE

Divers

INTER SERVICE GROUPE SYNERGIE "ISGSY"

GIE au capital de 3.000 €
11 Av du Colonel Bonnet, 75016 PARIS
328.988.076 RCS PARIS

INFORMATIQUE CONSEIL GESTION

SAS au capital de 41.175 €
11 avenue du Colonel Bonnet, 75016 PARIS
317.193.571 RCS PARIS

SYNERGIE PROPERTY

SAS au capital de 5.000.000 €
11 Av du Colonel Bonnet, 75016 PARIS
493.689.509 RCS PARIS

ACORN (SYNERGIE) UK Ltd

Au capital de 675 £ Sterling
Somerton House, Hazell Drive
Cleppa Park, NEWPORT
Gwent NP10 8FY - ROYAUME-UNI

SYNERGIE HUMAN RESOURCES B.V

Au capital de 4.000.000 €
Madame Curieweg 8
5482TL SCHIJNDEL - PAYS-BAS

SYNERGIE INTERNATIONAL EMPLOYMENT SOLUTIONS S.L.

Au capital de 40.000.000 €
Avenida Diagonal 459
08021 BARCELONE - ESPAGNE

SYNERGIE BELGIUM n.v.

Au capital de 250.000 €
Desguinlei 88-90
2018 ANVERS - BELGIQUE

SYNERGIE SERVICES n.v.

Au capital de 250.000 €
Desguinlei 88-90
2018 ANVERS - BELGIQUE



INTER HUMAN SL

Au capital de 3.005 €
Avenida Diagonal 459
08021 BARCELONE - Espagne

SYNERGIE ITALIA S.p.a.

Au capital de 2.500.000 €
Via Lungo Dora Colletta, 75
10153 TURIN - ITALIE

SYNERGIE HR SOLUTIONS S.r.l.

Au capital de 50.000 €
Via Lungo Dora Colletta, 75
10153 TURIN - ITALIE

SYNERGIE EMPRESA DE TRABALHO TEMPORARIO S.A.

Au capital de 1.139.900 €
Rua Quinze de Novembro, 77
4100-421 PORTO - PORTUGAL

**SYNERGIE OUTSOURCING –
SERVICIOS DE OUTSOURCING S.A.**

Au capital de 50.000 €
Rua Quinze de Novembro, 77
4100-421 PORTO - PORTUGAL

SYNERGIE PRAGUE s.r.o.

Au capital de 13.000.000 Couronnes Tchèques
Zirkon Office Center – Sokolovska 84-86
186-00 PRAGUE 8 - REPUBLIQUE TCHEQUE

SYNERGIE TEMPORARY HELP s.r.o.

Au capital de 2.000.000 Couronnes Tchèques
Zirkon Office Center – Sokolovska 84-86
186-00 PRAGUE 8 - REPUBLIQUE TCHEQUE

SYNERGIE SLOVAKIA s.r.o.

Au capital de 6.638,78 €
Dunajska 4
811 08 BRATISLAVA - SLOVAQUIE

GMW Personaldienstleistungen GmbH

Au capital de 150.000 €
Gebrüder Himmelheber Strasse 7
76135 KARLSRUHE - ALLEMAGNE

SYNERGIE SUISSE S.A.

Au capital de 300.000 CHF
Chemin de la Coulaz
Case Postale 348
1530 PAYERNE - SUISSE

SYNERGIE INTERNATIONAL RECRUITMENT B.V.

Au capital de 18.152 €
Madame Curieweg 8
5482TL SCHIJNDEL - PAYS-BAS

SYNERGIE LOGISTIEK B.V.

Au capital de 18.000 €
Madame Curieweg 8
5482TL SCHIJNDEL - PAYS-BAS

SYNERGIE TRAVAIL TEMPORAIRE SARL

Au capital de 50.000 €
42, Boulevard J.F. Kennedy
L 4170 ESCH s/ALZETTE - LUXEMBOURG

SYNERGIE PARTNERS SARL

Au capital de 12.500 €
42, Boulevard J.F. Kennedy
L 4170 ESCH s/ALZETTE - LUXEMBOURG

ACORN RECRUITMENT Ltd

Au capital de 950 £ Sterling
Somerton House, Hazell Drive
Cleppa Park, NEWPORT
Gwent NP10 8FY - ROYAUME-UNI

ACORN LEARNING SOLUTIONS Ltd

Au capital de 1.800 £ Sterling
Somerton House, Hazell Drive
Cleppa Park, NEWPORT
Gwent NP10 8FY - ROYAUME-UNI

EXXELL Ltd

Au capital de 100 £ Sterling
Somerton House, Hazell Drive
Cleppa Park, NEWPORT
Gwent NP10 8FY - ROYAUME-UNI

ACORN GLOBAL RECRUITMENT Ltd

Au capital de 100 £ Sterling
Somerton House, Hazell Drive
Cleppa Park, NEWPORT
Gwent NP10 8FY - ROYAUME-UNI

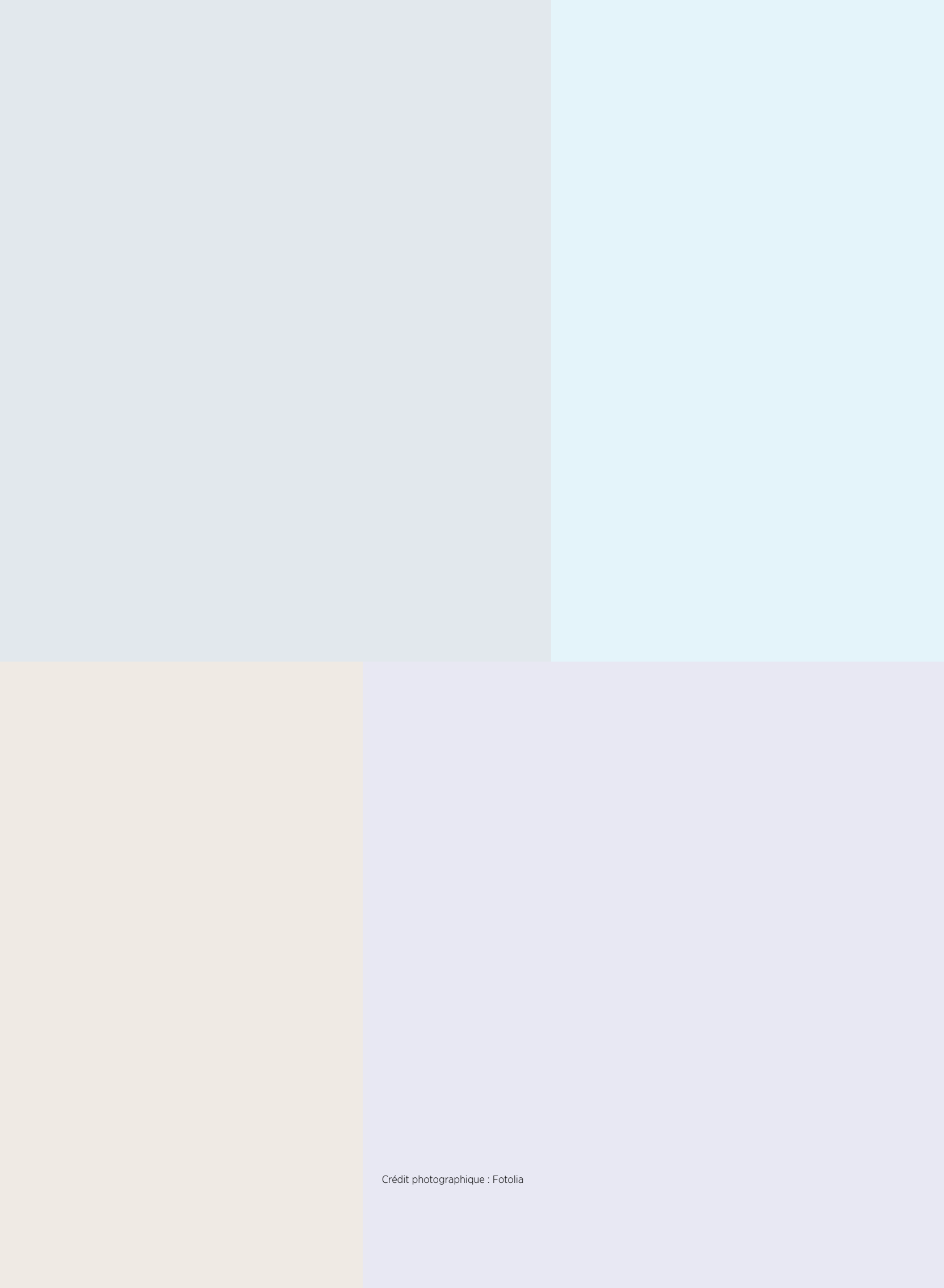
SYNERGIE HUNT INTERNATIONAL INC.

Au capital de 2.000.400 \$ Canadiens
666, rue Sherbrooke Ouest – Bureau 1801
MONTREAL H3A 1 E7
QUEBEC - CANADA

ACORN GLOBAL RECRUITMENT PTY L.t.d.

Au Capital de 1.000 \$ Australiens
35-37 Havelock Street
West Perth WA 6005 - AUSTRALIE

NOTES





SYNERGIE

SA au capital de 121.810.000 euros
11, avenue du Colonel Bonnet
75016 Paris
Tél. 01 44 14 90 20
Fax 01 45 25 97 10
e-mail : synergie@synergie.fr

www.synergie.fr